

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024.11.201

**Rapport annuel du délégué de service public eau potable – année
2023 : SEMEA société publique local sur le territoire de 27 communes**

LE QUATORZE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 8 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **10**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Raphaël MANZANAS, Chantal DOYEN-MORANGE à Isabelle MOUFFLET, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Charlène MESNARD-CALMELS à Vincent YOU, Corinne MEYER à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Marcel VIGNAUD à Didier BOISSIER DESCOMBES,

Excusé(s):

Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI, Fabienne GODICHAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 NOVEMBRE 2024

**DELIBERATION
N°2024.11.201**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE –
ANNEE 2023 : SEMEA SOCIETE PUBLIQUE LOCAL SUR LE TERRITOIRE DE 27
COMMUNES**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : PRÉSERVER ET VALORISER LA NATURE

Enjeux : [20103 -2) FLEUVE ET COURS D'EAU]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes
ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Selon les articles du chapitre 14 du contrat passé avec la SEMEA, pour l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de 23 communes à compter du 1^{er} avril 2017, puis à 27 communes par extension au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2019, liant l'exploitant à la collectivité, ce dernier est tenu de produire chaque année un compte-rendu technique et financier ci-joint. De plus, selon l'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales, ce compte-rendu doit être présenté à la collectivité maître d'ouvrage. Ce rapport permet à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la première réunion suivante de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Une synthèse de ces données est présentée ci-après.

Vu la commission consultative des services publics locaux du 10 octobre 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER le compte rendu technique et financier SEMEA, délégataire du service public d'alimentation en eau potable, sur le territoire de 27 communes, pour l'exercice 2023.

**Pour : 72
Contre : 0
Abstention : 0**

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Depuis le 1^{er} Avril 2017, SEMEA a la charge de l'exploitation du service d'alimentation en eau potable sur le périmètre de xx communes.

L'avenant n°1, signé le 19 décembre 2017, acte l'extension du périmètre concessif aux communes de Sireuil et Trois Palis

Par l'avenant n°2, signé le 26 octobre 2018, est actée l'évolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI

L'avenant n°3, signé le 28 décembre 2018, intègre l'extension du périmètre concessif aux communes de Marsac et Asnières sur Nouère

Par l'avenant n°4, signé le 28 décembre 2018, est acté le report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs, en raison des études préliminaires à mener pour les travaux de Baillarge

Par l'avenant n°5, signé le 26 décembre 2019, la modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs est validée, dans l'attente des conclusions du schéma directeur des travaux à venir

Par l'avenant n°6, signé le 17 décembre 2021, sont compris le gel partiel de l'actualisation, la modification du bordereau de travaux et la révision des seuils d'objectif d'indicateurs

Par l'avenant n°7, signé le 21 décembre 2022, sont validés le gel partiel de l'actualisation, la prise en charge de l'usine du Pontil pour 2023, la compensation de ces éléments par une diminution de l'obligation de renouvellement 2023, la modulation des pénalités financières pour non atteinte des seuils, les modifications du règlement du service et la diminution pérenne du montant du fonds de travaux (60 k€ en base 2017).

Par un avenant n°8, approuvé par délibération du conseil communautaire n° 214 en date du 13 décembre 2023, ont été définies les conditions de la généralisation de la radio relèvements et de prise en charge de la nouvelle usine de Touvre et du forage de Baillarge, sans répercussion des coûts en 2024, ainsi qu'une modération de l'actualisation contractuelle du coefficient K1. En compensation, le montant annuel de l'obligation de renouvellement a été minoré pour 2024. Le règlement du service et le BPU évoluent pour prendre en compte les évolutions liées à la radio relèvements.

L'avenant définit également les conditions de financement et de réalisation d'installations photovoltaïques ou de travaux d'optimisation énergétique sur les infrastructures du réseau d'eau.

Les éléments indiqués ci-dessous sont issus des comptes rendus technique et financier transmis par le délégataire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Eléments techniques

Contexte

Population desservie	119 699 habitants
nombre d'abonnements au 31 décembre	60 108

Bilan d'eau

volume produit	7 487 766 m3
volume importé	168 175 m3
volume exporté	239 660 m3
<i>vers ex Boême</i>	34 971 m3
<i>vers ex Champniers</i>	954 m3
<i>vers SIAEP Karst de la Charente</i>	203 735 m3
volume mis en distribution	7 416 281 m3
volume consommé / 365 jours	6 341 530 m3

Indicateurs de performance réglementaires

Code	indicateurs réglementaires	2022	2023
Gestion des abonnés			
D 101.0	Nombre d'habitants desservis	119 699	119 699
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1.96 €/m3	2.05 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	1.64	1.08
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées (pour 1000 abonnés)	2.503 %	2.35 %
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente	2.0%	1.86%
Qualité de l'eau			
P 101.1	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	100%	100%
Gestion du réseau			
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	116	116
P 104.3	Rendement du réseau de distribution	83.74%	86.5%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (<i>en m3 / km de réseau / jour</i>)	2.69	2.17
P 107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0.812%	0.797%

Eléments financiers

La partie « **charges** » du compte d'exploitation 2023 pour le périmètre communautaire se monte à **9 569 440 €**.

La partie « **produits** » du compte d'exploitation 2023 pour le périmètre communautaire se monte à **9 593 485 €**.

Résultat : 24 045 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024



Rapport de délégation du service public de l'eau potable

Communauté d'agglomération GrandAngoulême

ANNÉE 2023

COMPTE-RENDU TECHNIQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

SOMMAIRE

	pages
1. Préambule	5
2. La synthèse de l'exercice	6
2.1. Chiffres clés	6
2.2. Commentaires et faits marquants de l'exercice	6
2.2.1. Données techniques	7
2.2.2. Volumes d'eau et ratio	7
2.2.3. La continuité du service	8
2.2.4. La ressource en eau	9
2.2.5. Qualité de l'eau	10
2.2.6. Gestion de la clientèle	10
2.2.7. Les travaux et projets	11
2.2.8. Les opérations de maintenance	12
2.2.9. L'état du réseau et des ouvrages	12
2.2.10. Organisation et management	12
2.2.11. Evolution du contrat de DSP	12
3. Présentation générale de la délégation	13
3.1. Nature du service	13
3.2. Autorité délégante	13
3.3. Déléataire	13
3.4. Objet et étendue de la délégation	13
3.5. Nature juridique et date de prise d'effet de la délégation	14
3.6. Evolution du contrat	14
4. Le patrimoine du service	15
4.1. Inventaire des compteurs	15
4.1.1. Inventaire des compteurs actifs/inactifs	
4.1.2. Inventaire des compteurs actifs	
4.2. Inventaire des branchements	16
4.3. Inventaire du réseau	17
4.3.1. Inventaire des can	
4.3.2. Inventaire des c	
4.4. Inventaire des ouvrages de stockage	18
4.5. Inventaire des ouvrages de surpression et de reprise	19
4.5.1. Inventaire des ouvrages de surpression	19
4.5.2. Inventaire des ouvrages de reprise	19
4.6. Inventaire des ouvrages de production	20
4.7. Inventaire des accessoires hydrauliques	21
4.8. Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	22
5. Travaux sur le patrimoine du service	23
5.1. Travaux d'entretien et de contrôle des installations	23
5.1.1. Actions de vérification périodique sur ouvrages du service	23
5.1.2. Nettoyage annuel des installations	25
5.1.3. Suivi des équipements de métrologie	26
5.1.4. Incidents sur ouvrages	26
5.1.5. Travaux de réparation et d'entretien sur réseaux et branchements	27
5.2. Travaux de renouvellement	29
5.2.1. Travaux de renouvellement sur ouvrages de production	29
5.2.2. Travaux de renouvellement sur ouvrages de stockage	30
5.3. Travaux de renouvellement sur reprises et surpressions	30
5.4. Travaux de renouvellement sur réseau et branchements	31

5.2.5. Nombre de compteurs renouvelés	34
5.2.6. Travaux de suppression sur réseau et branchements	35
5.3. Fonds de travaux	36
5.3.1. Extensions de réseau	36
5.3.2. Mise à niveau de bouches à clé	37
5.3.3. Autres travaux	37
5.4. Travaux d'investissement	38
5.4.1. Sectorisation et pression	38
5.4.2. Qualité	38
5.4.3. Plan de secours	38
5.5. Travaux réalisés ou autorisés par la collectivité	39
5.5.1. Travaux réalisés par la collectivité	39
5.5.1.1. Travaux réalisés par la collectivité sur réseaux et branchements	39
5.5.1.2. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de production	39
5.5.1.3. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de stockage, reprises et suppressions	40
5.5.2. Travaux réalisés par des tiers	41
5.6. Etat général des installations du service	42
5.6.1. Données générales sur le réseau	42
5.6.2. Etat général du réseau	43
5.6.3. Etat général des ouvrages de production	43
5.6.4. Etat général des ouvrages de stockage	44
5.6.5. Etat général des suppressions et reprises	45
5.7. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement	46
5.7.1. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur réseau de distribution	46
5.7.2. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur ouvrages	48
5.8. Ouvrages, équipement ou installations mis hors service	50
5.8.1. Travaux de suppression sur réseau et branchements	50
5.8.2. Travaux de suppression sur stockages et suppressions	50
6. Les volumes d'eau	51
6.1. Volumes d'eau produits	51
6.2. Volumes d'eau mis en distribution	52
6.3. Volumes d'eau consommés	53
6.3.1. Volumes d'eau consommés au cours des deux dernières années	53
6.3.2. Répartition du volume d'eau consommé par tranche ou nature de consommation	53
6.3.3. Date de relève des compteurs (jour médian)	54
6.4. Bilan d'eau	55
7. Qualité de l'eau et incidents d'exploitation	56
7.1. Cadre réglementaire de la qualité de l'eau	56
7.2. Commentaire synthétique sur la qualité de l'eau	56
7.2.1. Qualité d'eau de la ressource	56
7.2.2. Qualité d'eau produite	57
7.2.3. Qualité d'eau distribuée au robinet du consommateur	57
7.3. Analyses de contrôle sanitaire de la ressource	58
7.4. Analyses de contrôle sanitaire de l'eau produite	58
7.5. Analyses de contrôle sanitaire de l'eau distribuée sur réseau	59
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	
7.5.1 UDI Touvre	59
016-200071827-20241114-2024_11_201-DE	
7.5.2 UDI La Couronne	59
Accusé certifié exécutoire	
7.5.3 UDI Saint-Vieix sur Charente	60
7.5.4 UDI Auguy	60
7.5.4 UDI Auguy	60
5 UDI Baillarge	60

7.5.6 UDI Mirande	61
7.5.7 UDI Sireuil	61
7.5.8 UDI Marsac	62
7.6. Analyses d'autocontrôle de l'eau brute	63
7.6.1. Touvre	63
7.6.2 Autres ressources	63
7.7. Analyses d'autocontrôle de l'eau produite	63
7.7.1. Touvre	63
7.7.2. La Courade	64
7.7.3. La Grange à l'Abbé	64
7.7.4. Le Moulin de Baillarge	64
7.8. Analyses d'autocontrôle de l'eau distribuée	64
7.8.1. Chlore en sortie de réservoirs	64
7.8.2. Chlore sur points témoins du réseau	67
7.9. Arrêts d'eau et incidents d'exploitation	68
7.9.1. Arrêts d'eau et incidents sur la production	68
7.9.2. Arrêts d'eau et incidents sur la distribution	63
7.10. La gestion du risque	69
7.10.1. Cadre réglementaire	69
7.10.2. Evaluation de la vulnérabilité des installations du service	69
7.10.2.1. Vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance	69
7.10.2.2. Vulnérabilité à l'égard des points critiques du service	69
7.10.3. Gestion de crise	70
8. Gestion de la clientèle	71
8.1. Population desservie	71
8.2. Statistiques abonnements	72
8.3. Réclamations	72
8.4. Respect des engagements de qualité du service	73
8.5. Etudes et enquêtes	73
8.5.1. Enquêtes réalisées par la SEMEA	73
8.5.2. Enquêtes réalisées par un prestataire externe	73
8.6. Animation et participation à des événements locaux	74
8.7. Prise en compte du point de vue des consommateurs	74
9. Clauses de révision du contrat	75
10. Représentation schématique du réseau de distribution d'eau potable	76
11. L'organisation de la SEMEA	77
11.1. L'organisation des services	77
11.1.1. Accueil et gestion de la clientèle	77
11.1.2. Travaux d'entretien du réseau - Travaux neufs	77
11.1.3. Gestion de la production et des réservoirs	77
11.2. Le service d'astreinte	78
11.3. Personnel affecté au service	79
Annexes	80
Indicateurs DSP 2017	80
Autres Indicateurs	80
A1 Autres indicateurs non contractuels	84
Accusé de réception - Ministère de l'intérieur	
A2 Indicateurs réglementaires 2024_11_201-DE	85
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 20/11/2024	
Publication : 21/11/2024	

1. PREAMBULE

Le présent rapport est rédigé conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des collectivités territoriales qui fait obligation au délégataire d'un service public de présenter chaque année un rapport sur l'exécution du contrat qui lui est confié.

Il a été diffusé à :

- Monsieur le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2. LA SYNTHÈSE DE L'EXERCICE

2.1. CHIFFRES CLES

	2021	2022	2023	% évolution
<u>Données techniques patrimoine</u>				
nombre de compteurs	62 659	64 565	64 926	0,6%
nombre de branchements	60 255	60 471	60 881	0,7%
linéaire de réseau	1 276 236 ml	1 267 289 ml	1 264 522 ml	-0,2%
volume de stockage	43 650 m3	43 650 m3	43 050 m3	-1,4%
<u>Volumes d'eau et ratio</u>				
volume d'eau produit	7 810 944 m3	7 680 957 m3	7 487 766 m3	-2,5%
volume d'eau exporté	219 698 m3	242 421 m3	239 660 m3	-1,1%
volume d'eau importé	174 612 m3	174 837 m3	168 175 m3	-3,8%
volume d'eau mis en distribution	7 765 858 m3	7 613 373 m3	7 416 281 m3	-2,6%
* volume d'eau facturé	6 255 302 m3	6 097 907 m3	6 074 906 m3	-0,4%
volume d'eau comptabilisé abonnés	6 399 785 m3	6 295 038 m3	6 341 530 m3	0,7%
ratio de rendement de réseau	82,41%	82,68%	85,51%	3,4%
ratio de rendement hydraulique	83,40%	83,74%	86,49%	3,3%
indice linéaire de perte	2,78	2,69	2,17	-19,3%
<u>Données clientèle</u>				
nombre d'abonnements au 31 décembre	59 473	59 914	60 108	0,3%
taux d'abonnement	94,92%	92,80%	92,58%	-0,2%
nombre de mutations en cours d'exercice	7 711	7 322	6 304	-13,9%
taux de mutation	12,97%	12,22%	10,49%	-14,2%
taux d'impayés 12 mois	2,00%	2,00%	1,86%	-7%

* Il faut noter que les volumes facturés figurant dans ce tableau correspondent aux volumes consommés déduction faite des volumes dégradés. Ces volumes sont présents dans le "volume comptabilisé abonnés". Ces volumes sont donc réintégrés dans le calcul des ratios au chapitre 6 du présent rapport.

2.2. COMMENTAIRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les éléments de contexte pour l'année 2023 sont les suivants :

- mise en service de l'usine de Touvre, avec fonctionnement sur une seule file de traitement jusqu'en octobre, puis mise en service définitive
- cyberattaque subie par Grand Angoulême en juillet 2023 et ses impacts sur l'exploitation (indisponibilité ou pertes de fonctionnalités liées à TopKapi et à la GMAO, certaines non résolues à ce jour...)
- Activité de renouvellement des réseaux conséquente (après une baisse en 2022), baisse sur le renouvellement électromécanique, hausse du renouvellement compteurs en liaison avec la décision de généralisation de la radio relèvé,
- Fonds de travaux peu sollicité,
- Remise en service de la ressource de la Grange à l'Abbé,
- Evolution habituelle du nombre d'abonnés
- Stabilité des volumes consommés et facturés,
- Refonte du planning de relèvé pour rationaliser les déplacements (proximité géographique successive),
- Une amélioration significative des ratios de performance du réseau,
- Poursuite des actions liées à l'intensification de l'action contentieuse, qui aboutit à une baisse du taux d'impayés, de 2% à 1,86%

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2.2.1. DONNEES TECHNIQUES

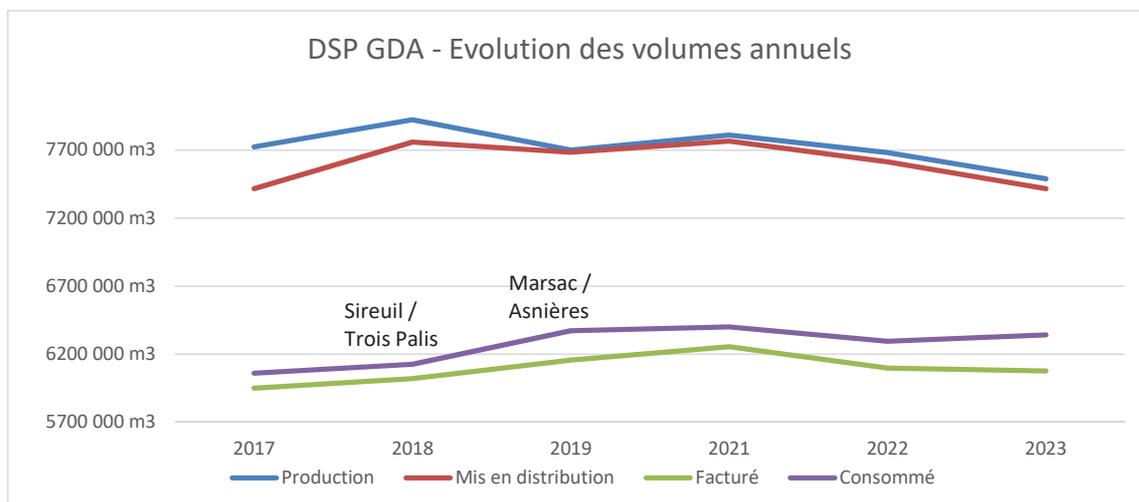
Le nombre de branchements et le linéaire de réseau restent globalement stables, compte tenu du fait que le territoire géographique exploité n'a pas évolué depuis 2019.

La nouvelle usine d'eau potable a été intégrée au patrimoine d'affermage.

2.2.2. VOLUMES D'EAU ET RATIO

- Volume d'eau mis en distribution et volume facturé

Le volume d'eau mis en distribution diminue de 2,6% (200.000 m³), tandis que le volume d'eau consommée est stable à +0,7% (46.000 m³)



Le ratio de rendement hydraulique s'exprime donc à 85,5 %, en nette amélioration, pour un objectif contractuel de 83% (voir onglet 6. Volumes d'eau).

La valeur de l'indice linéaire de perte s'établit à 2,17 sur l'année, et à 2,55 m³/j/km sur 3 ans, en deçà de l'objectif de 3,10 fixé à partir de 2022.

Ces résultats sur les ratios sont dûs à :

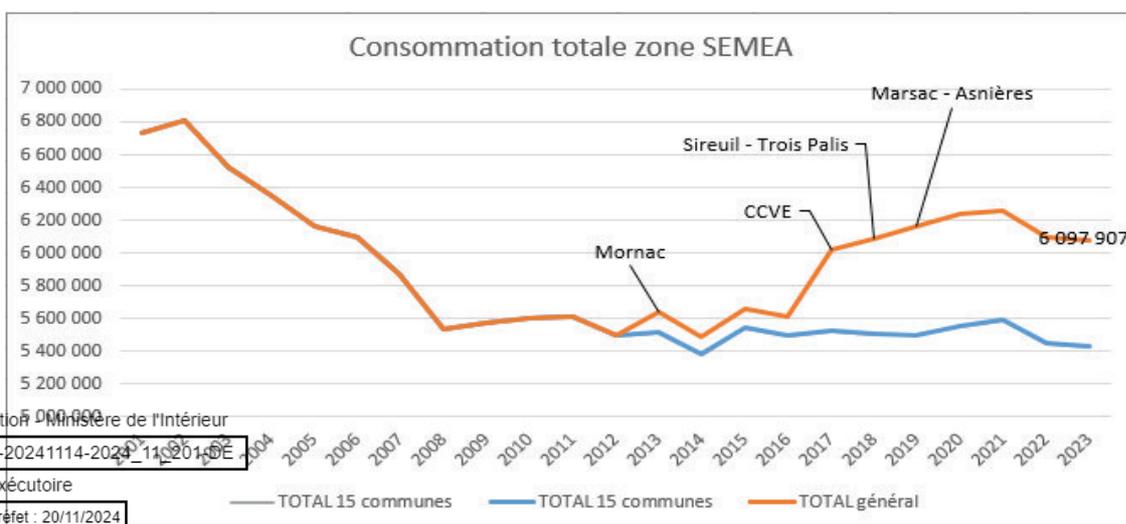
- la politique de renouvellement des réseaux adoptée par l'agglomération (environ 0,8 % du linéaire / an)
- la politique de renouvellement des compteurs (suite au refus de la DIRECCTE de la méthode de lots et échantillonnage, nous revenons à un renouvellement des compteurs de plus de 15 ans, mais conservons une partie de renouvellement ciblé basée sur l'échantillonnage),
- la mise en place des outils de sectorisation (Compteurs télégrésés, pré-localisateurs, logiciel dédié au suivi des consommations sectorielles) qui facilitent la détection précoce des fuites
- vigilance portée à la détection des fuites et à leur réparation rapide.

Il faut garder à l'esprit que le ratio et l'indice de perte annuels résultent de calculs comprenant des estimations, et qu'ils doivent donc être appréciés à l'échelle pluriannuelle.

Focus sur les consommations : Il est intéressant d'observer l'évolution des consommations sur le long terme et à périmètre constant (la courbe bleue dans le graphique ci-après correspond au périmètre de gestion du contrat de DSP de 2007 à 15 communes).

On constate que la forte baisse enregistrée dans les années 2000 perdure sur la décennie suivante, mais de façon moins brutale.

La consommation reste ensuite stable, avec un contraste entre la zone urbaine (baisse des consommations) et la zone périurbaine / rurale (croissance des consommations) : la baisse tendancielle des consommations est compensée par l'augmentation du nombre d'abonnés.



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_20106E

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Volumes d'eau exportés et importés



Les volumes importés et exportés sont globalement stables.

2.2.3. LA CONTINUITE DU SERVICE

Réseau

- situations de crise

Le service n'a pas subi de situation de crise ou de situation d'urgence en cours d'année.

La cyberattaque subie par le grandAngoulême a toutefois perturbé indirectement l'activité de la SEMEA (accès aux outils mutualisés comme la supervision et la GMAO).

- coupures d'eau pour travaux

Le nombre de coupures d'eau subies par les abonnés pour des travaux non programmés (fuites) est en baisse (78 contre 98 en 2022), avec un taux de récurrence des coupures d'eau passant de 0,01063 à 0,01013 (voir rubrique 7.9.2).

La recherche et la réparation des fuites a donné lieu à des réparations programmées dès que possible.

Production

- situations de crise

Pas de crise majeure en 2023.

Pour mémoire, le service a connu une situation de crise grave en cours d'année, avec la présence de Cryptosporidium et de Giardia dans l'eau brute et l'eau traitée en sortie d'usine de Touvre (Cf. paragraphe 7.9).

La nouvelle usine permet maintenant de traiter ce type de pollution, néanmoins, la mise en place d'un plan de secours complet reste une priorité.

On peut également considérer comme une crise la spectaculaire inflation des coûts de l'énergie subie en 2022, avec son plein effet en 2023 (triplément des coûts).

Cela nous a conduit à mener un plan énergie avec étude de solutions d'optimisation énergétique sur les plus gros ouvrages (hors Touvre), et le développement du photovoltaïque sur les surpresseurs pour l'autoconsommation.

Cette action devra être poursuivie sur les prochaines années.

- arrêts de production

Voir la rubrique 7.9.1 "arrêts d'eau" :

La station de la Grange à l'Abbé a été remise en service suite à un renouvellement complet de la station d'alerte.

Mise à l'arrêt de la station du Ponty lors des pointes de turbidité et des manques d'eau.

La station de Baillarge a contribué à la production d'eau. Le raccordement à l'usine d'eau potable de Touvre est opérationnel depuis le 15 octobre 2021. L'eau est dorénavant traitée sur la nouvelle usine de Touvre.

Réglementation des usages de l'eau

L'année 2023 n'a pas été marquée par des mesures de restriction des usages de l'eau opposables aux abonnés du service. Un arrêté a toutefois interdit les pesages sur les hydrants pendant l'été 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2.2.4. LA RESSOURCE EN EAU

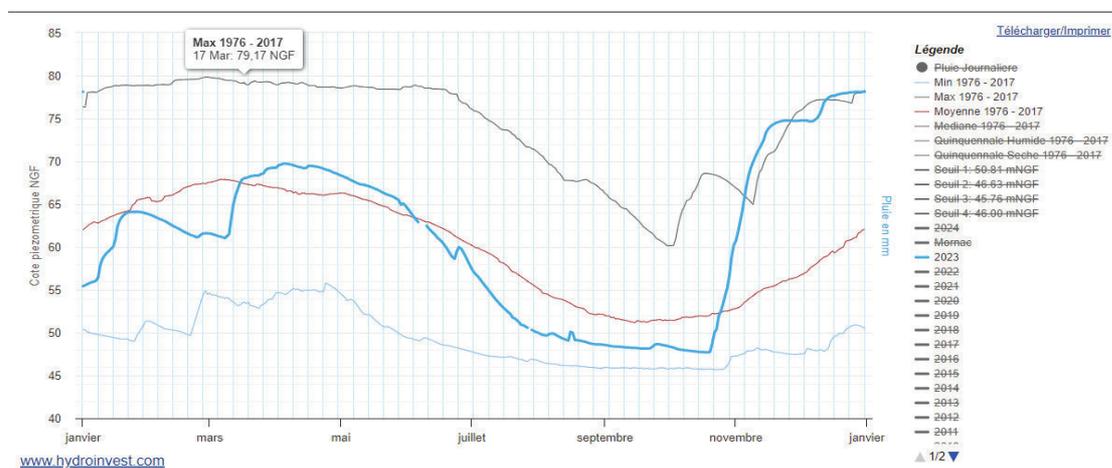
Touvre

Le débit des sources de Touvre est un sujet de préoccupation pour deux raisons :

- il semble qu'il y ait eu une modification physique dans le karst ayant impacté sa courbe de vidange. En pratique, il se vide beaucoup plus vite que sa courbe théorique historique.
- on observe déjà les effets annoncés du dérèglement climatique, à savoir une plus grande saisonnalité des précipitations, qui induit en moyenne des étiages plus précoces, plus sévères et plus prolongés.

Pour 2023, la période estivale a été très sèche mais a été suivie d'une forte période humide à partir de fin octobre.

A fin 2023, le karst était complètement rechargé.



La qualité de l'eau brute est également une source de préoccupation du fait du dérèglement climatique.

En effet, des précipitations plus intenses mobilisent davantage les polluants du sol, tandis que les étiages plus sévères induisent une moindre dilution. Ces deux facteurs aboutissent à une plus forte concentration des pollutions.

Il est donc important de poursuivre et structurer les actions engagées :

- mise en oeuvre des mesures de protection prévues dans l'arrêté du 11 mars 2022 instaurant par DUP le périmètre de protection des sources de la Touvre
- élaboration d'un plan de secours visant à compléter la moitié de la production en cas de pollution des sources, ou la totalité en cas de défaillance de l'usine, par exemple par la réalisation d'un second forage dans le karst à proximité de la conduite de transfert Baillarge - Touvre existante.

Il faudra également se projeter sur des mesures à long terme visant à atténuer ou contrer les effets du dérèglement climatique :

- lutte contre les pollutions diffuses à l'échelle du bassin versant de la Touvre,
- développement des coopérations à l'échelle départementale et régionale,
- adaptation des ouvrages et du réseau pour maintenir la qualité de l'eau jusqu'au robinet, dans un contexte de hausse des températures,
- politique ambitieuse de baisse des consommations des abonnés.

SEMEA a élaboré et présenté une proposition de stratégie EAU à destination des élus et des acteurs sociaux, pour contribuer aux débats en cours, et notamment la démarche Crtéclima mise en oeuvre par GrandAngoulême.

Autres ressources

La source du Ponty reste une ressource marginale utilisable lorsque le taux de turbidité le permet. Elle a produit 1% des volumes en 2023. Il serait intéressant d'étudier le coût d'un traitement de l'eau sur site pour profiter de la moindre dépense énergétique de cette ressource par rapport à celle de Touvre.

La station de la Grange à L'abbé a été entièrement rénovée (nettoyage et mise en place d'un mécanisme d'obturation des drains, armoire électrique, pompes, filtres biologiques, station d'alerte), et peut assumer pleinement sa fonction de secours ou d'alimentation quotidienne depuis le début de l'année 2023, lorsque les conditions le permettent (hors inondations ou sécheresse excessive donc).

La ressource de Baillarge est définitivement raccordée sur la nouvelle usine du Pontil. Elle fonctionne tous les jours à un débit sanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2.2.5. QUALITE DE L'EAU

- qualité de l'eau brute

Les analyses n'indiquent pas d'évolution sensible de la situation sur les paramètres nitrate et pesticides, qui restent bien en deça des limites de qualité.

- qualité de l'eau traitée et distribuée

Les programmes de contrôle de l'ARS et l'autocontrôle SEMEA ont été intégralement réalisés.

Le taux de conformité bactériologique est de 100 %

Le taux de conformité physico chimique est de 100%.

Il n'y a pas eu de test CVM sur le territoire géré par SEMEA. Les sites problématiques (Hurtebise, route de Poulet, La Pougnerie, La Prévalerie) ont été traités.

Une réflexion est en cours pour améliorer la maîtrise de la qualité de l'eau :

- sur les zones périphériques (queues de réseau),
- sur les points d'alimentation des clients sensibles (dont l'hôpital en 2022),
- là où nous ne produisons pas l'eau et n'avons pas de moyens de contrôle suffisants.

La mise en service de la nouvelle usine nous a permis de réduire sensiblement les rechlorations sur le réseau (meilleure qualité d'eau en sortie de l'usine)

- le chlore sur réseau

La maîtrise du chlore résiduel sur réseau était une problématique récurrente qu'il est prévu de traiter dans le cadre des travaux concessifs (amélioration de la mesure, mise en place de stations de rechloration).

Il a toutefois été décidé avec GrandAngoulême d'attendre la réalisation du schéma directeur de l'agglomération (y compris les zones hors gestion SEMEA) avant de programmer des travaux importants.

Cet axe d'amélioration sera réétudié à la lumière des améliorations observées depuis la mise en service de la nouvelle usine.

2.2.6. GESTION DE LA CLIENTELE

- Prise en gestion de nouveaux périmètres

Sans objet

- accueil client

SEMEA assure un accueil physique de la clientèle du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, et garantit une permanence téléphonique en période d'astreinte.

Les délais de réponse téléphonique moyens sont en amélioration à 53 secondes, ce qui nous semble répondre au besoin compte tenu du niveau de satisfaction client sur cet item, et des moyens qui seraient nécessaires pour atteindre une cible plus contraignante (pour mémoire la cible avait été fixée à 30 secondes dans le contrat de DSP de 2017).

Les taux de réponse aux courriers sous 8 jours respectent l'objectif de 85%

- Relève et facturation

Le taux de relève est très satisfaisant. Le nouveau planning a été respecté à 100 %.

Les dégrèvements progressent en 2023, à 266.624 m3.

Le taux d'avenant des factures (rectifications de consommation, erreurs) reste faible.

- Recouvrement

SEMEA met à disposition de ses clients une vaste palette de moyens de paiement, y compris sur internet.

SEMEA a mis en oeuvre plusieurs mesures pour aider les clients en difficulté à honorer le paiement de leurs factures. Les échéanciers sont sans frais et facilement octroyés.

SEMEA a baissé son financement du FSL à hauteur de 0,60 € / abonné et par an au lieu de 1 euro.

La différence est utilisée par SEMEA sous forme de subvention directe (25% de la céance) aux clients dont le dossier a été retenu par le FSL.

Cela permet d'augmenter le taux d'aide réel pour les abonnés SEMEA par rapport au règlement départemental.

On espère ainsi enrayer la désaffection des clients devant ce dispositif, qui les contraignait à contracter un prêt auprès du FSL pour 75% de la facture.

Parallèlement Semea a recours à de nombreux partenaires pour améliorer l'efficacité de ses circuits de recouvrement, et utilise en dernier recours à la procédure de décret d'injonction déposée auprès du tribunal d'Angoulême.

En 2023, le taux d'impayés régresse pour la première fois depuis 3 ans, à 1,86% contre 2% précédemment.

Nous l'interprétons comme le signe que les méthodes utilisées contraignent les abonnés concernés, indépendamment de leur revenu, à revenir au paiement.

Nous devons donc maintenant consacrer nos moyens à l'accompagnement au retour au paiement des personnes en difficulté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

- Satisfaction et attention au client

Le nombre de réclamations clients reste très faible.

Le baromètre clientèle réalisé par l'institut de sondage GECE en 2023 a confirmé la bonne opinion des clients sur le service et la qualité de l'eau (chiffres supérieurs à la moyenne nationale).

La perception des clients sur l'engagement environnemental de la SEMEA, la connaissance de l'origine de l'eau et la pratique de boisson d'eau du robinet sont en retrait, et nécessiteraient une stratégie de communication commune entre GrandAngoulême et SEMEA.

L'enquête révèle un souhait d'accompagnement des usagers par Semea pour les aider à réduire leur consommation, bien qu'ils estiment être déjà performants dans ce domaine.

Les indicateurs de satisfaction sur les processus d'abonnement et de réalisation des branchements restent supérieurs à 95 %.

SEMEA offre la possibilité à ses clients d'avoir recours à la "médiation de l'eau" au niveau national.

Le recours aux conciliateurs de justice au niveau local est généralement beaucoup plus apprécié, rapide et pertinent.

Le point de vue client est pris en compte au travers de réunions thématiques avec l'UFC Que Choisir (intervention à leur AG en avril 2023), qui dispose par ailleurs d'un représentant au sein du conseil d'administration de SEMEA.

- actions de communication

SEMEA mène des actions de sensibilisation à la consommation d'eau du robinet et à la protection de la ressource, en mettant à disposition des fontaines à eau à demeure (mairies, écoles, cinéma Némò) ou lors d'événements sportifs (G2A) ou associatifs (avec la MPP, Festival des solidarités et Festifastoché, Musiques Métisses).

SEMEA a également poursuivi en 2022 une action d'ampleur pour la promotion de l'eau du robinet comme eau de boisson, avec la remise en conseil de carafes à usage des conseils municipaux. Ces remises ont été l'occasion de débats enrichissants sur le thème de l'eau avec les conseillers municipaux. Cette action interrompue au moment de la crise sanitaire "Crypto / Giardia" d'avril 2022 doit reprendre.

Semea a par ailleurs présenté sa stratégie EAU d'adaptation au changement climatique dans plusieurs instances locales, notamment le conseil de développement en janvier 2024.

2.2.7. LES TRAVAUX ET PROJETS

Un contrat de sous-traitance de travaux de renouvellement portant sur un montant annuel d'environ 1.5 millions d'euros hors taxes sur une durée de cinq années a été conclu à compter de 2022, après mise en concurrence par appel d'offres européen.

L'accord cadre multiattributaire a été signé avec les entreprises SOGEA, CISE TP et SADE.

Les travaux de raccordement du forage de Baillarge à l'usine de Touvre se sont achevés en octobre 2021. Ils contribuent à garantir le plan de secours du territoire à hauteur de 50%.

Les autres opérations du plan de secours sont gérées par GrandAngoulême.

Le programme d'installation des compteurs de sectorisation a été complètement achevé en 2020 avec la pose du débitmètre sur le carrefour de Lille sans contrainte de circulation du fait du confinement.

Les opérations relatives au fonds de travaux ont principalement concerné des remplacements de bouches à clé sur des opérations de voirie mais également quelques extensions permettant l'alimentation de constructions neuves.

Les travaux concessifs liés à la qualité de l'eau seront limités au minimum dans l'attente de la réalisation du schéma directeur lancé par la collectivité.

SEMEA a par ailleurs continué en 2023 sa participation active au processus de modernisation de la filière de traitement de l'usine de Touvre confié au groupement STEREAU/VIGIER. SEMEA a participé ainsi à toutes les réunions hebdomadaires du chantier ainsi qu'à la mise en service de la station.

SEMEA a réalisé en 2022 son **bilan Carbone / GES** sur la base des données de l'année 2021, puis a élaboré en 2023 une stratégie de baisse de ses émissions.

Les principaux leviers d'action pour l'activité Semea portent sur :

- l'optimisation énergétique (Pont Valteau en 2024), et le photovoltaïque sur les ouvrages (Surpresseur du Poteau en 2024),
- la rénovation du siège social de Lunesse (2025 - 2026) avec un objectif de respect immédiat des seuils fixés par le décret tertiaire pour 2050,
- les produits de traitement de l'usine de Touvre (fortes émissions liées à leur fabrication),
- dans une moindre mesure le plan de mobilité

Il est néanmoins apparu évident que les gisements d'émissions les plus importants sont sur la baisse des consommations des abonnés, et surtout la modération des usages de l'eau chaude sanitaire et la cuisson.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 21/11/2024

Publication : 21/11/2024

2.2.8. LES OPERATIONS DE MAINTENANCE

Les lavages de réservoir ont été réalisés en septembre et en novembre en raison de la mise en service de l'usine de Touvre. Nous n'avons pas rencontré de problèmes. Tous les ouvrages n'ont pu être nettoyés. Ils le seront en 2025.

2.2.9. L'ETAT DU RESEAU ET DES OUVRAGES

La majorité des fuites réparées concernent des canalisations de dn60, 80 et 100 mm en fonte grise ou dn63 et 110 mm en PVC.

Le réseau sur la zone urbaine est plutôt en bon état compte tenu des politiques de renouvellement menées depuis plus de 30 ans.

Outre le renouvellement des fontes grises et les opportunités liées aux opérations de voirie, l'accent sera porté dans les prochaines années sur les PVC collés posés dans les années 60-70, plutôt en secteur rural, qui sont générateurs de fuites et peuvent potentiellement poser des problèmes de relargage de CVM.

Les réservoirs pour lesquels des travaux de remise en état sont nécessaires sont ceux de Grapillet, de Chez Nauve, de Peudenelle et Chez Mérimaud.

Compte tenu des travaux réalisés sur l'usine de Touvre, ces remises en état ont été reportées pour ne pas risquer de fragiliser davantage l'exploitation.

Il est par contre urgent de prendre position sur les projets suivants :

- création d'une seconde cuve à Peudenelle pour permettre de bypasser la seule cuve existante de ce réservoir de tête (notamment en raison de l'évolution du pompage depuis Touvre),
- Prémption du terrain mitoyen à la cheminée d'équilibre entre Toutyfaud et Soyaux (pour éliminer cette cheminée et créer un réservoir en substitution de celui de Grapillet en alternative à une rénovation couteuse).
- Prémption de terrain au droit du réservoir sur tour de Mougnaç à La Couronne pour anticiper le secours par le SIAEP Sud Charente.

D'une manière générale une réflexion est à mener pour adapter le réseau et les ouvrages en vue d'atténuer les effets du réchauffement climatique, et en particulier le risque du réchauffement de l'eau tout au long de son parcours, qui pourrait amener à dépasser la limite haute de température de 25°C.

Les mesures à prendre pourraient être le calorifugeage des réservoirs, l'approfondissement des conduites...

2.2.10. ORGANISATION ET MANAGEMENT

Démarche QSE

La SEMEA a renouvelée sa triple certification en octobre 2023 :

- Qualité : norme ISO 9001-2015
- Sécurité : norme ISO 45001-2018
- Environnement : norme ISO 14001-2015

Organisation du service

En 2023, SEMEA a poursuivi ses efforts d'adaptation :

- de ses locaux de travail (programme d'aménagement du site de Lunesse)
- de ses ressources humaines avec la poursuite des efforts de réorganisation (échelons intermédiaires de management, renforcement service distribution)
- de ses moyens notamment sur les projets informatiques (mutualisation TOPKAPI, étude GMAO) et opérationnels (amélioration du recouvrement. ...)

2.2.11. EVOLUTION DU CONTRAT DE DSP

Les avenants passés en 2018 sont relatifs :

- à l'extension du périmètre de gestion aux communes de Marsac et Asnières-sur-Nouère, pour lesquelles le contrat de délégation avec la SAUR arrivait à échéance,
- au report de deux ans de l'application de l'évolution des tarifs correspondant à la prise en compte des amortissements liés aux travaux concessifs, du fait du report de réalisation desdits travaux (Baillarge).

Les avenants passés en 2019 sont relatifs :

- à une révision des tarifs applicables à partir de 2020, pour tenir compte d'une modification du plan pluriannuel des travaux concessifs, revu à la baisse dans l'attente d'un futur Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de l'ensemble de l'agglomération.

Les avenants passés en 2021 sont relatifs :

- à un gel de l'actualisation des tarifs pour 2022, la révision de certains seuils d'objectifs, l'ajout d'articles au bordereau travaux.

Les avenants passés en 2022 sont relatifs :

- à un gel de l'actualisation des tarifs pour 2023, la prise en charge par Semea des coûts liés à la nouvelle usine dans cette phase de mise en route et la réduction du montant de l'obligation de renouvellement pour la seule année 2023, la modification du règlement du service, la modulation des pénalités financières pour non atteinte des seuils, la diminution pérenne du montant du fonds de travaux (60 k€ en base 2017).

Les avenants passés en 2023 sont relatifs :

- au gel partiel de l'actualisation tarifaire (5% au lieu de 8,41%),
- à la prise en charge de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève en 2024, dans l'attente d'une évaluation plus précise des coûts en 2024 et dans la perspective d'une harmonisation des tarifs incluant les 5 communes de la zone nord en 2025

à la compensation de ces éléments par une diminution de 400 k€ (en base 2024) de l'obligation de renouvellement 2023 et à la modulation des pénalités financières pour une éventuelle non atteinte des seuils d'objectifs dans ces conditions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

3. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉLÉGATION

3.1. NATURE DU SERVICE

- Production et distribution d'eau potable

3.2. AUTORITE DELEGANTE

- Communauté d'agglomération GrandAngoulême
25 boulevard Besson-Bey, 16023 Angoulême cedex

3.3. DELEGATAIRE

- SPL SEMEA
Société publique locale au capital de 2.099.250 euros
Siret : 338 489 362 00016
Siège social : 2 rue Bernard Lelay, CS 92221, 16022 Angoulême cedex

3.4. OBJET ET ETENDUE DE LA DELEGATION

- Production et distribution de l'eau potable sur 27 communes du territoire de la Communauté d'agglomération GrandAngoulême, à savoir :

- Angoulême	- Nersac
- Asnières sur Nouère	- Puymoyen
- Bouëx	- Ruelle-sur-Touvre
- Dignac	- Saint-Michel
- Dirac	- Saint-Saturnin
- Fléac	- Saint-Yrieix sur Charente
- Garat	- Sers
- Gond-Pontouvre	- Sireuil
- La Couronne	- Soyaux
- L'Isle d'Espagnac	- Torsac
- Linars	- Touvre
- Magnac-sur-Touvre	- Trois Palis
- Mornac	- Vouzan
- Marsac	

- Le contrat inclut le renouvellement à charge du délégataire des éléments suivants du service :
 - Compteurs,
 - Branchements,
 - Réseau (Tous diamètres),
 - Appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques et hydrauliques.
- Le contrat inclut des travaux concessifs relatifs à :
 - Réalisation et financement des infrastructures du plan de secours du territoire concédé
 - Réalisation et financement des travaux liés à l'amélioration du ratio de rendement
 - Réalisation et financement des travaux liés à l'amélioration de la qualité de l'eau
- Le contrat inclut le financement et la réalisation d'un fonds de travaux annuel relatif :
 - Aux petites extensions
 - A la mise à niveau des bouches à clef et divers petits travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

3.5. NATURE JURIDIQUE ET DATE DE PRISE D'EFFET DE LA DELEGATION

- Contrat d'affermage pour l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable :
 - Date de signature : 28 mars 2017
 - Date d'effet : 1er avril 2017
 - Durée : 20 ans
 - Date de fin : 31 mars 2037

3.6. EVOLUTION DU CONTRAT

- **Avenant n° 1 :**
 - Date de signature : 19 décembre 2017
 - Date d'effet : 1er janvier 2018
 - Objet : Extension du périmètre concessif aux communes de Sireuil et Trois Palis
- **Avenant n° 2 :**
 - Date de signature : 26 octobre 2018
 - Date d'effet : 1er juillet 2018
 - Objet : Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
- **Avenant n° 3 :**
 - Date de signature : 28 décembre 2018
 - Date d'effet : 1er janvier 2019
 - Objet : Extension du périmètre concessif aux communes de Marsac et Asnières sur Nouère
- **Avenant n° 4 :**
 - Date de signature : 28 décembre 2018
 - Date d'effet : 1er janvier 2019
 - Objet : Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs, en raison des études préliminaires à mener pour les travaux de Baillarge
- **Avenant n° 5 :**
 - Date de signature : 26 décembre 2019
 - Date d'effet : 1er janvier 2020
 - Objet : Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs, dans l'attente des conclusions du schéma directeur des travaux à venir
- **Avenant n° 6 :**
 - Date de signature : 17 décembre 2021
 - Date d'effet : 1er janvier 2022
 - Objet : Gel partiel de l'actualisation, modification du bordereau travaux, révision des seuils d'objectif d'indicateurs
- **Avenant n° 7 :**
 - Date de signature : 21 décembre 2022
 - Date d'effet : 1er janvier 2023
 - Objet : Gel partiel de l'actualisation, prise en charge usine pour 2023, compensation de ces éléments par une diminution 620 k€ (en base 2023) de l'obligation de renouvellement 2023, modulation des pénalités financières pour une éventuelle non atteinte des seuils d'objectifs, modifications du règlement du service, diminution pérenne du montant du fonds de travaux (60 k€ en base 2017)
- **Avenant n° 8 :**
 - Date de signature
 - Date d'effet : 1er janvier 2024
 - Objet : Gel partiel de l'actualisation, prise en charge de la nouvelle usine et de la généralisation de la radio relève en 2024, dans l'attente d'une évaluation plus précise des coûts en 2024 et dans la perspective d'une harmonisation des tarifs incluant les 5 communes de la zone nord en 2025. Compensation de ces éléments par une diminution de 400 k€ (en base 2024) de l'obligation de renouvellement 2023, modulation des pénalités financières pour une éventuelle non atteinte des seuils d'objectifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

4. LE PATRIMOINE DU SERVICE

4.1. INVENTAIRE DES COMPTEURS

4.1.1. Inventaire des compteurs actifs et inactifs

compteur	diamètre										
	15	20	30	40	50	65	80	100	150	TOTAL	%
<2 009	5531	230	66	44	5	11	6	15	2	5910	9,1%
2009	542	42	6	6	1	2	3	3		605	0,9%
2010	1110	33	16	8		1	1	1		1170	1,8%
2011	3233	45	29	12		1	1	2		3323	5,1%
2012	3434	70	21	20		2	1	1		3549	5,5%
2013	3636	74	80	32	2	12	9	1		3846	5,9%
2014	2988	71	52	46		10	9	6		3182	4,9%
2015	3652	76	25	14	1	3	5	6		3782	5,8%
2016	4437	53	46	25	1	14	2	7		4585	7,1%
2017	5159	90	35	11	1	3	3	7		5309	8,2%
2018	5591	31	14	9		4	1	4		5654	8,7%
2019	3721	40	32	28		3	2	4	1	3831	5,9%
2020	6102	89	32	19	1	10	5	5		6263	9,6%
2021	4992	78	76	21		7	4	6		5184	8,0%
2022	4323	49	22	12		3	3	2		4414	6,8%
2023	4228	32	27	28		2		2		4319	6,7%
TOTAL	62 679	1 103	579	335	12	88	55	72	3	64 926	100%

La présence de compteurs au-delà de 15 ans d'âge s'expliquait :

- par la présence de compteurs sur des branchements inactifs (1/3 des compteurs),
- par la difficulté à accéder à certains compteurs actifs situés en domaine privé (cave, intérieur du logement).

La démarche de renouvellement par qualité métrologique présentée à la **DIRECCTE** a été refusée. **A reposer de façon différente sur le prochain cycle.**

Il convient donc de renouveler dorénavant les compteurs actifs de plus de 15 ans.

A partir de 2024, la généralisation de la radio relève d'ici à 2030 va nous amener à équiper les compteurs récents (après 2016) de modules radio, tandis que les compteurs renouvelés seront directement équipés de modules.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

4.2. INVENTAIRE DES BRANCHEMENTS

commune	2022			2023		
	total branchements	dont branchements plomb connus	% branchements plomb	total branchements	dont branchements plomb connus	% branchements plomb
Angoulême	20 201	83	0,4%	20 285	66	0,3%
Asnières sur Nouère	677			683		
Bouëx	506			506		
Champniers	7			7		
Dignac	850			853		
Dirac	748			749		
Fléac	1 915			1 932		
Garat	1 093			1 103		
Gond-Pontouvre	3 321	42	1,3%	3 344	42	1,3%
L'Isle d'Espagnac	2 734	1	0,0%	2 757		
La Couronne	4 231	1	0,0%	4 278	1	0,0%
Linars	1 125	1	0,1%	1 128		
Magnac-sur-Touvre	1 840			1 850		
Marsac	404			406		
Mornac	1 112	1	0,1%	1 118	1	0,1%
Nersac	1 289			1 301		
Puymoyen	1 440			1 454		
Ruelle-sur-Touvre	4 136			4 176		
Saint-Michel	1 493	25	1,7%	1 499	22	1,5%
Saint-Saturnin	728			733		
Saint-Yrieix sur Charente	3 921	3	0,1%	3 954	7	0,2%
Sers	483			485		
Sireuil	691			696		
Soyaux	3 592	8	0,2%	3 607	7	0,2%
Torsac	407			430		
Touvre	650			665		
Trois Palis	450			454		
Vouzan	427			428		
TOTAL	60 471	165	0,3%	60 881	146	0,2%

L'évolution du nombre de branchements entre 2022 et 2023 correspond à la création de branchements neufs sur le territoire.

L'inventaire des branchements en plomb du service est régulièrement corrigé au fur et à mesure de l'identification de nouveaux branchements en plomb par la SEMEA

Le contrat 2017 ne prévoit pas d'action spécifique sur les branchements en plomb, qui restent en pratique une priorité, et sont traités au fur et à mesure de leur découverte, ou lorsque les opérations de voirie nous permettent finalement d'obtenir les autorisations de travaux.

Les opérations principales, en lien avec des branchements plomb, à programmer et à lancer sont l'avenue de la République à Saint Michel, la rue de Saintes et la rue de Bordeaux à Angoulême, la route de Paris à Gond Pontouvre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

2024 prévoit notamment des interventions ponctuelles sur quelques branchements isolés (rue de Saintes à Angoulême).

Reception par le prelet - 20/11/2024
S sont en cours pour programmer l'avenue de la République à Saint Michel en 2024/2025.

Publication : 21/11/2024
Branchements plomb de la route de Bordeaux seront supprimés dans le cadre de l'aménagement définitif de la voirie autour du projet

héments plomb de la route de Bordeaux seront supprimés dans le cadre de l'aménagement définitif de la voirie autour du projet
Nil ("Barrouillet").

4.3. INVENTAIRE DU RESEAU (en ml)

4.3.1. Inventaire des canalisations d'eau brute

Cet inventaire répertorie les canalisations :

- Entre la résurgence de la Touvre et l'usine de Touvre (siphons),
- Entre la source du Ponty et la station de la Courade,
- A l'intérieur du site de la ressource de Grange à l'Abbé,
- Entre le Moulin de Baillarge et l'usine de Touvre.

diamètre	nature matériau					TOTAL
	acier	inox	fonte ductile	fonte grise	PVC	
150 mm			948	881	1 502	3 331
200 mm	113	24				137
350 mm			7 322			7 322
400 mm				142		142
450 mm				280		280
500 mm				465		465
600 mm			134	290		424
TOTAL	113	24	8 404	2 058	1 502	12 101

4.3.2. Inventaire des canalisations d'eau potable

diamètre	nature matériau								TOTAL
	acier	amiante ciment	fonte ductile	fonte grise	PEHD	PVC	PVC Bi-O	inconnu	
33 mm	191				900	1 401			2 492
40 mm	422		10	3 159	6 007	9 995			19 594
50 mm	82				23 958	72 223		37	96 300
60 mm	11 157		2 257	55 845				274	69 533
63 mm			9		24 758	278 485	3		303 254
75 mm			832		4 764	43 495		36	49 127
80 mm	6 916	769	1 620	22 303				46	31 654
90 mm		95	1 529		2 952	57 752			62 328
100 mm	8 482	7 868	20 498	36 664				84	73 596
110 mm			3 297		1 094	120 311	174		124 876
125 mm	13 358		19 676	24 510	3 018	56 931	531	282	118 306
140 mm			207		85	27 763	534		28 589
150 mm	11 726	1 858	42 639	26 970				13	83 206
160 mm			973		1 699	30 976	246		33 894
175 mm	2 076		40	3 309					5 426
200 mm	25 110		27 558	18 309	132	644	7		71 760
225 mm						2 369	1 474		3 843
250 mm	1 115		10 138	7 519	230		220	4	19 227
300 mm	26		17 820	1 523					19 369
315 mm					86				86
350 mm	24		3 746	5 599					9 369
400 mm	33		4 798	6 984					11 815
450 mm	9		4 600	1 591					6 200
500 mm	239		6 426	1 406					8 071
600 mm			3 047						3 047
700 mm	78		3 870						3 948
inconnu					7	418		5 187	5 611
TOTAL	81 046	10 590	175 590	215 691	69 689	702 763	3 189	5 964	1 264 522

Un inventaire détaillé à jour du réseau est disponible à tout moment (tronçons par année de pose, diamètre, matériau, commune...) à partir de notre SIG.

Au 01/01/2019, les réseaux des communes d'Asnières sur Nouère et de Marsac ont été intégrés au patrimoine de 11 km de conduite en amiante ciment.

Reception par le préfet de la commune d'Asnières sur Nouère d'intervention sur ce matériau a été mise en place avec notamment le recours systématique des attributaires de notre accord-cadre travaux (2022-2027), qui disposent des habilitations nécessaires.

4.4. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE STOCKAGE

désignation localisation	nature	date de mise en service	volume en m3	Emprise au sol en m2	cote trop plein (NGF)	cote radier (NGF)	télésurveillance	alarme anti intrusion
Bassac	réservoirs au sol	NC	500	254	159,26	154,51	X	X
			500		159,24	154,57		
Bois Blanc	réservoirs semi-enterrés	NC	600	272	157,51	152,52	X	X
			600		157,50	152,51		
Chez Méret	semi enterré	NC	250	124	190,01	186,05	X	X
Chez Nauve	réservoirs au sol	1974	4000	1935	109,85	105,11	X	X
			4000		109,79	105,09		
Les Plantes	réservoir sur tour	NC	500	84	102,05	95,27	X	X
Grapillet	réservoirs semi-enterrés	1864	1500	2437	117,92	114,72	X	X
			1500		117,93	114,74		
			1500		117,86	114,87		
			1500		117,86	114,92		
La Marronnière	réservoir au sol	NC	300	84	204	200	X	X
La Marronnière	réservoir sur tour	NC	200	33	249	245	X	X
Le Lac Clair	réservoir sur tour	NC	350	42	215,9	210,6	X	X
Le Peux	réservoir semi enterré	1977	1500	269	79,49	71,46	X	X
Le Poteau	réservoir semi enterré	1978	500	330	90,08	83,87	X	X
	réservoir semi enterré	1980	700		90,09	83,51		
Les Chaumes	semi enterré	NC	250	133	167	164	X	X
Les Galands	réservoirs au sol	1955	500	420	109,11	103,63	X	X
			500		109,17	103,64		
Les Gentils	réservoirs au sol	1975	400	251	181,33	176,73	X	X
			400		181,32	176,72		
Les Mérinauds	réservoir au sol	NC	300	120	78	75,3	X	X
Ma Campagne	réservoir sur tour	1972	2500	121	161,78	151,80	X	X
Maison Neuve	semi enterré	NC	450	260	174,5	169,5	X	X
			450		174,5	169,5		
Mougnac	réservoir sur tour	1973	500	73	145,77	139,49	X	X
Moulin de Baillarge	semi enterré	1995	600 pour mémoire	185 pour mémoire	85	81,9	X	X
Peudenelle	réservoir semi enterré	1974	4000	858	129,19	124,49	X	X
Puyguillen	réservoirs semi enterrés	NC	750	632	97,70	93,32	X	X
			750		97,72	93,31		
Saint-Saturnin	réservoir sur tour	1969	300	54	115,71	109,27	X	X
Tout-Y-Faut	réservoirs semi enterrés	1965	2000	1841	140,40	136,10	X	X
			2000		140,36	135,82		
	réservoir semi enterré	1970	4000	140,33	135,83			
	réservoir sur tour	1982	2500	38	166,32	159,62		

VOLUME DE STOCKAGE GLOBAL 43050 m3

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

TOTAL EMPRISE AU SOL DES BATIMENTS 10665 m2

016 200071827 20241114 2024_11_201 DE

Accusé certifié exécutoire

Le de Baillarge est hors service depuis 2017

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

4.5. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE SURPRESSION ET DE REPRISE

4.5.1. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE SURPRESSION

localisation	date mise en service	débit nominal	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Les Pandis	2001	8 ou 70 m3/h		X	X	35,6
Le Peux	2004	60 m3/h	X	X	X	so
Le Poteau	1980	150 m3/h	X	X	X	so
Saint-Saturnin	1994	12 m3/h	X	X	X	so
Chez Baudaud	1995	entre 5 et 14 m ³ /h		X	X	6,2
Les Chaumes	1988	16 m ³ /h	X	X	X	133
Le Forestier	inconnu	entre 8 et 24 m ³ /h		X	X	12
Maison Neuve	1962	9 m3/h	X	X	X	so
Chez Matignon	1980	6 m3/h		X	X	8,8

195,6

4.5.2. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE REPRISE

localisation	date mise en service	débit nominal	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Ma Campagne	1972	200 m3/h	X	X	X	so
Le Coq Gaulois	2004	45 m3/h	X	X	X	so
Grapillet	1960	220 m3/h	X	X	X	so
Les Plantes	1996	120 m3/h		X	X	so
Pont Valteau	1991	150 m3/h	X	X	X	34,6
La Courade	inconnu	40m3/h		X	X	29,7
Les Rentes	2004	20 m3/h	X	X	X	9,6
Tout-Y-Faut	1962	195 m3/h	X	X	X	111,7
Touvre Les Sources	1963	400 m3/h	X	X	X	246,3
Accélérateur Le Chazeau	inconnu	29 m3/h	X	X	X	30,3
Moulin de Baillarge	1995	100 m3/h		X	X	so
La Marronnière	1973	17 m3/h	X	X	X	so
Planche Meunier	inconnu	64 m3/h	X	X	X	74,2

536,4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

NB : La reprise de Moulin de Baillarge est à l'arrêt depuis 2017.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

4.6. INVENTAIRE DES OUVRAGES DE PRODUCTION

localisation	date mise en service	capacité nominale	type de filière et description	secours électrique	télé surveillance	alarme anti intrusion	Emprise au sol bâtiments (m2)
Le Ponty / La Courade	NC	s.o	1	/	X	X	7,6
La Grange à l'Abbé	1989	150 m3/h	2	/	X	X	17,6
Moulin de Baillarge	1995	200/380 m3/h	3	X	X	X	11,3
Touvre Pontil	2023	2 000 m3/h	3	/	X	X	4643

4679,5

1. pompage d'exhaure - chloration
2. pompage d'exhaure - filtration-chloration
3. pompage d'exhaure - coagulation/floculation - injection CAP - décantation - filtration/démanganisation- UV - chloration

Evolution des ouvrages de production

La filière définitive de production du Pontil a une capacité de production de 2000 m3/h. Elle est sécurisée en 2 files indépendantes de 1000 m3/h chacune.

Elle traite l'eau en provenance de la résurgence de la Touvre et du Moulin de Baillarge.

Le raccordement de la production du Moulin de Baillarge vers la nouvelle usine d'eau potable est effectif. Il n'y a plus de traitement directement sur le site.

Il n'est pas prévu d'organiser un secours électrique pour le site de Grange à L'abbé, qui est une ressource de secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

4.7. INVENTAIRE DES ACCESSOIRES HYDRAULIQUES

nature	2020	2021	2022	2023
poteaux d'incendie	1 216	1 228	1 231	1 235
poteau d'aspiration	6	7	7	7
bouches d'incendie	121	124	126	130
bouche d'aspiration	1	1	1	1
réserves d'incendie	38	39	39	37
vannes de réseau	9 425	9 358	9 405	9 442
ventouses et purges	3 922	3 995	3 997	3 996
appareils de régulation	70	70	70	71

Observations sur les équipements de défense incendie :

Les poteaux ou bouches d'incendie hors service font l'objet en flux courant d'un signalement au SDIS 16 et à la collectivité concernée.

Depuis 2017, le SDIS ne réalise plus les essais sur les hydrants. C'est l'exploitant qui réalise ces essais pour les mairies qui ont conclu un contrat avec SEMEA sur la base de l'annexe 8 de notre contrat de DSP.

Périodiquement, nous demandons au SDIS de nous transmettre la liste des hydrants hors service pour coordonner nos bases.

Observations sur les compteurs de sectorisation :

La sectorisation du territoire est opérationnelle.

Le programme a été achevé fin 2019, en conformité avec les obligations contractuelles de la SPL SEMEA.

Les compteurs et les secteurs qu'ils délimitent sont représentés sur le SIG, et les informations sont quotidiennement intégrées et analysées sur le logiciel de supervision dédié, Topkapi.

Nos agents interviennent donc de façon ciblée dans les délais le plus courts possibles pour repérer et réparer les fuites sur réseau mais également pour signaler les fuites après compteurs aux abonnés.

Observations sur les appareils de régulation :

Les équipements de régulation sur le réseau sont au nombre de 45; les autres équipements sont situés dans les ouvrages. Tous ces équipements font l'objet d'une inspection et d'un entretien annuel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

4.8. INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX

L'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau a été modifié conformément à l'arrêté du 2 décembre 2013

Indicateur de connaissance ou de gestion patrimoniale	barème de cotation maximum	indice de cotation pour le service
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données topographiques acquises lors de ces travaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	5
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage (réseau eau potable, d'eau industrielle, d'incendie) ainsi que de la classe de précision des informations cartographiques (art R. 554-23 Code environnement) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	10	10
Identification du diamètre et du matériau de chaque tronçon au-delà de la moitié du linéaire du réseau ; avec 1 point supplémentaire pour chaque tranche de 10 % supplémentaires du réseau, le 5ème point étant accordé lorsque les informations sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total du réseau	5	5
L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10	10
Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5	1
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.	10	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur.	10	10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement ...	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5	5
TOTAL	120	116

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5. TRAVAUX SUR LE PATRIMOINE DU SERVICE

5.1. TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

Dorénavant, nous ferons un état d'avancement des éléments réglementaires :

- vérifications périodiques sur le levage, l'électricité, les équipements sous pression
- nettoyage annuel des ouvrages

Nous suivrons également les éléments qualitatifs :

- suivi de la métrologie
- suivi des équipements de traitement (dont chloration relai)

La représentation sera donc modifiée (tête de chapitre par activité)

L'objectif est de vous transmettre des éléments qualitatifs sur la bonne gestion du service.

5.1.1. actions de vérification périodique sur ouvrages du service

Equipements de levage

Les équipements de levage correspondent aux palans, rails fixes présents dans les ouvrages.

Les contrôles annuels ont été réalisés le 31/01/2023 par l'APAVE.

Aucune anomalie n'a été relevée.

Installations électriques

Site	Date	Constats	Décision immédiate	Date de TT
RE de Grapillet - ANGOULÊME	6/11	RAS		
Poste de comptage St Antoine - ANGOULÊME	/	Branchement électrique abandonné le 01/05/2023		
RE de Chez Méré - BOUËX	6/11	RAS		
RP Le CHAZEAU - BOUËX	6/11	RAS		
Forage Baillarge - BOUËX	6/11	RAS		
RE de Chez Nauve - CHAMPNIERS				
CE de la Marronnière - DIGNAC	6/11	RAS		
RE et RP de la Maronnière - DIGNAC	6/11	RAS		
PC Tuillerie de Nioulet - DIRAC	6/11	RAS		
SP Chez Forestier - DIRAC	6/11	RAS		
SP Chez Baudaud - DIRAC	6/11	RAS		
RE et SP des Chaumes - DIRAC	6/11	RAS		
RP de Pont Valteau - LA COURONNE	27/10	RAS		
Station de la Courade - LA COURONNE	27/10	RAS		
SP le Coq Gaulois - LA COURONNE	27/10	RAS		
RE Les Gallands - LA COURONNE	27/10	Disjoncteur de branchement à remplacer	Attente nouveau contrat Total Energie	
CE de Mognac - LA COURONNE	27/10	Disjoncteur de branchement à remplacer	Attente nouveau contrat Total Energie	
CE et RP Les Plantes - FLEAC	27/10	RAS		
RE de Bassac - GARAT	7/11	RAS		
RE et SP Maison Neuve - GARAT	7/11	RAS		
RE de Peudenelle - MORNAC	7/11	RAS		
CE et SP Le Peux - NERSAC	27/10	RAS		
CE et RP de Ma Campagne - PUYMOYEN	27/10	RAS		
SP des Pandis - PUYMOYEN	27/10	RAS		
RE de Puyguillen - RUELLE SUR TOUVRE	7/11	RAS		
PC de Puyguillen - RUELLE SUR TOUVRE	7/11	Disjoncteur de branchement à remplacer	Attente nouveau contrat Total Energie	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Station de Grange à l'Abbé - ST YRIEX	19/1	RAS		
RE et SP du Poteau - ST YRIEX	27/10	RAS		
RP Les Rentes - ST SATURNIN	27/10	RAS		
CE et SP Les Chaumes - ST SATURNIN	27/10	RAS		
RP de Planche Meunier - SERS	6/11	RAS		
CE le Lac Clair - SERS	6/11	RAS		
RE Chez Mérimaud - SIREUIL	27/10	RAS		
RP de Soyaux - SOYAUX	6/11	RAS		
RP du Pontil - TOUVRE	/	Non contrôlée car reprise arrêtée le 27/06/2023		
UTEP du Pontil - TOUVRE	/	Non contrôlée car ancienne usine arrêtée le 12/10/2023		
RP de Touvre Sources - TOUVRE	7/11	RAS		
SP Chez Matignon - VOUZAN	6/11	RAS		

Equipements sous pression

Site	Date	Constats	Décision immédiate	Date de TT
Inspections				
Gentils RP de Touvre Sources - TOUVRE	29/9	RAS		
Bassac RP de Touvre Sources - TOUVRE	29/9	RAS		
Bois Blanc RP de Touvre Sources - TOUVRE	29/9	RAS		
Puyguillen RP de Touvre Sources - TOUVRE	2/10	RAS		
Chazelle 1 RP de Touvre Sources - TOUVRE	2/10	RAS		
Chazelle 2 RP de Touvre Sources - TOUVRE	2/10	RAS		
SP Chez Forestier - DIRAC	4/12	RAS		
Service Dignac RP Planche meunier - SERS	4/12	RAS		
Service Sers RP Planche meunier - SERS	4/12	RAS		
SP Chez Baudaud - DIRAC	4/12	RAS		
RE SP Les Chaumes - DIRAC	4/12	RAS		
RE RP La Marronnière - DIGNAC	4/12	RAS		
RE SP Le Poteau 1 - ST YRIEX	6/12	RAS		
RE SP Le Poteau 2 - ST YRIEX	6/12	RAS		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.1.2. Nettoyage annuel des installations

NB : La mise en service de la nouvelle usine d'eau potable et le fonctionnement dégradé de l'ancienne station ne permettait pas de réaliser l'intégralité du nettoyage des ouvrages.
Les échanges avec l'Agence Régionale de Santé ont permis de définir un planning de nettoyage complet sur l'exercice 2023 et l'exercice 2024.

Site	N° Cuve	Lavage	
		Type lavage	Date du lavage
16015-Rés. de Grapillet (ANGOULÊME)	1	Mécanique	2024
	2	Mécanique	
	3	Mécanique	
	4	Mécanique	
16055-Rés. de Chez Méré (BOUËX)	1	Mécanique	21/09/2023
16078-Rés. de Chez Nauve (CHAMPNIERS)	1	Mécanique	2024
	2	Mécanique	
16113-CE de Mognac (LA COURONNE)	1	Chimique	25/09/2023
16113-Rés. de Les Galants (LA COURONNE)	1	Chimique	27/09/2023
	2	Chimique	22/11/2023
16119-CE et Repr. de la Maronnière (DIGNAC)	CE	Chimique	23/11/2023
	Repr.	Mécanique	20/11/2023
16120-Rés. et Surpr. de Les Chaumes (DIRAC)	1	Mécanique	21/09/2023
16120-Surpr. de Chez Baudaud (DIRAC)	1	Mécanique	21/09/2023
16120-Surpr. de Chez Forestier (DIRAC)	1	Mécanique	24/11/2023
16138-CE et Repr. de Les Plantes (FLEAC)	1	Chimique	26/09/2023
16146-Rés. de Bassac (GARAT)	1	Chimique	2024
	2	Chimique	
16146-Rés. de Maison Neuve (GARAT)	1	Chimique	19/09/2023
	2	Chimique	28/09/2023
16146-Rés. De Moulin Baillarge (GARAT)	1	Mécanique	/
16232-Rés. de Les Gentils (MORNAC)	1	Mécanique	23/11/2023
	2	Mécanique	2024
16232-Rés. de Peudenelle (MORNAC)	1	Mécanique	2024
16244-Rés. et Surpr. de Le Peu (NERSAC)	1	Chimique	29/09/2023
16271- CE de Ma Campagne (PUYMOYEN)	CE	Chimique	2024
	Repr.	Mécanique	30/10/2023
16291-Rés. de Puyguillen (RUELLE SUR TOUVRE)	1	Chimique	26/09/2023
	2	Chimique	21/11/2023
16348-CE et Surpr. de St Saturnin (ST SATURNIN)	1	Chimique	21/11/2023
16358-Rés. et Surpr. de Le Poteau (SAINT YRIEX)	1	Chimique	27/09/2023
	2	Chimique	23/11/2023
16368-CE de Lac Clair (SERS)	1	Chimique	22/09/2023
16370-Rés. Chez Mérimaud (SIREUIL)	1	Mécanique	18/09/2023
16374-CE et Repr. de Soyaux (SOYAUX)	1	Chimique	22/11/2023
16374-Rés. de Toutyfaud (SOYAUX)	1	Chimique	19/09/2023
	2	Chimique	28/09/2023
	3	Chimique	31/10/2023
16385-Repr. de Le Pontil (TOUVRE)	1	Mécanique	/
16385-Rés. de Bois Blanc (TOUVRE)	1	Chimique	2024
	2	Chimique	
16422-Surpr. de Chez Matignon (VOUZAN)	1	Mécanique	31/10/2023

Hors d'eau

mise hors service le 27/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.1.3. Suivi des équipements de métrologie

Débitmétrie

Réalisation d'un fichier de suivi en cours comportant :

- Localisation, type, diamètre et caractéristiques du comptage
- Présence télégestion, type et caractéristique

Récupération des données techniques et de maintenance.

Elaboration de fiches de vie des installations.

Qualité (chloration, analyseurs de chlore, turbidimètres, capteur

Les équipements de suivi de la qualité font l'objet d'un suivi par le service Production.

Chaque équipement a fait l'objet de la création d'un fichier de suivi comportant :

- Localisation, type, marque, caractéristiques, paramètre suivi
- Intervention, entretien courant
- élaboration d'une fiche de vie

Les fichiers concernent :

- les chloration relais
- les analyseurs de chlore
- les capteurs de fuite de chlore
- les turbidimètres

Ces fichiers sont transmis annuellement ou sur demande au maître d'ouvrage.

5.1.4. Incidents sur ouvrages

Site	Date	Constats
		Sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.1.5. Travaux de réparation et d'entretien sur réseaux et branchements

Les opérations de recherche de fuite ne sont plus évaluées sur la base de l'inspection d'un linéaire, puisque l'objectif est d'abord de cibler les recherches au corrélateur sur la base des outils de macro détection :

- télégestion des compteurs de sectorisation pour une meilleure réactivité des opérateurs,
- mise en place d'une interface de visualisation (TOPKAPI) permettant une meilleure visualisation des secteurs défectueux,
- équipements de prélocalisation de fuite, notamment dans des secteurs d'accès dangereux ou difficile

Tous les efforts engagés devraient permettre une amélioration progressive et pérenne de l'indice linéaire de perte et du rendement de réseau.

C'est ce que l'on constate sur l'exercice 2023 qui est en ligne avec les valeurs observées depuis 2019.

Il faut toutefois garder en mémoire que ces résultats sont basés en partie sur des estimations (certains volumes de l'année peuvent être attribués à tort à l'année précédente ou successive). Ils doivent donc être appréciés sur plusieurs années.

En 2023, 78 fuites sur canalisation ont été réparées sur le territoire.

Les principales fuites ou consommations d'eau, sont répertoriées ci-dessous :

Adresse	type d'incident	date	Diamètre	Volume de fuite estimé	Observations
ANGOULEME					
Incendie début juillet - Brigade Rac	incendie	01/07/2023			
DIRAC					
Route de Périgueux	accrochage récurrents par EUROVIA (7 DO)	01/06/2023			
Abandon purge automatique Prévalerie	travaux neufs mais purge de conduite sur 1500 ml	01/06/2023			
GARAT					
Toute la commune	purges importantes sur le réseau suite à remise en eau du 200 acier	01/06/2023			Travaux usine pour mémoire
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE					
rue de Bellevue	fuite sur canalisation	01/05/2023	80	100	
SIREUIL					
Purges suite aux problèmes de colmatage des canalisations (Chez Moussy)				s.o	pour mémoire
SOYAUX					
Tour W2 et W3	dégrevement fuite après compteur			25000	après compteur
TOUVRE					
Remplissages réguliers des bâches de l'usine					pour mémoire
Route de la Sablière	fuite sur compteur "fermé"	04/05/2023	15	13000	brt sans abonnement
Raccordement des canalisations 450	raccordements	15/07/2023	450	s.o	
Raccordement des canalisations 600	raccordements	12/10/2023	600	s.o	
Raccordement des canalisations 450	raccordements	06/11/2023	450	s.o	
Raccordement des canalisations 600	raccordements	10/11/2023	600	s.o	
VOUZAN					
Mirande	fuite récurrente sur le secteur	janvier à juin	150 m3 par mois		
DIVERS					
Ad. Réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20241114-2024_11_201-DE Ad. Réception - Ministère de l'Intérieur Page 5 sur 9 Hydrant Angoulême, Soyaux, Ruelle... Publication : 21/11/2024	Plus de 1000 hydrants répertoriés sur le réseau public				

5.2. TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT

5.2.1. Travaux de renouvellement sur ouvrages de production

Opérations principales réalisées sur les installations de production

localisation				date	nature ou objet de l'intervention
La Grange à l'Abbé	Le Ponty et La Courade	Moulin de Baillarge	UTEF du Pontil		
			X	2023	Modernisation de l'usine de production d'eau potable - Prise en main et mise en distribution
X				22/03	Pose d'un débitmètre à ultrason sur la conduite d'adduction en aval du traitement
X				17/04	Remplacement de la ventouse du filtre 2
X				24/04	Révision inverseur bouteilles de chlore gazeux
X				01/05	Réfection de la peinture des filtres à manganèse
	X			30/05	Remplacement des tuyaux d'injection du chlore gazeux
X				07/06	Remplacement sonde pH EB
X				05/07	Pose d'un VEV sur la pompe du puits pour varier les débits en fonction de la hauteur de la nappe.
			X	05/07	Pose cylindre de contrôle d'accès sur nouvelle usine
X				21/08	Remplacement luminaires extérieurs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.2.2. Travaux de renouvellement sur ouvrages de stockage

Opérations principales réalisées sur les installations de stockage du service

localisation														date	nature ou objet de l'intervention											
Bassac	Bois Blanc	Chez Neuve	Les Plantes	Grappillet	Lac Clair	La Marronnière (sol)	La Marronnière (tour)	Le Peux	Le Poteau	Les Chaumes	Les Galands	Les Gentils	Les Mérimauds			Ma Campagne	Maison Neuve	Moulin de Bailarge	Mougnac	Puyguillen	Peudenelle	chez meret	Saint-Saturain	Tout-Y-Faut (sol)	Tout-Y-Faut (tour)	
		X					X													X					02/01	Remplacement membrane sonde Cl2
																					X				04/01	Modification programmation modulation de pression HP / HC (moins 1 bar la nuit)
													X					X							05/01	Installation contrôle d'accès ABLOY
X																									19/01	Pose d'un débitmètre sur l'adduction/distribution
							X																		24/03	Remplacement inverseur bouteilles de chlore gazeux
		X																							20/04	Installation débitmètre à ultrason sur deuxième conduite de distribution
X																									31/05	Optimisation de l'installation autonome solaire 24V
																									31/05	Révision des chloromètre
														X	X										14/06	Remplacement membrane sonde Cl2
																		X							14/06	Remplacement pompe doseuse javelpack
				X																					22/08	Remplacement luminaires extérieurs
	X																	X							12/09	Remplacement membrane sonde Cl2
																		X							04/10	Remplacement sonde de niveau cuve 1
				X																		X			09/11	Démontage S50 et simplification armoire électrique suite arrêt ancienne usine
	X																								01/12	Remplacement afficheur analyseur Cl2
X	X										X														14/12	Remplacement membrane sonde Cl2
	X																								21/12	Remplacement électrovanne sur vanne de remplissage cuve 1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.2.3. Travaux de renouvellement sur reprises et suppressions

Opérations principales réalisées sur les installations de pompage du service

localisation																		date					
REPRISE									SUPPRESSION														
Grappillet	Le Coq Gaulois	Les Plantés	Les Rentés	Ma Campagne	La Marronnière	Planche Meunier	Reprise Pontil	Pont Valteau	Tout-Y-Faut	Touvre Les Sources	Le Peux	Chez Baudaud	Chez Forestier	Chez matignon	Maison Neuve	Le Chazzeau	Le Poleau	Les Pandis	Les Chaumes	Saint-Satumin			
							X															01/10	abandon de l'installation
									X													19/01	Reprise des conduite suite travaux de démolition du CE
										X												31/05	Révision des chloromètre
														X								12/06	Remplacement grille de ventilation
						X											X					03/08	Remplacement luminaires
											X								X			12/09	Remplacement membrane sonde Cl2
																	X					04/10	Remplacement sonde niveau cuve 1
			X																			24/11	Remplacement horloge du mode "secours"
								X														18/12	Remplacement électrovanne chloration

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

5.2.4 Travaux de renouvellement sur réseau et branchements

5.2.4.1 Justification des principales opérations de renouvellement

- Présence de branchements plomb

- Opportunités liées à des programme de voirie lancés par les collectivités

- Présence de CVM

La Prévalerie - Dirac

- Occurrence de fuites élevée

- Simplification de réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.2.4.2 Bilan travaux de renouvellement sur réseau et branchements

adresse	PE	PE	PE	PVC	FTD	PE	FTD	PEHD	FTD	PEHD	FTD	PVC	FTD	PEHD	FTD	FTD	FTD	FTD	FTD	branchements	dont plomb
	Ø 40	Ø 50	Ø 63	Ø 63	Ø 60	Ø 75	Ø 80	Ø 90	Ø 125	Ø 125	Ø 100	Ø 110	Ø 150	Ø 160	Ø 200	Ø 350	Ø 400	Ø 450	Ø 600		
ANGOULEME																					
Parvis de la Cathédrale											175		60							6	0
diffus																				3	1
ASNIERES SUR NOUERE																					
Rue Gaston Robert		77																		6	0
Rue du Soleil	80																			2	0
diffus																				0	0
BOUEX																					
Chez Chagnaud			109																	6	0
Rue Chabasse						6			110											4	0
diffus																				0	0
DIGNAC																					
Rue des Ecoles		100	2																	4	0
diffus																				0	0
DIRAC																					
La Prévalerie			1310																	5	0
Chez Forestier		84	232					9				35								4	0
diffus																				0	0
FLEAC																					
Rue de la Combe Jaillou				2			158													7	0
Rue du Tranchard			507																	5	0
RN141																				5	0
Rue et Impasse Boilevins	30		158																	21	0
diffus																				0	0
																				3	0
GARAT																					
diffus																				0	0
																				0	0
GOND-PONTOUVRE																					
diffus																				0	0
																				2	0
LA COURONNE																					
Route de Claix						387														18	0
Rue de Tuteboeuf	9	216																		6	0
Route de Maison Neuve			437																	11	0
BHNS : Station Les Gallands										9		8		77						2	0
diffus																				0	0
LINARS																					
Rue de la Grelière - Moulède			243																	14	0
diffus																				3	1
L'ISLE D'ESPAGNAC																					
Chemin d'Entreoches			20																	9	1
diffus																				0	0
																				1	1
MAGNAC SUR TOUVRE																					
Rue Pierre de Coubertin		33	624																	31	0
Rue Boileau		54																		5	0
diffus																				0	0
																				3	0
MARSAC																					
diffus																				0	0
MORNAC																					
Route des Laquais			424																	15	0
diffus																				0	0
NERSAC																					
diffus																				1	0
PUYMOYEN																					
diffus																				0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

RUELLE-SUR-TOUVRE																						
Rue de la Vergnade	68	255																	41	0		
Rue Edouard Branly								200											9	0		
Rue de l'Industrie		135																	11	0		
BHNS : Station Puyguillen					5					90									2	0		
BHNS : Station XX		9																	0	0		
diffus																			0	0		
SAINT-MICHEL																						
Avenue de la République																			4	4		
diffus																			0	0		
SAINT-SATURNIN																						
diffus																			0	0		
SAINT-YRIEX SUR CHARENTE																						
Route de Saint Jean D'Angély	6		12		11		8								3			837	44	0		
Allée des Tilleuls		422																	41	0		
Rue de la Combe Garnier		103																	12	0		
diffus																			0	0		
																			2	0		
SERS																						
Route de Charras		50								601					3				18	0		
diffus																			0	0		
																			1	0		
SIREUIL																						
Route des Carrières														9		528			0	0		
Font Verrière																250			2	0		
Chemin des Brandes	125																		4	0		
diffus																			1	0		
SOYAUX																						
Avenue du Général de Gaulle	125	34			12														34	14		
diffus																			0	0		
																			1	0		
TORSAC																						
diffus																			0	0		
																			0	0		
TOUVRE																						
Route du Pontil															30				4	2		
Siphons provisoires																			10	0		
diffus																			1	0		
TROIS PALIS																						
diffus																			0	0		
																			0	0		
VOUZAN																						
Chemin de l'Epeaud										247									7	0		
diffus																			0	0		
Total =	9985	119	888	5074	14	0	416	163	217	247	711	312	41	77	778	914	0	0	0	14	439	22

1,75 2 2,25 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.2.5. Nombre de compteurs renouvelés

Le nombre de compteurs renouvelés lors de l'exercice 2023 s'établit à :

3985

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	total
ANGOULEME	37	49	251	79	36	69	201	80	81	188	106	45	1222
ASNIERES SUR NOUERE	3	2	6	7						1			19
BOUEX						2		23	8	17	68	24	142
DIGNAC	2		1	2	1	3	28	52	17	19	6	22	153
DIRAC	1	2		1	1	5	5	53	4	1		1	74
FLEAC	21	20	14	6	2	5	1			4	7	6	86
GARAT	1	3	2	3		2		2	27	34	20	2	96
GOND PONTOUVRE	72	39	5	12	1	3	4	1	1	2	4	1	145
LA COURONNE	29	5	2	2	6	1	8	141	89	23	35	33	374
LINARS	1	3	4	1	72	12	1			3			97
L'ISLE D'ESPAGNAC		1	1	5	3	4	3	3		2	2		24
MAGNAC SUR TOUVRE	1	6	9	22	8		12	3	1	1	3		66
MARSAC		1	2								1		4
MORNAC		3			1	2		3		1			10
NERSAC		5		3	1	2	1	1				1	14
PUYMOYEN	1			2	1	1			3	2			10
RUELLE SUR TOUVRE	3	2	53	21	36	42	32	26	48	72	128	70	533
SAINT MICHEL	1	3	1				72	54	8	28	5	1	173
SERS			1	1	10	4	1		9	9	4	3	42
SIREUIL	2		3				1				4	4	14
SOYAUX	14	66	11	1			2	2	4	2	4	40	146
ST SATURNIN		1	2	39	15	1		1		1		1	61
ST YRIEIX SUR CHARENTE	2	43	73	10	31	96	27	2	5	5	5	1	300
TORSAC			1						6	79	8	1	95
TOUVRE	9	10		1	2				1		1	1	25
TROIS PALIS		1		1		1					1		4
VOUZAN	2					1			9	10	11	23	56
	202	265	442	219	227	256	399	447	321	504	423	280	3985

Commentaire :

A partir du mois de juillet 2020, la politique de renouvellement a été revue. En effet, la DIRECCTE a refusé la démarche prévue dans le contrat de DSP (vérification périodique du parc compteur).

Le critère de renouvellement devient, comme précédemment, la date de pose du compteur : tous les compteurs de plus de 15 ans doivent être déposés dans l'année.

Pour 2022, l'effort a donc porté sur les millésimes posés en 2006 et 2007 et sur les années antérieures.

Malgré ce refus, en parallèle de ce renouvellement, la SEMEA a poursuivi l'échantillonnage statistique du parc pour pouvoir identifier le plus tôt possible des compteurs défectueux. Cette démarche s'est achevée en 2023.

A partir du 1er janvier 2024, les compteurs renouvelés seront systématiquement équipés de modules radio.

En complément, les compteurs posés depuis 2017 seront équipés de modules radio.

Un état d'avancement du programme sera présenté lors du prochain rapport de DSP.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.2.6. Travaux de suppression sur réseau et branchements

adresse	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)															branchements
	Acier Ø 40	PVC Ø 40	PVC Ø 50	PVC Ø 63	AC Ø 80	FTG Ø 80	Ac Ø 100	Acier Ø 80	PEH D Ø 90	PVC Ø 110	FTG Ø 100	Acier Ø 200	FTG Ø 200	FTG Ø 350		
ASNIERES SUR NOUERE																
Rue Gaston Robert					50											0
DIRAC																
La Prévalerie				1100												0
La Perchet			297													0
Route de Périgueux			927													0
L'ISLE D'ESPAGNAC																
Chemin d'Entreroches						300	25									0
MAGNAC SUR TOUVRE																
Rue Boileau				20				33								0
RUELLE SUR TOUVRE																
BHNS : station									112							0
SAINt YRIEIX SUR CHARENTE																
route de Saint Jean D'Angély						1650										0
TOUVRE																
Route du Pontil - Travaux Usine								380				61	40	31		1
TOTAL GENERAL =	5 026 m	0	0	1224	1120	50	1950	25	413	112	0	0	61	40	31	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.3 Fonds de travaux

5.3.1 Extensions de réseau

adresse	linéaire de réseau (m) par diamètre (mm)				branchements	
	PEHD Ø 40	PEHD Ø 50	PEHD Ø 63	PEHD Ø 75		
ANGOULEME						
chemin de Fontgrave	160				0	
GARAT						
Allée de Nesmond		40			0	
route de Villars			246		0	
TOUVRE						
rue du Piquier				183	0	
TOTAL GENERAL =	629 m	160	40	246	183	0

5.3.2 Mise à niveau de bouches à clé

COMMUNE	Maître d'ouvrage	Nombre de bouches à clé	Date d'intervention
ANGOULEME			
Rue des Joyeux	ville	13	janv-23
Rue Carnot	ville	3	juin-23
Rampe d'Aguesseau	ville	10	juin-23
Boulevard Berthelot	ville	4	nov-23
ASNIERES			
Neuillac	ada	29	juil-23
LA COURONNE			
Rout de Claix	ada	22	août-23
FLEAC			
RD 72	ada	14	févr-23
RUELLE SUR TOUVRE			
Rue du Champ de Tir	ville	6	janv-23
SOYAUX			
Rue Rose	ville	41	sept-23

5.3.3 Autres travaux

- sans objet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

5.4 Travaux d'investissement

5.4.1. Sectorisation et pression

- Installation d'équipement de recherche de fuite

Pour rappel, dans le cadre des opérations du BHNS, 70 prélocalisateurs de fuite sont installés :

- avenue de Lattre de Tassigny - ANGOULEME
- route de Bordeaux - ANGOULEME
- rue de Périgueux - ANGOULEME
- rue Jean Jaurès - RUELLE SUR TOUVRE
- rue Roger Salengro - RUELLE SUR TOUVRE

- Installations de débitmètres et comptages

La démarche de sectorisation a permis de mettre en place 14 grands secteurs :

SECTEUR	Sous secteurs	Linéaire total en km
Service Bas	19	162
Service Haut	9	87
Service Bois Blanc Bassac	7	50
Le Poteau	7	87
Les Gentils	6	40,5
Les Plantes	11	86
Service Moyen	7	73,5
Pont Valteau	16	125
Puyguillen	5	38
Sireuil	4	20
Asnières Marsac	6	43,5
Soyaux	6	72
Super Haut	7	69
Vallée de l'Echelle	31	262
	141	1215,5

Soit un total de 141 sous secteurs représentant 1215 km et un linéaire moyen de 8,6 km.

Tous les compteurs sont renvoyés vers la supervision TOPKAPI.

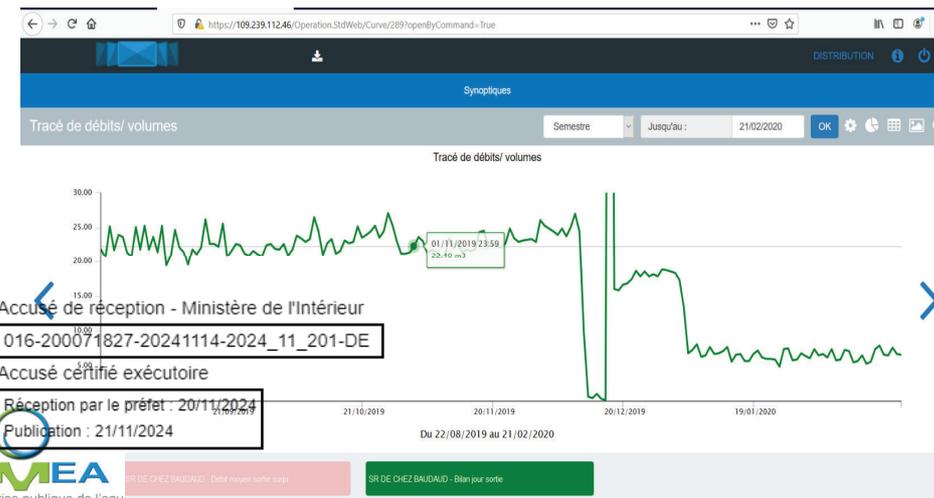
Le dépassement des volumes de référence donne lieu à des investigations par les moyens de recherche de fuite classique (dont la prélocalisation et la corrélation acoustique).

NB : La localisation et la zone sectorisée sont disponibles sur le SIG de la SEMEA.

Dans le cadre des projets de mutualisation, le Grand Angoulême et la SPL SEMEA ont convenu de la mise en commun de l'outil de supervision TPOKAPI.

70 compteurs de sectorisation sont suivis en temps réel.

Sur la courbe ci-dessous, on peut voir la représentation d'une fuite avant et après la réparation (fuite sur le secteur Chez Baudaud à Dirac).



- Amélioration de la pression

Actions réalisées :

Sans objet pour 2023

Actions à prévoir :

- réflexion à mener sur les secteurs à faible pression (SDAEP)
 - **secteur Les Gentils à Ruelle sur Touvre et Mornac**
 - **secteur Mognac à La Couronne**

5.4.2. Qualité

- mise en place d'un suivi en continu de la qualité sur le réseau
 - **réalisation des travaux en mars 2022 : pose d'un capteur dans regard - impasse du Vélodrome à Angoulême**
Ce projet permet d'anticiper les problèmes de qualité de l'eau à l'entrée du centre Hospitalier d'Angoulême (Girac)

5.4.3. Plan de secours

Les études relatives au plan de secours de l'agglomération de Grand Angoulême sont pilotées :

par le service Eau et assainissement de Grand Angoulême pour :

- le secours Nord : étude finalisée - décision à prendre sur la réalisation des travaux
- le secours Sud : étude finalisée - pas de programmation des travaux - poursuite de l'étude dans le schéma directeur

par la SPL SEMEA pour :

- fonctionnement effectif de la ressource de Moulin de Baillarge jusqu'à l'usine d'eau potable de Touvre-Le Pontil
- l'étude du potentiel de secours avec le secteur Ouest (exploitant SAUR) :
 - la commune de Sireuil est alimentée par le Grand Cognac (pas de secours possible par Grand Angoulême)
 - les communes d'Asnières et Marsac sont alimentées par la CDC du Rouillacais (pas de secours possible par Grand Angoulême)
 - le secours actuel a été testé et validé à 300 m3/j pour les communes de Saint Saturnin et Trois Palis.

Un secours plus important nécessiterait de très lourds travaux sur le secteur Grand Cognac pour très peu de m3 journaliers

- Installation de la station de Grange à l'Abbé remise en service en août 2022.

Pistes de réflexion :

- Finaliser la mise en œuvre du périmètre de protection de la résurgence de la Touvre
- Sécuriser l'utilisation de la ressource Le Ponty avec mise en place d'un traitement de la turbidité
- Lancer une étude de recherche de ressource de secours (La Lèche, second forage à proximité du feeder de Baillarge ...)
- le secours de l'alimentation en eau brute de l'usine de Touvre sera géré par l'apport de la moitié de la production journalière depuis Baillarge, et pour le reste par les interconnexions. On ne gère toutefois pas le cas d'une indisponibilité de l'usine (incendie, ...), qui nécessiterait de pouvoir recourir à une ou des interconnexions pour la totalité du débit. Cette réflexion est probablement à mener dans le cadre de la coopération interdépartementale, en la couplant aux problématiques d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.5. TRAVAUX REALISES OU AUTORISES PAR LA COLLECTIVITE

5.5.1. Travaux réalisés par la collectivité

5.5.1.1. Travaux réalisés par la collectivité sur réseaux et branchements

adresse	création	renforcement	renouvellement / dévoiement	linéaire réseau (m) par diamètre (mm)								branchements		
				PE Ø 50	PVC Ø 63	FTD Ø 60	PVC Ø 75	FTD Ø 100	PEHD Ø 160	FTD Ø 250	FTE Ø 300		F Ø 350	
SERS														
route de Charras (pour mémoire)			X											
TOTAL GENERAL	0 m	X		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m		X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m			X	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	0 m	total		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

NB : Financement du résiduel (70%) de l'appel à projet par la SPL SEMEA (linéaire comptabilisé dans 5.2)

5.5.1.2. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de production

localisation				nature ou objet de l'intervention
Le Ponty / La Courade	La Grange à l'Abbe	Moulin de Baillarge	Touvre - Le Pontil	
			X	Modernisation de la station d'eau potable
			X	Arrêt et démantèlement de la file de traitement
			X	Démolition des filtres de l'usine 1975

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.5.1.3. Travaux réalisés par la collectivité sur ouvrages de stockage, reprises et suppressions

localisation																	nature ou objet de l'intervention										
STOCKAGE																											
Bassac	Bois Blanc	Chez Nauve	Chez Baudaud	Grappillet	Lac Clair	La Marronnière (sol)	La Marronnière (tour)	Le Peux	Le Poteau	Les Chaumes	Les Galands	Les Gentils	Les Plantes	Ma Campagne	Chez Mérinaud	Maison Neuve		Planche Meunier	Moulin de Baillarge	Station du Pontil	Mougnac	Peudenelle	Puyguillen	Saint-Saturnin	Tout-Y-Faut (sol)	Tout-Y-Faut (tour)	
	X																										Réhabilitation de l'étanchéité des cuves
																			X								Abandon de la station

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

5.5.2. Travaux réalisés par des tiers

Ce tableau répertorie les opérations de pose de réseaux destinés à intégrer le réseau public. Les opérations privées sont également données à titre indicatif.

adresse	linéaire de réseau (m) par diamètre (mm)										branchements
	Intégration D. Public	PE Ø 40	PE Ø 50	PE Ø 63	PVC Ø 63	PEH DØ 90	PVC Ø 110	FTD Ø 100	FTD Ø 125	FTD Ø150	
FLEAC											
Lotissement Chrysalide	oui			195							11
GOND PONTOUVRE											
Les Près Négriers (divi T0)	non			119							10
PUYMOYEN											
Les Hauts de Collety	oui			206				3			16
RUELLE SUR TOUVRE											
Plantier du Maine Gagnaud	oui					118			145		9
Les Hauts de Fissac	oui			137							21
SAINT YRIEIX SUR CHARENTE											
Rue Lucie Aubrac	oui		130								8
SIREUIL											
Les allées de Léa	oui			145							12
TOTAL GENERAL =	1 198 m		130	802		118		3	145		87
TOTAL INTEGRE AU R. PUBLIC =	1 079 m		130	683		118		3	145		77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

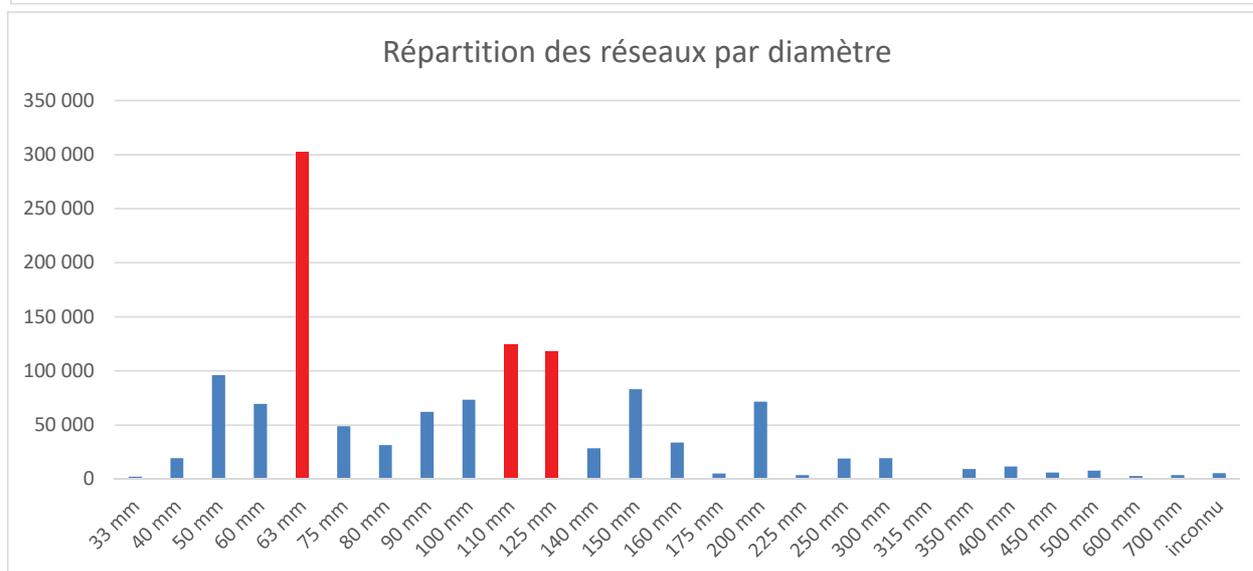
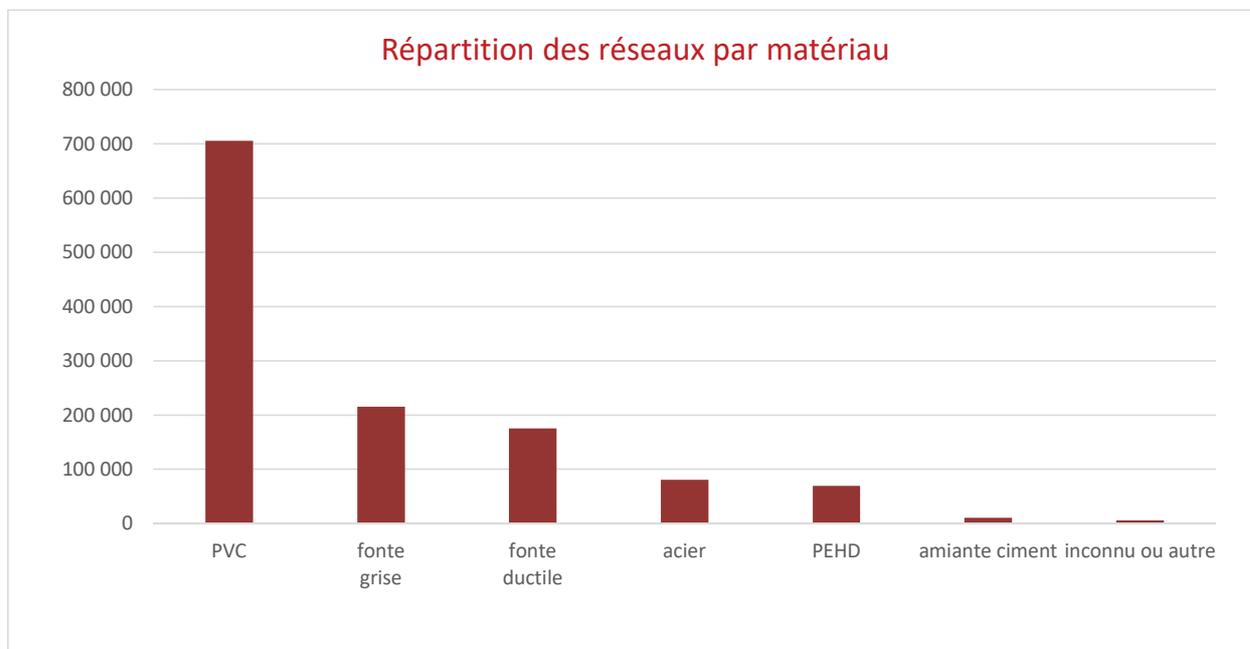
5.6. ETAT GENERAL DES INSTALLATIONS DU SERVICE

5.6.1. Données générales sur le réseau

Les données présentées dans les graphiques ci-dessous répertorient les fuites sur des conduites encore en service.

NB

Lorsqu'une canalisation est renouvelée, le solde de fuite repasse à zéro.



Les données de l'axe des ordonnées sont en mètres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

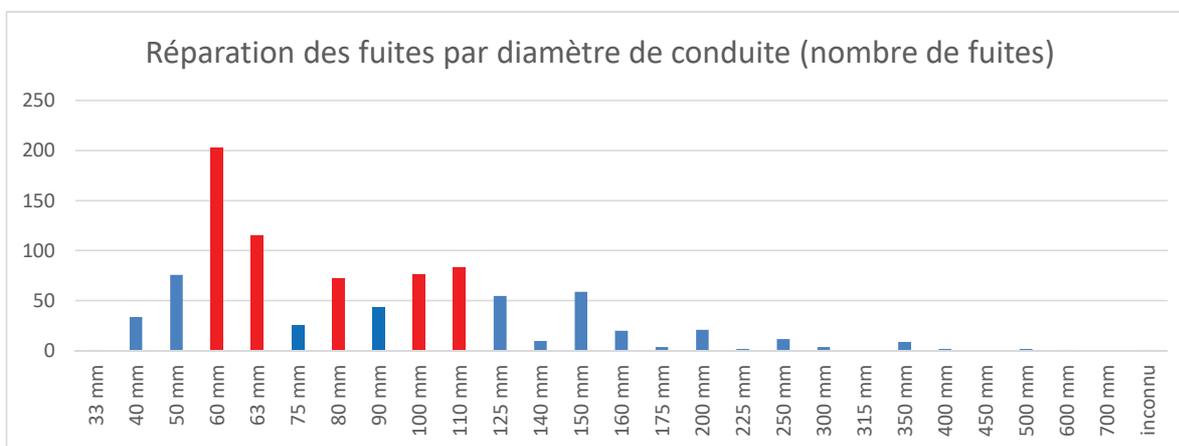
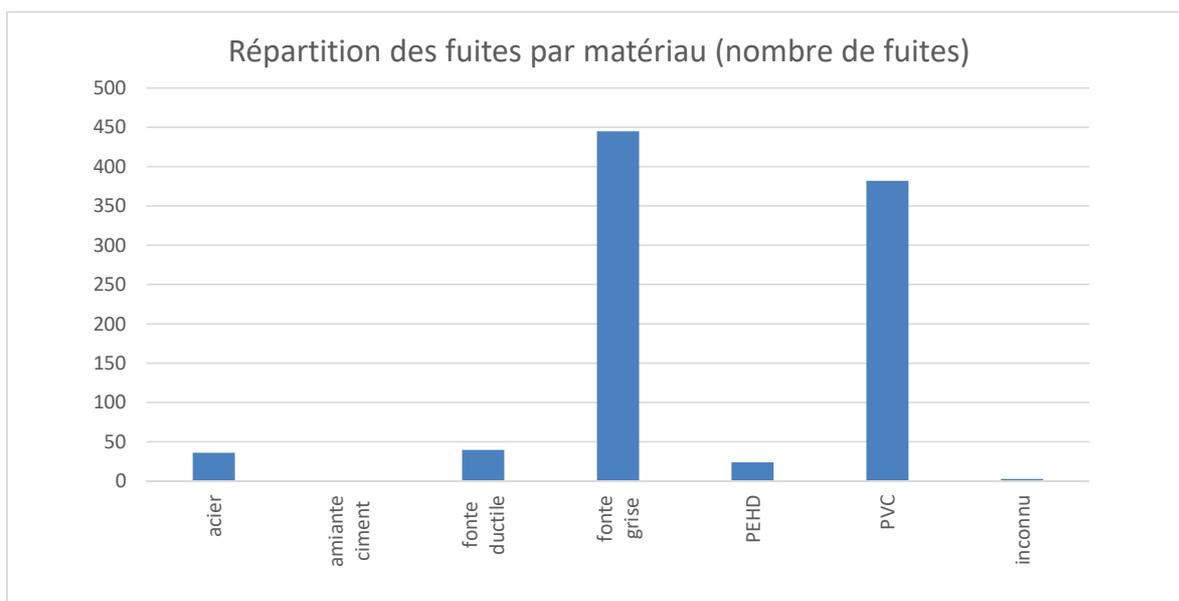
016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.6.2. Etat général du réseau



* échantillon réalisé depuis plus de 20 ans

** en cas de renouvellement d'une canalisation, les fuites précédentes sont supprimées.

Commentaires

On peut constater que :

- la majorité des fuites réparées concernent des canalisations de diamètre 60, 80 et 100 mm en fonte grise ou dn63 et 110 mm en PVC.
- les fuites sur conduites de dn > à 150 mm ou sur canalisation d'un matériau autre que la fonte grise ou le PVC, sont très rares.
- les conduites en acier, si la protection cathodique est régulièrement contrôlée, ne présentent pas de problème.
- une seule intervention sur les conduites en amiante ciment

Les axes de réflexion ou d'action pour 2024/2027 :

- les problèmes à venir vont concerner les **canalisations en PVC collé** posées dans les années 60-70. 60 % du parc étant en PVC, il va falloir prendre en compte ce facteur en plus de la récurrence des fuites et des opportunités liées aux opérations de voirie.
- lors des opérations de renouvellement, la **fonte ductile ou le PEHD sont privilégiés** (dn>75). Pour les petits diamètres, c'est le PEHD qui est posé quasi exclusivement.

La politique de suppression des réseaux en doublon est poursuivie :

Pour 2024 :

- simplification des réseaux sur le parvis de la Cathédrale à Angoulême,

suppression de réseau en doublon sur la Vallée de l'Echelle,

suppression de réseau - route de Saint Jean d'Angély à Saint Yrieix sur Charente,

Pour 2025 à 2027 :

- projet de suppression rue de Saintes à Angoulême,

projet de suppression de réseau route de Paris à Gond Pontouvre,

projet de renouvellement de l'avenue de la République à Saint Michel.

Accusé de réception en préfecture

016-200071827

Accusé certifié

Réception par le préfet

Publication : 21/11/2024

5.6.3. Etat général des ouvrages de production

désignation	génie civil				équipements				commentaires
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Le Ponty		X				X			Remplacement de la menuiserie
La Grange à l'Abbé		X			X				Modernisation de l'installation en 2019/2021
Moulin de Baillarge		X			X				Travaux de raccordement vers l'usine de Touvre achevés en 2021
Touvre Pontil	X				X				Mise en service de la nouvelle usine

5.6.4. Etat général des ouvrages de stockage

désignation	génie civil				équipements				commentaires
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Bassac	X				X				Présence de remontées d'air (cloques) - surveillance
Bois Blanc	X				X				
Chez Meret	X				X				
Chez Nauve			X				X		Présence de fissures entre le radier et le voile - Crépines usagées Vannes d'alimentation à remplacer (1984)
La Marronnière (tour)	X					X			Conduite de vidange percée à reprendre en bas du CE
La Marronnière (au sol)	X					X			
Le Lac Clair	X					X			
Le Peux	X					X			
Les Chaumes	X				X				
Les Galands		X			X				A surveille cloquage du revêtement d'étanchéité sur la cuve
Les Gentils	X				X				Travaux de réhabilitation GdA 2023-2024
Les Mérimauds				X			X		Présence de calcaire et dégradation importante de l'intrados et des poteaux Diagnostic fait en 2021
Les Plantes			X		X				Etanchéité des ouvertures défectueuse
Le Poteau	X				X				
Grappillet				X			X		Fissures en parois
Ma Campagne			X			X			Nécessité d'un ragréage extérieur car dégradation du génie civil avec chute d'éléments Conduite de vidange avec virole fissuré à reprendre
Maison Neuve		X				X			Reprise des canalisation du réservoirs à prévoir
Mougnac	X					X			
Moulin de Baillarge	X				X				
Peudenelle			X				X		Apparition de fissures en parois
Puyguillen	X				X				
Saint-Saturnin	X				X				
Tout-Y-Faut semi-enterrés		X			X				dans la cuve R3 des blocs hourdis se sont cassés et des morceaux sont tombés dans la cuve
Tout-Y-Faut		X			X				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr/etats-des-lieux>

numéro de dossier : 11114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.6.5. Etat général des surpressions et reprises

désignation	génie civil				équipements				commentaires
	excellent	bon	médiocre	mauvais	excellent	bon	médiocre	mauvais	
Ma Campagne		X				X			Dans l'enceinte du réservoir. Robinet à flotteur à remplacer
La Courade			X			X			Prévoir diagnostic du génie civil
Le Coq Gaulois	X					X			Prévoir une protection pour l'armoire électrique
Chez Baudaud		X				X			Vidange à reprendre
Chez Matignon		X					X		Tuyauterie oxydée - vidange à reprendre
Grapillet		X				X			
Les Chaumes		X				X			Dans l'enceinte du réservoir
Le Forestier		X				X			Vidange à reprendre
Les Pandis	X				X				
Le Peux		X					X		Local surpression en très mauvais état : espace corrodé lié à l'injection de chlore Installation de panneaux photovoltaïques à prévoir
Les Plantes		X				X			Dans l'enceinte du réservoir
Maison Neuve		X				X			Prévoir le renouvellement des équipements de surpression
Moulin de Baillarge		X				X			<i>Remise en état suite à fuite de chlore début 2017 Installation à l'arrêt</i>
Planche Meunier			X			X			Prévoir diagnostic du génie civil
Pont Valteau		X				X			Peinture extérieure à reprendre
Le Poteau	X				X				Installation de panneaux photovoltaïques en 2024
Les Rentes	X					X			Prévoir remplacement pompe 1 avec reprise conduites
Saint-Saturnin		X			X				
Tout-Y-Faut	X					X			
Touvre Les Sources			X			X			Etanchéité de la verrière à reprendre + reprise pompes et armoire électrique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

5.7. PROPOSITIONS D'AMELIORATION, D'AMENAGEMENT OU DE RENOUVELLEMENT

5.7.1. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur réseau de distribution

Synthèse :
 Des opérations importantes sont en cours de négociation avec les collectivités ou administrations concernées, ou en cours d'études par SEMEA (avenue de la République à Saint Michel, rue de Saintes à Angoulême, route de Saint Jean d'Angély à Saint Yrieix).
 Il convient également de poursuivre la réflexion sur l'alimentation du projet de parc d'attraction IMAGILAND (aucun réseau à proximité).

désignation /localisation	carence, défaut ou point à améliorer	solution proposée	priorisation (1)
Angoulême			
route de Saintes	Conduites principale surdimensionnée, réseaux en doublon	Pose d'une seule conduite de diamètre 250 mm Reprise des canalisations dans le carrefour "Barrouillet"	2 2
chemin des Pierrières, rues Grimard, Abbé Rousselot, des Blanchettes, cité Dumas, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	Renouvellement ou réhabilitation de cette conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	2
Asnières sur Nouère toute la commune	Canalisation en amiante ciment	Pose de vannes de sectionnement pour isoler les tronçons en cas de grosse fuite (délai d'intervention)	3
Marsac toute la commune	Canalisation en amiante ciment	Pose de vannes de sectionnement pour isoler les tronçons en cas de grosse fuite (délai d'intervention)	3
Gond Pontouvre route de Paris	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation	2
La Couronne - Hameau de Mognac	Faible pression dans le hameau	Mise en place d'une surpression - à étudier dans le schéma directeur	3
Secteur La Brousse - IMAGILAND	Alimentation du projet IMAGILAND	Etude à mener pour définir les modalités d'alimentation du futur parc	1
Magnac-sur-Touvre - rue Jean Jaurès, ...	'Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	'Renouvellement de la conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	2
'Mornac Route des Gentils	Faible pression dans le secteur des Gentils	Mise en place d'une surpression - à intégrer au schéma directeur	3
Saint Michel avenue de la République	Restructuration du réseau d'alimentation en eau potable et remplacement des branchements plomb	Renouvellement de la canalisation (accord pour un projet en 2024/2025)	1
route de Nersac	Sécurisation de l'alimentation de la commune de Nersac	Extension de réseau et ajout d'un accélérateur - à étudier dans le schéma directeur	3
Saint Yrieix route de Saint Jean d'Angély	Renouvellement des canalisations	Renouvellement des canalisations réalisé en 2023 A poursuivre en 2024/2025	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Soyaux Chemin d'Entreroches, rues de la Dynamite, de Montbron, ...	Détachements importants du revêtement intérieur brai de la conduite de refoulement du réseau moyen	'Renouvellement de la conduite Etude hydraulique réalisée - à intégrer au schéma directeur	3
Sireuil service gravitaire	Obturation des canalisations de distribution par le calcaire	- renouvellement des canalisations au fur et à mesure des constats - chantier 2024 : Chez Moussy	1
Torsac Extrémité du bourg	Teneur en chlore faible	Renouvellement de réseau pour réduire les temps de séjour	3
Vouzan Alimentation du bourg	Conduite en doublon sur 2 km	Abandon de la canalisation dans les champs Basculement des branchements sur la conduite sous voirie (en partie sur 2022 et 2023)	1
Toutes communes	Nombreuses conduites en doublon dans une même rue Présence de branchements en plomb pouvant conduire au non respect de la directive européenne 98/83 et de la loi française (décret du 03.01.1989) sur la valeur limite de concentration admissible pour le plomb dans l'eau destinée à la consommation humaine	Suppression d'une ou des deux conduites Renouvellement de ces branchements selon opportunités	2 1
Toutes communes	Renouvellements/dévoiements de réseau nécessaires en raison du projet de transport en commun en site propre (BHNS)	Réalisation d'un programme de renouvellement/dévoisement pluriannuel des réseaux en accompagnement du projet de transport en commun en site propre (tranche n°2)	1

(1) priorisation

1. amélioration ou aménagement à réaliser impérativement
2. amélioration ou aménagement fortement recommandé
3. amélioration ou aménagement à envisager

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.7.2. Propositions d'amélioration, d'aménagement ou de renouvellement sur ouvrages

Synthèse :

Les opérations structurantes sur lesquelles une réflexion urgente doit être menée sont les réservoirs de tête de Grapillet, Peudenelle et Mognac (dans le cadre d'un secours réciproque avec le SIAEP Sud Charente). La réflexion menée lors du schéma directeur de l'eau potable de l'agglomération pourrait conduire à la création de réservoirs supplémentaires au niveau de la cheminée d'équilibre et en complément de Peudenelle.

Propositions de travaux 2024/2026 :

L'ouvrage de stockage à réhabiliter en priorité est celui de "Chez Mérimaud" à Sireuil. Il faudra veiller à résoudre le problème d'oxygénation de l'eau dans la cuve (dépôt trop important de calcaire).

désignation	carence, défaut ou point à améliorer	solution proposée	priorisation (1)
Chez Mérimaud (réservoir)	Dépôt calcaire important sur le GC (radier et voiles) Présence de dégradations importantes du GC (Extrados et pilier). Dépôt très important de calcaire sur les canalisations de la commune Canalisations dans la cuve fortement entartrées	Reprise complète de l'étanchéité intérieure et réflexion sur un traitement du calcaire	1
		Reprise des bétons	1
		Aménager la chute d'eau dans la cuve pour éviter le dépôt des calcaire	1
		Renouvellement des canalisations dans la cuve plus traversée de parois	1
Mognac (réservoir)	Cuve unique de faible capacité en cas de secours vers le secteur "La Boeme"	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur (création d'une deuxième cuve de 1000 à 1500 m3)	2
Grapillet (réservoirs)	Voir le diagnostic GrandAngoulême	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur (opportunité de conserver tout ou partie des réservoirs ou déplacement du stockage vers la cheminée d'équilibre)	2
Peudenelle (réservoir)	Cuve unique rendant difficile le nettoyage de l'ouvrage de tête du service Bas	Création d'une deuxième cuve d'un volume à définir (1000 à 2000 m3)	2
	Fissures verticales sur les parois de l'ouvrage	Diagnostic des voiles du réservoir fait en 2018	2
Cheminée d'équilibre	Vulnérabilité de l'installation	Réaliser des aménagements permettant de supprimer la cheminée d'équilibre	2
Chez Baudaud	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bache	2
Touvre Sources (surpression)	Installation vétuste	Redimensionner les groupes de pompages et les ballons antibéliers	2
	Réadaptation de l'installation aux usages	Renouveler les conduites	2
	Fuites en toiture (verrière)	Reprendre l'étanchéité de la toiture	3
Chez Matignon	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bache	2
Coq Gaulois (reprise)	Exposition de l'armoire électrique aux pluies	Pose d'une protection	2
Le Forestier	Absence d'évacuation de la vidange	Reprise de la vidange de la bache	2
Le Peux (surpression)	Exposition de l'armoire électrique aux pluies	Pose d'une protection	2
	Réduction des consommations électriques du site	Mise en place de panneaux photovoltaïques	2
	Vétusté de l'installation de surpression	Renouvellement de la surpression	2
Le Poteau (surpression)	Réduction des consommations électriques du site	Mise en place de panneaux photovoltaïques	2

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Grange à l'Abbé (station de pompage)	Défaut d'étanchéité du puits de pompage	Reprise total de l'étanchéité du puits	2
Ma Campagne (réservoir)	Contre-pente du fond de cuve pour l'évacuation des eaux de lavage	Compensation de cette contre-pente	2
	Clôture aux normes non terminée au niveau de la fédération de chasse	A terminer	2
	Vulnérabilité du portail du site aux mouvements des camions de livraison des magasins environnants	Mise en place d'une barrière ou de plots	3
	Détérioration de la structure béton de l'édifice (éclats de béton, aciers apparents ...)	Remise en état (ragréage, peinture...) des parois extérieures de l'édifice Mesures conservatoires programmées en 2024	2
Ma Campagne (reprise)	Altération des canalisations de refoulement dans la salle des pompes	Renouvellement de ces canalisations Renouvellement des systèmes de remplissage (robinets à flotteur)	1
Moulin de Baillarge (réservoir)	Désaffectation du réservoir	Réflexion à mener dans le cadre du schéma directeur	3
Pont Valteau (surpression)	Peinture extérieure dégradée	Reprise des peintures	2
	Faible rendement des groupes de pompage	Renouvellement des groupes de pompage programmé en 2024	1
Les Plantes (réservoir)	Détérioration de la structure béton de l'édifice (éclats de béton, aciers apparents ...)	'Remise en état (ragréage, peinture...) des parois extérieures de l'édifice	1
	Entrées d'eau dans l'édifice par temps de pluie	Révision étanchéité des châssis	1
Généralité	Absence d'inventaire des produits amiantés dans les ouvrages du service	La présence d'amiante a été constatée sur certains ouvrages. Demande de réalisation d'un inventaire "amiante" sur les sites du service qui n'en n'ont pas encore fait l'objet (ex Vallée de l'Echelle, Sireuil)	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

5.8. OUVRAGES, EQUIPEMENTS OU INSTALLATIONS MIS HORS SERVICE

5.8.1 Travaux de suppression sur réseau et branchements

Information au chapitre 5.2.6

5.8.2 Travaux de suppression sur stockages et surpressions

La station de reprise du Pontil a été démolie en même temps que la file 1500 m³/h de l'usine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

6. LES VOLUMES D'EAU

6.1. VOLUMES D'EAU PRELEVES DANS LE MILIEU NATUREL

mois	Source du Ponty	Nappe Alluviale de la Charente	Moulin de Baillarge	Résurgence de la Touvre 1	Résurgence de la Touvre 2	Résurgence de la Touvre 3	TOTAL
janvier	21 068 m3	9 813 m3	419 m3	650 130 m3			681 430 m3
février	15 915 m3	14 322 m3	288 m3	577 131 m3			607 656 m3
mars	13 610 m3	14 606 m3	7 096 m3	616 036 m3			651 348 m3
avril	20 645 m3	15 583 m3	4 332 m3	593 686 m3			634 246 m3
mai	16 048 m3	16 062 m3		594 127 m3			626 237 m3
juin	17 870 m3	14 851 m3		611 476 m3			644 197 m3
juillet	7 671 m3	11 873 m3	668 m3	373 232 m3	20 346 m3	269 848 m3	683 638 m3
août			364 m3	309 406 m3	183 586 m3	200 330 m3	693 686 m3
septembre		2 m3	13 915 m3	316 418 m3	186 844 m3	181 447 m3	698 626 m3
octobre			86 816 m3	118 972 m3	244 286 m3	277 698 m3	727 772 m3
novembre		462 m3	38 502 m3		190 971 m3	299 664 m3	529 599 m3
décembre		1 973 m3	23 016 m3		293 605 m3	301 403 m3	619 997 m3
TOTAL	112 827 m3	99 547 m3	175 416 m3	4 760 614 m3	1 119 638 m3	1 530 390 m3	7 798 432 m3

NB :

Les volumes prélevés pour la source du Ponty correspondent aux volumes enregistrés à la station de La Courade.

Note de calcul de STEREAU pour les volumes prélevés en août 2023 : problème d'harmonique - les débitmètres ont dérivés.

6.2. VOLUMES D'EAU PRODUITS

mois	La Courade	La Grange à l'Abbé	Touvre Le Pontil (ancienne usine)	Touvre Le Pontil - Bas	Touvre Le Pontil - Haut	Touvre Le Pontil - très Haut	TOTAL
janvier	21 068 m3		610 630 m3				631 698 m3
février	15 915 m3		566 170 m3				582 085 m3
mars	13 610 m3	1 291 m3	594 380 m3				609 281 m3
avril	20 645 m3	15 442 m3	579 930 m3				616 017 m3
mai	16 048 m3	15 796 m3	586 820 m3				618 664 m3
juin	17 870 m3	14 635 m3	609 390 m3		2 304 m3	560 m3	644 759 m3
juillet	7 671 m3	11 772 m3	371 330 m3		241 977 m3	45 813 m3	678 563 m3
août		219 m3	304 250 m3		284 759 m3	43 813 m3	633 041 m3
septembre		244 m3	315 990 m3		298 570 m3	40 925 m3	655 729 m3
octobre			118 390 m3	180 560 m3	292 040 m3	37 935 m3	628 925 m3
novembre		830 m3		283 760 m3	257 340 m3	35 773 m3	577 703 m3
décembre		2 199 m3		337 330 m3	234 060 m3	37 712 m3	611 301 m3
TOTAL	112 827 m3	62 428 m3	4 657 280 m3	801 650 m3	1 611 050 m3	242 531 m3	7 487 766 m3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

6.2. VOLUMES D'EAU MIS EN DISTRIBUTION

Volumes mis en distribution	2021	2022	2023
La Courade	201 327 m3	66 153 m3	112 827 m3
La Grange à l'Abbé			62 428 m3
Touvre Le Pontil	7 609 617 m3	7 614 804 m3	7 312 511 m3
Total volumes produits	7 810 944 m3	7 680 957 m3	7 487 766 m3
Grand Angoulême - ex Boëme	30 709 m3	33 505 m3	34 971 m3
Grand Angoulême - ex Champniers		805 m3	954 m3
SIAEP Karst de la Charente	188 989 m3	208 111 m3	203 735 m3
Total volumes exportés	219 698 m3	242 421 m3	239 660 m3
Grand Angoulême - ex Boëme	6 872 m3	5 184 m3	4 665 m3
Grand Angoulême - ex Champniers			
CDC du Rouillacais	92 528 m3	94 655 m3	94 952 m3
Grand Cognac	70 233 m3	69 663 m3	63 981 m3
SIAEP Karst de la Charente	3 902 m3	4 095 m3	3 488 m3
SIAEP Sud Charente	1 077 m3	1 240 m3	1 089 m3
Total volumes importés	174 612 m3	174 837 m3	168 175 m3
Volumes mis en distribution	7 765 858 m3	7 613 373 m3	7 416 281 m3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

6.3. VOLUMES D'EAU FACTURES

6.3.1. Volumes d'eau facturés au cours des deux dernières années

Les volumes facturés sont les volumes comptabilisés aux compteurs abonnés, déduction faite des dégrèvements

	2021	2022	2023
total	6 255 302 m3	6 097 907 m3	6 074 906 m3
variation		-2,5%	-0,4%

6.3.2. Répartition du volume d'eau facturé par tranche ou nature de consommation

tranche de consommation	volume	abonnés	
	en m3	nombre	en %
0 à 250 m ³	3 692 116	58 081	96,6%
250 à 1000 m ³	658 740	1 498	2,5%
1000 à 6000 m ³	1 060 896	481	0,8%
> 6000 m ³	663 154	48	0,1%
Total	6 074 906	60 108	100,0%

nature de la consommation	volume	en %
consommation domestique (assujettie à la redevance pollution de l'Agence de l'eau)		
consommation non domestique	6 074 906 m3	100,0%
Total	6 074 906 m3	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

6.3.3. Date de relève des compteurs (jour médian)

Secteur	2021	2022	2023	Observations
La Couronne 1	6 janvier	7 janvier	5 janvier	
La Couronne 2	14 janvier	13 janvier	18 janvier	
Trois Palis	22 janvier	20 janvier	8 février	
Nersac	27 janvier	25 janvier	1 février	
Sireuil	20 janvier	19 janvier	10 février	
Saint-Saturnin	4 février	3 février	20 février	
Linars	9 février	3 février	17 février	
ZI L'Isle d'Espagnac	18 février	18 février	7 avril	
L'Isle d'Espagnac	18 février	16 février	6 avril	
Touvre	4 mars	3 mars	3 mai	
Magnac-sur-Touvre	26 février	28 février	11 mai	
Ruelle-sur-Touvre 1	16 mars	9 mars	19 avril	
Ruelle-sur-Touvre 2	19 mars	16 mars	26 avril	
Saint-Yrieix sur Charente 1	1 avril	29 mars	14 mars	
Saint-Yrieix sur Charente 2	9 avril	6 avril	22 mars	
Soyaux 1	21 avril	21 avril	12 juillet	
Soyaux 2	30 avril	28 avril	7 août	
Saint-Michel	12 mai	10 mai	26 janvier	
Angoulême Divisionnaire	25 mai	5 décembre	15 décembre	
Puymoyen	3 juin	1 juin	19 septembre	
Gond-Pontouvre 1	9 juin	9 juin	23 mars	
Gond-Pontouvre 2	16 juin	15 juin	30 mars	
Mornac	24 juin	22 juin	3 mai	Changement de planning de relève en 2023 pour la quasi-totalité des secteurs.
Angoulême 303	19 août	18 août	22 septembre	Les clients concernés ont été informés en 2022 par courrier des changements de dates de relève
Angoulême 407	25 août	25 août	27 septembre	
Angoulême 112	1 septembre	1 septembre	28 septembre	
Angoulême 113	8 septembre	8 septembre	4 octobre	
Angoulême 115	15 septembre	16 septembre	9 octobre	
Angoulême 302	24 septembre	27 septembre	11 octobre	
Angoulême 111	20 septembre	21 septembre	12 octobre	
Dirac	7 octobre	5 octobre	30 août	
Garat	6 octobre	6 octobre	30 août	
Sers	19 octobre	14 octobre	7 septembre	
Vouzan	15 octobre	13 octobre	11 septembre	
Bouex	18 octobre	20 octobre	6 septembre	
Dignac	25 octobre	20 octobre	14 septembre	
Torsac	22 octobre	25 octobre	14 septembre	
Angoulême 304	30 septembre	29 septembre	17 octobre	
Angoulême 300	27 octobre	27 octobre	24 octobre	
Angoulême 301	4 novembre	2 novembre	3 novembre	
Angoulême 405	9 novembre	8 novembre	9 novembre	
Angoulême 110	16 novembre	16 novembre	15 novembre	
Angoulême 308	23 novembre	22 novembre	22 novembre	
Angoulême 119	25 novembre	28 novembre	29 novembre	
Fléac	2 décembre		3 mars	
Marsac	8 décembre		24 février	
Asnières	9 décembre		22 février	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

6.4. BILAN D'EAU

	2021	2022	2023
1. volume produit	7 810 944 m3	7 680 957 m3	7 487 766 m3
2. volume importé	174 612 m3	174 837 m3	168 175 m3
3. volume exporté	219 698 m3	242 421 m3	239 660 m3
4. volume mis en distribution (1+2-3)	7 765 858 m3	7 613 373 m3	7 416 281 m3
Rappel volume facturé	6 255 302 m3	6 097 907 m3	6 074 906 m3
Volumes dégrevés	144 483 m3	197 131 m3	266 624 m3
5. volume comptabilisé (abonnés) (*)	6 399 785 m3	6 295 038 m3	6 341 530 m3
6. pertes en distribution (4-5)	1 366 073 m3	1 318 335 m3	1 074 751 m3
7. ratio de rendement du réseau (5/4)	82,41%	82,68%	85,51%
8. ratio de pertes en distribution (6/4)	17,59%	17,32%	14,49%
9. longueur du réseau (en km)	1276	1267	1264
10. indice linéaire de consommation (5/9/365 jours) en m3/km/jour	13,74	13,61	13,75
P105.3. indice linéaire des volumes non comptés (6/9/365 jours) en m3/km/jour	2,93	2,85	2,33
Volumes non comptabilisés hors fuites			
. volumes PI/BI (**)	13 520 m3	13 520 m3	13 730 m3
. nettoyage des réservoirs (***)	4 365 m3	4 365 m3	4 305 m3
. désinfection après travaux, purges	15 200 m3	15 200 m3	15 200 m3
. Analyseurs de chlore et autres			
. volume autres usages collectifs (0,1% des volumes mis en distribution)	7 766 m3	7 613 m3	7 416 m3
. volume fraude (0,5 % des volumes comptabilisés)	31 999 m3	31 475 m3	31 708 m3
12. Total volumes non comptabilisés	72 850 m3	72 574 m3	72 359 m3
11. P 106.3. indice linéaire de pertes sur réseau (6-12/9/365 jours) en m3/km/jour	2,78	2,69	2,17
13. P104.3. Rendement hydraulique du réseau (5 + 12 - volume fraude + 3) / 1 + 2	83,40%	83,74%	86,49%

* A partir de 2016 les volumes dégrevés sont rajoutés aux volumes facturés pour obtenir le volume comptabilisé

** Les volumes PI/BI ont été alignés sur les recommandation FNCCR (10m3/an)

*** Les volumes perdus pour le nettoyage des réservoirs sont estimés à 10% du volume de stockage

**** Le volume perdu pour les analyseurs de chlore est estimé à 400 m3 par an et par appareil (non pris en compte jusqu'à 2021)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

Volume mis en distribution : 7.416.281 m³

Volume importé : 168.175 m³

Volume produit : 7.487.766 m³

Volume exporté : 239.660 m³

Volume mis en distribution : 7.416.281 m³

Volume comptabilisé abonnés : 6.341.530 m³

**Ratio 1
85,51 %**

Volume facturé : 6.074.906 m³

Volume dégrévé : 266.624 m³

Volume perdu en distribution : 1.074.751 m³

Volume non comptabilisé hors fuite : 72.359 m³

**Ratio 2
86,49 %**

PI/BI (10m³/an/appareil) : 13.730 m³

Nettoyage réservoirs (10% du volume stockage) : 4.305 m³

Désinfection réseaux, purges : 15.200 m³

Analyseurs de chlore : 400 m³

Autres usages collectifs (0,1% du volume mis en distribution) : 7.416 m³

Fraude (0,5% du volume comptabilisé) : 31.708 m³

Défaut de précision des compteurs (5% du volume facturé) : 303.745 m³

Volume de fuite : 698.647 m³

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7. QUALITE DE L'EAU ET INCIDENTS D'EXPLOITATION

7.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Les articles R 1321-15 et suivants du Code de la santé publique ainsi que les arrêtés associés fixent le cadre de la surveillance et du contrôle de l'eau en France.

Le contrôle sanitaire est réalisé dans un cadre réglementaire, les prélèvements et les analyses étant obligatoirement effectués par un laboratoire agréé par le Ministère de la santé sous l'autorité de l'Agence régionale de santé qui est en charge de l'interprétation des résultats.

L'article R 1321-23 du Code de la santé publique précise d'autre part que "la personne responsable de la production ou de la distribution de l'eau (PRPDE) est tenue de surveiller en permanence la qualité des eaux destinées à la consommation humaine."

Cette auto surveillance comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource utilisée et du fonctionnement des installations,
- un programme de tests ou d'analyses effectués sur des points déterminés en fonction des risques identifiés que peuvent présenter les installations,
- la tenue d'un fichier sanitaire recueillant l'ensemble des informations collectées à ce titre.

L'auto surveillance de la personne responsable de la distribution de l'eau doit compléter le contrôle sanitaire et permettre d'amener la preuve qu'à tout moment, l'eau est de bonne qualité et que les points critiques concernant la qualité de l'eau sont maîtrisés.

7.2. COMMENTAIRE SYNTHETIQUE SUR LA QUALITE DE L'EAU

7.2.1. Qualité d'eau de la ressource

Plus de 99 % de la production du service est assurée par la ressource de la Touvre.

L'eau prélevée au niveau du Moulin de Baillarge est dorénavant traitée sur l'usine de Touvre (UTEP Pontil)

Les autres ressources restant marginales, et par ailleurs vulnérable à des variations de qualité (Ponty).

nom ressource	lieu	type ressource	prélèvement milieu naturel eau brute 2023
La Grange à l'Abbé	Saint-Yrieix sur Charente	nappe alluviale	99 547 m3
Moulin de Baillarge	Bouëx	source	175 416 m3
Touvre - Le Bouillant	Touvre	source	7 410 642 m3
Le Ponty	Mouthiers-sur-Boëme	source	112 827 m3

. Evolution du paramètre nitrates

Les mesures de nitrates sur la ressource principale de La Touvre montrent des valeurs moyennes et maximales qui restent dans tous les cas bien en deçà de la limite de 50 mg/l.

Il faut noter que les valeurs relevées sur la ressource de Moulin de Baillarge sont bien inférieures à celles de la Touvre.

nom ressource	Valeur minimum		Valeur maximum	Nombre de mesures
La Grange à l'Abbé	1,9	1,9	1,9	1
Moulin de Baillarge	9	9	9	1
Touvre - Le Bouillant	11,8	16,86	19,7	5
Le Ponty	8,3	12,65	14,2	6

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

. Evolution du paramètre pesticides

En matière de pesticides (total pesticides), les valeurs maximales relevées sont de :

- 0,15 µg/l sur la Touvre (sur 5 analyses) pour une valeur moyenne de 0,08 µg/l,
- 0,08 µg/l sur le Ponty (sur 4 analyses),
- 0,11 µg/l sur le Moulin de Baillarge (sur 2 analyses),
- 0,04 µg/l sur la Grange à l'Abbé (sur 1 analyse).

Ces valeurs restent en deçà de la norme de 0,5 microgramme par litre.

. Dureté

Les eaux des sources de La Touvre sont considérées comme **moyennement dures**, avec des teneurs en calcium qui ne dépassent pas 80,42 mg/l et une dureté moyenne de 21,3°F pour la Touvre.

Pas de mesure sur l'eau de la source du Ponty en 2023.

L'eau du forage de Moulin Baillarge présente une dureté légèrement plus élevée que celle de Touvre avec une teneur en calcium de 105,8 mg/l et une dureté de 27 °F.

L'eau du puit de la Grange à l'Abbé présente une dureté équivalente avec une teneur en calcium de 90 mg/l et une dureté moyenne de 24,7 °F.

7.2.2. Qualité d'eau produite

. Conformité bactériologique

Le risque sanitaire le plus immédiat concerne la possibilité d'une contamination bactériologique.

Les résultats des **contrôles sanitaires** effectués en 2023 sur chaque site de production montrent que les limites de qualité bactériologiques définies dans le Code de la santé publique (entérocoques et E. coli) ont été respectées pour 100 % des analyses (aucune analyse non conforme).

En raison de la crise Cryptosporidium Giardia survenue en avril 2022, 8 analyses complémentaires ont été réalisées sur l'eau brute et l'eau produite.

Aucune non-conformité n'a été enregistrée en 2023.

. Conformité physico-chimique

Concernant les paramètres physico-chimiques, il n'y a pas eu de dépassement ponctuel des limites de qualité dans le cadre du contrôle réglementaire.

Malgré la vétusté des installations des usines de production de Touvre, et au prix d'une surveillance de tout instant, la qualité physico-chimique de l'eau produite est restée satisfaisante.

Concernant la ressource du Ponty, la maîtrise de la qualité est assurée par la mise à l'arrêt de la station de pompage de La Courade en cas de variation de la turbidité.

La station de la Grange à L'Abbé a fait l'objet d'une procédure de remise en service en 2022. Les analyses réalisées ne montrent pas de dépassement ponctuel des limites de qualité. Le traitement du manganèse en place est bien efficace pour l'abatement de ce paramètre.

7.2.3. Qualité d'eau distribuée au robinet du consommateur

Le territoire de l'agglomération de Grand Angoulême a été découpé en unités de distribution (UDI) qui correspondent à des zones où la qualité de l'eau est homogène.

Chaque unité de production est alimentée par un ou plusieurs sites de production ou d'importation d'eau.

Le taux de conformité du **contrôle sanitaire** par rapport aux limites de **qualité bactériologique** a été de 100% en 2023 (aucune analyse non conforme sur 201 analyses réalisées).

Les consignes de chloration ont été portées à un minimum de 0,1 mg/l de chlore total en tout point du réseau de distribution.

Cette consigne permet le maintien d'un résiduel de chlore dans le réseau pour répondre aux consignes données par le plan Vigipirate.

Les **analyses d'auto surveillance** de la teneur en chlore libre sont effectuées en continu sur les réservoirs de tête en entrée de réseau et en manuel sur un certain nombre de points témoins du réseau.

Le taux de conformité du **contrôle sanitaire** par rapport aux limites de **qualité physico-chimiques** (essentiellement les paramètres turbidité et nitrates) est de 100 % (pas d'analyse non-conforme).

La problématique CVM a été traitée en collaboration et selon les directives fixées par l'ARS.

Des analyses ont été effectuées sur les secteurs supposés sensibles du réseau, sur la base de critères d'âge (pose avant 1980) et de temps de séjour (supérieur à 2 jours).

Des travaux ont été réalisés sur le seul site sous surveillance : La Prévalerie à Dirac.

Accusé de réception ministériel enregistré

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.3. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE LA RESSOURCE

paramètres	unité de mesure	limite réglementaire	valeur moyenne				nombre d'analyses non conformes	taux de conformité
			Touvre	La Grange à l'Abbé	Le Ponty	Moulin de Baillarge		
pH	unité pH	/	7,6	7,4	/	7,3	néant	100%
total pesticides	µg/l	/	0,08	0,04	0,1	0,075	néant	100%
Conductivité	µS/cm	/	455	534	/	543	néant	100%
Chlorures	mg/l	200	11,72	19,5	/	12,6	néant	100%
Carbone Organique total	mg/l de C	10	1,14	1,1	/	0,8	néant	100%
calcium	mg/l	/	80,42	90	/	105,8	néant	100%
magnésium	mg/l	/	5,2	7,8	/	2,3	néant	100%

Les ressources gérées par la SPL SEMEA ont fait l'objet de 11 analyses dans le cadre du contrôle sanitaire.

7.4. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU PRODUITE

paramètres	limite réglementaire	nombre total d'analyses	nombre d'analyses non conformes	taux de conformité
bactériologie	oui/non	33		100%

L'eau produite a fait l'objet de 33 analyses dans le cadre du contrôle sanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

7.5. ANALYSES DE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU DISTRIBUEE SUR RESEAU

7.5.1 UDI Touvre

Cette UDI correspond à la totalité de l'agglomération, soustraction étant faite des autres petites UDI.
Elle utilise l'eau des sources de la Touvre uniquement.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	14,6	20	
Trihalométhanes	µg/l	100	36,9	62,9	6 mesures
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	442	520	
Turbidité	(NFU)	1	0,29	2,2	
Fer total	µg/l	200	10,61	25,9	7 mesures
Aluminium	µg/l	200	22,84	79,7	12 mesures
pH		>6,5 ET <9	7,79	8,1	

Bactériologie : 164 analyses conformes sur 164 - 100 % d'analyses conformes

7.5.2 UDI La Couronne

Cette UDI correspond à la totalité de la commune de Nersac et à la partie Ouest de La Couronne.
Elle utilise l'eau des sources de la Touvre en mélange avec l'eau de la source du Ponty (mélange au niveau du réservoir Les Galants).

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	15,15	18,1	
Trihalométhanes	µg/l	100	66,75	99,4	2 mesures
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	490	539	
Turbidité	(NFU)	1	0,29	0,74	
Fer total	µg/l	200	11,6	21,1	2 mesures
Aluminium	µg/l	200	10,35	11,1	2 mesures
pH		>6,5 ET <9	7,8	8	

Bactériologie: 17 analyses conformes sur 17 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

7.5.3 UDI Saint-Yrieix sur Charente

Cette UDI correspond à la quasi-totalité de Saint-Yrieix et à la partie Nord (surpressée) de Fléac.

Elle utilise l'eau des sources de la Touvre en mélange avec l'eau de la nappe alluviale de la Charente.

NB : pour 2022, cette UDI distribue la même qualité d'eau que l'UDI Touvre puisque la production de Grange à l'Abbé était à l'arrêt.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Fluorures	mg/l	1,5	0,15	0,51	
Nitrates	mg/l	50	15,75	18,3	
Trihalométhanes	µg/l	100	42,9	42,9	1 mesure
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	466	640	
Turbidité	(NFU)	1	0,23	0,33	
Fer total	µg/l	200	7	8,2	2 mesures
Aluminium	µg/l	200	18,4	37,1	
pH		>6,5 ET <9	7,9	8	

Bactériologie: 12 analyses conformes sur 12 - 100 % d'analyses conformes

7.5.4 UDI Auguy

Cette UDI correspond à quelques abonnés, en marge Ouest de La Couronne et au sud de Sireuil.

Elle utilise l'eau du SIAEP Sud Charente via les installations de l'ex SIAEP de la Boeme (forage profond des collines du Montmorélien).

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	1,37	1,4	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	604	607	
Turbidité	(NFU)	1	0,19	0,2	
pH		>6,5 ET <9	7,6	7,8	

Bactériologie: 4 analyses conformes sur 4 - 100 % d'analyses conformes

7.5.5 UDI Mirande

Cette UDI correspond à quelques abonnés en marge de la commune de Vouzan (écarts Nord Est).

Elle utilisait l'eau du captage de Vouthon, exploité par le SIAEP du Karst de la Charente.

La station de Vouthon est arrêtée et remplacée depuis le printemps 2019 par le réservoir du Petit Breuil. Ces modifications ont amélioré la qualité de l'eau distribuée (et notamment les problèmes récurrents d'Aluminium). Le nombre d'analyses a été réduit.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	22,93	23,4	
Trihalométhanes	µg/l	100	<0,5	0,6	
Aluminium	µg/l	200	4,1	5,1	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	567	574	
Turbidité	(NFU)	1	0,17	0,18	
pH		>6,5 ET <9	7,6	7,7	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

016-2090923114-2024_01-01-52

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.5.6 UDI Sireuil

Cette UDI correspond à l'ensemble de la commune de Sireuil.

Elle utilise l'eau du captage des puits de Domange sur le territoire de Grand Cognac.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée.

Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,190 µg/l.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	13,12	17,9	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	539	570	
Turbidité	(NFU)	1	0,2	0,25	
pH		>6,5 ET <9	7,9	8	

Bactériologie: 6 analyses conformes sur 6 - 100 % d'analyses conformes

7.5.7 UDI Marsac

Cette UDI correspond à l'ensemble des communes de Marsac et Asnière sur Nouère (sauf Brénat et Grand Veau).

Elle utilise l'eau du captage des puits de Bignac sur le territoire de la Communauté de Communes du Rouillacais.

La présence de pesticides à un taux supérieur à la limite de qualité a été détectée. Cependant, le niveau atteint ne présente pas de danger pour la santé. Valeur maximale relevée : 0,580 µg/l.

Non conformité en métolachlore ESA(0,58 µg/l) mais la teneur maximale observée est inférieure à la valeur sanitaire maximale fixée à 510 µg/l par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Pas de risque sanitaire avéré suivant l'avis de l'Anses. Eau de bonne qualité physico-chimique pour les autres paramètres.

Paramètre	unité de mesure	Limite de qualité	Teneur moyenne	Teneur maxi	Observations
Nitrates	mg/l	50	11,01	15,8	
Conductivité	µS/cm	>200 ET <1100	585	648	
Turbidité	(NFU)	1	0,24	0,28	
pH		>6,5 ET <9	7,8	8	

Bactériologie: 9 analyses conformes sur 9 - 100 % d'analyses conformes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.6. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU BRUTE

7.6.1. TOUVRE

paramètres	unité de mesure	valeur			nombre mesures
		moyenne	mini	maxi	
Turbidité eau brute	NFU	1,91	0,12	12,69	<i>en continu</i>
Conductivité	$\mu\text{s}/\text{cm}$	/	/	/	<i>en continu</i>
Température	°C	/	/	/	<i>en continu</i>
pH	unité pH	/	/	/	<i>en continu</i>
Matières organiques	mg/l	1,78	0,15	6,39	<i>en continu</i>

7.6.2 Autres ressources

Ces ressources ne font pas l'objet d'un suivi en autocontrôle.

Toutefois, la ressource de la Grange à l'Abbé est équipée d'une station d'alerte.

L'utilisation de la source du Ponty est asservie à une mesure de turbidité.

La ressource du Moulin de Baillarge est remise en service. L'eau brute est acheminée vers la nouvelle usine de Touvre pour être traitée.

7.7. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU PRODUITE

7.7.1. TOUVRE

paramètres	unité de mesure	valeur				nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	écart type	
Turbidité	NFU	0,32	0,11	0,55	0,08	<i>en continu</i>
Chlore libre	mg/l	0,52	0,38	0,76	0,09	<i>en continu</i>
Matières organiques	mg/l	0,82	0,14	2,58	0,56	<i>en continu</i>
Coliformes & entérocoques	oui/non	<i>non</i>				104
pH	unitepH	7,34	7,01	7,84	0,14	<i>en continu</i>

On commence à observer des baisses sensibles du paramètre "matière organique" sur l'eau traitée (moyenne à 1,11 en 2022). Cette observation reste à confirmer en 2024.

7.7.2. LA COURADE

paramètres	unité de mesure	valeur			nombre mesures
		moyenne	minimum	maximum	
Turbidité	NFU	1,64	0,22	44,85	<i>en continu</i>

- Commentaires :

La station est mise à l'arrêt lorsque la turbidité dépasse 1,3 NFU.

La boucle 4-20 mA est programmée pour une turbidité maximum de 50,00 NTU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.7.3. LA GRANGE A L'ABBE

- Commentaires :

La station a très peu tourné suite à des niveaux très faibles de la nappe en 2023 et à l'arrêt lié à la cyber-attaque de juillet 2023. Les valeurs enregistrées ne sont pas ou très peu représentatives.

7.8. ANALYSES D'AUTO-CONTRÔLE DE L'EAU DISTRIBUEE

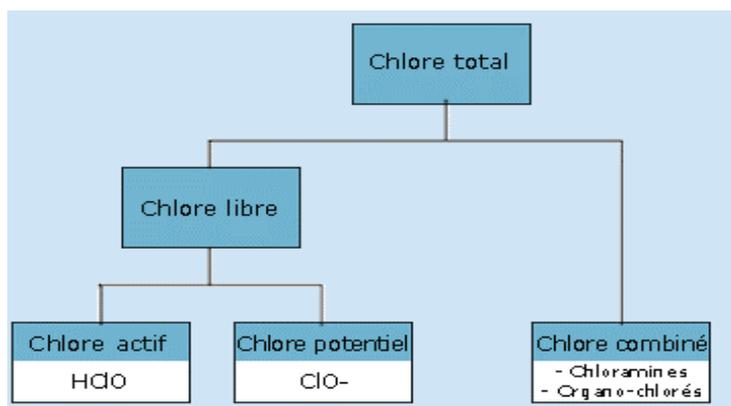
7.8.1. Chlore en sortie de réservoirs

NB :

- La valeur minimum d'une mesure en continu n'est pas pertinente. Il peut s'agir d'un problème de capteur.

C'est la raison pour laquelle les valeurs proposées sont la moyenne, le maximum et l'écart type.

- La différence entre le chlore libre et le chlore actif est présentée ci dessous :



- Les solutions proposées dans la suite du chapitre doivent permettre une amélioration de la gestion du chlore dans le réseau de distribution.

L'amélioration principale est liée à la mise en service de l'usine du Pontil modernisée : la baisse de la matière organique (MO) entraîne une baisse de la consommation en produits de traitement chlorés en sortie de l'usine et dans les réseaux.

Réservoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
<i>depuis Touvre Les Sources</i>	0,47	0,81	0,08	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Bassac	0,29	0,49	0,08	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Bois Blanc	0,31	0,63	0,1	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir les Gentils	0,34	0,56	0,08	<i>libre</i>	<i>en continu</i>
Réservoir Puyguillen	0,38	0,6	0,07	<i>libre</i>	<i>en continu</i>

- Commentaires :

Avec la mise en service de la nouvelle usine, la rechloration sur la station de Touvre Sources a été arrêtée en Novembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Réervoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
depuis la station Le Pontil					
Réservoir Chez Méré	0,22	0,4	0,07	libre	en continu
Château d'eau Lac Clair	0,25	0,48	0,1	libre	en continu
Réservoir La Marronnière	0,23	0,43	0,09	libre	en continu
Château d'eau La Marronnière	0,09	0,28	0,05	libre	en continu
Moulin de Baillarge	0,28	0,54	0,08	libre	en continu
Réservoir Les Chaumes	0,2	0,38	0,07	libre	en continu
Réservoir de Maison Neuve	0,28	0,44	0,09	libre	en continu

- Commentaires :

Le territoire de l'ex Vallée de l'Echelle a fait l'objet d'investigations pour améliorer la concentration moyenne en chlore. Il reste un travail à faire sur le bout de réseau à DIGNAC.
Avec la mise en service de la nouvelle usine de Touvre en juillet 2023, une nouvelle étude pour pérenniser les taux de chlore devra être faite sur 2024/2025.

Réervoir	valeur			Chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
Réservoir Grapillet	0,3	0,55	0,11	libre	en continu
Réservoir de Mognac	0,33	0,49	0,06	libre	en continu
Réservoir les Gallands (distribution)	0,29	0,43	0,06	libre	en continu
Réservoir les Gallands (arrivée Courade)	0,36	0,53	0,12	libre	en continu
Réservoir Le Peux (surpresseur)	0,34	0,64	0,1	libre	en continu
Réservoir Le Peux	0,29	0,61	0,07	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit mais optimisation à étudier en 2024/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Réervoir	valeur			chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
<i>Réservoir Tout y Faut</i>	0,4	0,6	0,08	libre	en continu
Réservoir Ma Campagne	0,31	0,68	0,08	libre	en continu
Surpresseur Les Pandis	0,24	0,47	0,07	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.

La chloration relais de Ma Campagne a été arrêtée suite à la mise en service de la nouvelle usine de Touvre en Juillet 2023.

Réervoir	valeur			chlore libre/actif	nombre mesures
	moyenne	maximum	ecart type		
<i>Chez Nauve</i>	0,45	0,61	0,05	libre	en continu
<i>Réservoir Fléac</i>	0,35	0,58	0,08	libre	en continu
Réservoir Saint Saturnin	0,29	0,44	0,08	libre	en continu
Surpresseur Le Poteau	0,3	0,45	0,07	libre	en continu

- Commentaires :

Le paramètre chlore est globalement maîtrisé sur ce circuit.

Les chlurations relais du Poteaux et de Fléac on été arrêtées suite à la mise en service de la nouvelle usine de Touvre en Octobre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.8.2. Chlore sur points témoins du réseau

En 2023, des analyses de la teneur en chlore sur 55 points témoins ont été réalisées manuellement.

Les 55 points se décomposent en :

- **25 points sur des branchements du réseau (mairie, établissements publics, PI ...).**

Ces points sont choisis en fonction de leur accessibilité et de leur pertinence géographique.

- **30 points situés en entrée ou sortie d'ouvrages (non reportés sur le rapport de DSP)**

Ces points permettent de vérifier la cohérence des données du suivi en continu.

sites	moyenne	mini	maxi	écart type	nombre de mesures
Touvre (Mairie)	0,36	0,19	0,68	0,13	24
Mornac (Mornac)	0,18	0,06	0,38	0,08	25
Mornac (PI NEODIS)	0,09	0,01	0,22	0,04	23
Ruelle (PI Les Riffauds)	0,17	0,04	0,27	0,07	24
Ruelle (Collège Norbert Casteret)	0,12	0,02	0,35	0,09	31
Saint Michel (Mairie)	0,28	0,13	0,40	0,08	28
Fléac (Arrivée CE)	0,29	0,09	0,47	0,09	41
L'Isle d'espagnac (Mairie)	0,22	0,03	0,39	0,08	28
Angoulême (MJC)	0,16	0,01	0,36	0,10	27
Angoulême (St Cybard)	0,27	0,10	0,44	0,10	28
Angoulême (La Valette)	0,04	0,01	0,24	0,06	17
La Couronne (Arrivée Courade)	0,39	0,19	0,50	0,10	19
Nersac (Rue d'Angoulême)	0,48	0,32	0,64	0,07	31
Nersac (Mairie)	0,16	0,08	0,27	0,05	22
Nersac (Chez Bernier)	0,13	0,02	0,32	0,07	23
Saint yrieix (Venat)	0,13	0,02	0,41	0,09	33
Sireuil (Chez Descoux)	0,39	0,07	0,57	0,10	33
Sireuil (Chez Colinet)	0,26	0,05	0,48	0,10	32
Garat (PI Stade de foot)	0,31	0,04	0,56	0,13	25
Torsac (PI village)	0,04	0,01	0,11	0,03	27
Dirac (SP Chez Baudaud)	0,07	0,01	0,17	0,05	33
Dignac (Mairie)	0,21	0,01	0,38	0,09	29
Dignac (Beaulieu)	0,04	0,01	0,13	0,04	24
Vouzan (SP Chez Matignon)	0,10	0,01	0,25	0,08	34
Vouzan (Place de l'Eglise)	0,12	0,09	0,14	0,03	3
Vouzan (Mirande)	0,34	0,13	0,55	0,12	10
Marsac (Mairie)	0,39	0,21	0,87	0,13	30
Asnières (PI Les Doribeaux)	0,11	0,01	0,41	0,11	30
Asnières (Mairie)	0,15	0,04	0,41	0,10	23
Asnières (PI Neuillac)	0,35	0,21	0,62	0,12	24

Les valeurs sont données en mg/l

Observations :

- La Ferme des Valettes fait toujours l'objet d'un suivi car le taux de chlore reste insuffisant.

Le suivi hebdomadaire a permis de mettre en évidence une légère amélioration de la concentration en chlore et d'améliorer les réglages de la purge automatique installée en 2016.

Toutefois, le suivi est maintenu en 2024.

- Les travaux de renouvellement de réseau sur la ZI de la Braconne ont eu un impact limité sur les temps de séjour et le taux de chlore résiduel en bout de réseau.

- Les chlorations relais de Lac Clair et la Marronnière ont permis d'améliorer la teneur en chlore résiduel sur les communes de Dignac, Sers et Vouzan.

Une amélioration doit encore être faite pour le bout de ligne vers le hameau de Beaulieu à Dignac.

Un point sera effectué sur Torsac, où la concentration avoisine les 0,10 mg/l au centre du Village.

Accusé de réception par le préfet : 20/11/2024

016-taux de chlore-411114-2024_11_201-DE

Accusé de réception par le préfet : 21/11/2024

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.9. ARRETS D'EAU ET INCIDENTS D'EXPLOITATION

7.9.1. Arrêts d'eau et incidents sur la production

Moulin de Baillarge	La Grange à l'Abbé	Le Bouillant	Le Ponty	Commentaires
X		X		La ressource est transférée vers l'usine de production de Touvre pour être traitée en continu (2000 m ³ /j environ) en mélange avec l'eau de la Touvre.
				Utilisation d'une seule file de traitement jusqu'au raccordement effectif des 2 siphons
		X		Arrêts prolongés de l'utilisation de la source pour cause d'étiage sévère.
	X			Arrêts prolongés du fait de la baisse trop importante du niveau de la nappe, ou pour inondation.

7.9.2. Arrêts d'eau et incidents sur la distribution

- situation de crise

Pas de situations de crise en 2023, si ce n'est les aléas du chantier de la nouvelle usine (turbidité liée aux bétons, vibrations des pompes ...) sans toutefois de répercussions externes.

Le risque de crise lié à l'éventuelle présence de Cryptosporidium et Giardia dans l'eau traitée ne s'est pas éverté en 2023, et n'est plus présent depuis la mise en service de la nouvelle usine.

- coupures d'eau pour travaux

En 2023, il a été recensé **78 réparations** de canalisations consécutives à des fuites ou ruptures sur conduite.

Ce nombre de réparation de conduite est en ligne avec les exercices précédents et est lié aux moyens mis à disposition pour traquer les fuites depuis 4 ans (corrélateur, sectorisation, prélocalisateurs de fuite) qui permettent de localiser des fuites beaucoup plus rapidement qu'auparavant.

L'impact de cet effort de recherche est visible sur le rendement de réseau de l'exercice 2023.

La SEMEA tient à jour un indicateur des coupures d'eau subies par les abonnés pour des travaux non programmés (fuites). Cet indicateur exprime le nombre d'abonnés concernés par ces coupures pondéré par la durée de la coupure :

$$\frac{\text{durée des coupures d'eau en heures} \times \text{nombre d'abonnés concernés}}{\text{total des abonnés du service}} \times \frac{1.000}{24 \text{ heures} \times 365 \text{ jours}}$$

Pour 2023 cet indicateur s'est établi à **0,01063** pour 1.000 abonnés (0,01013 en 2022).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

7.10. LA GESTION DU RISQUE

7.10.1. CADRE REGLEMENTAIRE

L'article R 1321-23 du Code de la santé publique précise que "la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis à vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet".

La loi n° 2004-811 du 13 août 2004 précise que "les exploitants d'un service... de distribution d'eau... prévoient les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise".

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables (PGSSE), vers une obligation à moyen terme.

En Europe :Directive OMS (2004) pour la qualité des eaux de boissons introduisant le concept de PGSSE.

Prochaine révision de la directive européenne 98/83/CE prévoyant une évolution vers des PGSSE obligatoires.

En France :Plan National Santé Environnement (2015 - 2019), Action 55 : « Promouvoir la mise en place de plan de sécurité sanitaire AEP ».

En Nouvelle-Aquitaine : Plan Régional Santé Environnement (2017-2021), Fiche action 12 : « Inciter les personnes responsables de la production et distribution de l'eau à mettre en œuvre les PGSSE ».

7.10.2. EVALUATION DE LA VULNERABILITE DES INSTALLATIONS DU SERVICE

7.10.2.1. Vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance

La méthode d'évaluation de la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau potable définie par le guide proposé par le ministère de la santé a permis de mettre en évidence un certain nombre de points de vulnérabilité à l'égard du risque de malveillance, et de reporter ces points dans les propositions de travaux exprimées à la collectivité.

L'ensemble des ouvrages du service est maintenant équipé de capteurs sur les points d'accès avec report d'alarme intrusion vers notre système de télégestion et notre personnel.

Des clefs électroniques ont été mises en place. Elles permettent un contrôle fin des accès (qui, quels jours, à quelle heure, jusqu'à quand, quel ouvrage).

Le captage de Touvre constitue un point de vulnérabilité important, qui sera amélioré par les derniers travaux à faire d'approfondissement des prises d'eau dans le bouillant.

La nouvelle usine de Touvre est beaucoup mieux protégée physiquement (accès par badge et par zone, alarme périmétrique, filtres couverts, barrières physiques internes, cloisonnement). Le risque cyber a également été pris en compte.

7.10.2.2. Vulnérabilité à l'égard des points critiques du service

Points critiques sur la production

Les points de vulnérabilité de l'usine de Touvre ont été grandement améliorés, mais des actions importantes restent à mener :

- **malveillance** : Cf. plus haut
 - **incendie** : ce risque est réel du fait de la présence dans un même local des armoires électriques des deux files de traitement. Une réflexion doit être menée à cet égard.
 - **pollution accidentelle de la ressource** : présence d'une station d'alerte, approfondissement des prises d'eau,
 - **plan de secours efficient** : possibilité de traitement de la ressource de Baillarge pour 50% des besoins. Nous estimons nécessaire de rechercher un second forage à proximité de la conduite de Baillarge, afin de compléter le plan de secours, sachant par ailleurs que des études ont été lancées pour améliorer l'interconnexion sud (travaux à effectuer), tandis que par le nord le secours n'est pas possible dans la situation actuelle.
- Parallèlement, un schéma directeur départemental est lancé par Charente Eau, principalement pour étudier les interconnexions dans un contexte d'aggravation des risques de pénurie liés au dérèglement climatique.
- **rejet des effluents dans la Touvre** : traitement avant rejet, mesure de turbidité en sortie,
 - **pollution chronique** : la nouvelle usine est en capacité de traiter ou d'abattre la plupart des micro polluants (pesticides, résidus médicamenteux) du fait de la présence d'un traitement au Charbon Actif en Poudre, et également des protozoaires avec la présence d'UV en fin de traitement (avant chloration). Dans ce même registre la promulgation en 2022 de l'arrêté fixant le périmètre de protection des sources et les contraintes associées a permis à GrandAngoulême d'engager des actions de fond, dont l'aboutissement sera long.

Un nouveau risque est apparu, lié à l'informatisation et la digitalisation poussée de l'usine : le blocage lié à une attaque cyber ou à un défaut informatique majeur, sans possibilité de faire fonctionner l'usine en mode dégradé (électromécanique).

Il serait intéressant de prévoir une étude d'adaptation de l'usine pour permettre un fonctionnement en mode dégradé.

En cas d'indisponibilité de l'usine, les seules zones disposant réellement d'une double alimentation seront :

- La couronne et Nersac,

Accusé de réception par le préfet de Saint-Saturnin et Trois-Palis,

016-200071827 Saint-Yrieix, Flac-et une partie de Gond-Pontouvre.

Accusé certifié exécutoire Le SDAEP lancé par GrandAngoulême a notamment pour but de pouvoir alimenter chaque commune par deux solutions possibles.

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Par ailleurs, les menaces que font peser sur le service le dérèglement climatique et la crise environnementale (pollutions diffuses, fortes températures, précipitations très fortes ou inexistantes ...) doivent être évaluées et des solutions définies pour adapter l'outil de production et de distribution.
Une réflexion doit également être menée sur le renchérissement de l'énergie.

Points critiques sur le réseau

L'hôpital de GIRAC est vulnérable : il est situé dans une zone sujette à des perturbations qui peuvent engendrer des arrêts d'eau ou des baisses de pression, sinon des phénomènes de turbidité.

Une station d'alerte (5 paramètres mesurés dont la turbidité) autoalimentée par turbine a été mise en place en amont de l'alimentation de l'hôpital, avec une alarme temps réel gérée sur Topkapi.

Bien qu'il soit possible d'alimenter l'hôpital par un réseau différent en cas de problème, les moyens de surveillance et les temps d'intervention ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

Une réflexion a débuté avec la direction de l'hôpital pour définir des solutions plus fiables (par exemple bache de reprise dans le sous-sol de l'hôpital, mesure de la turbidité et du chlore en continu asservissant une vanne ...)

7.10.3. GESTION DE CRISE

La SEMEA dispose d'un plan de gestion de crise destiné à assurer la continuité du service qui comprend :

- une procédure de gestion de crise incluant une procédure d'alerte et de fonctionnement de la cellule de crise,
- Des consignes et procédures de gestion des situations d'urgence,
- la liste des points sensibles de la distribution d'eau (abonnés prioritaires, dialysés, ventes en gros,...),
- la liste des contacts utiles, administrations, collectivités, partenaires associés...
- la liste des moyens internes ou externes mobilisables,
- un dispositif de diffusion en masse d'un message téléphonique (alerting) permettant l'envoi d'un message aux abonnés du service sous un délai maximum d'une heure,
- Des modalités de distribution d'eau en bouteille pré-définies avec les collectivités

Ce plan de gestion de crise est intégré à la démarche QSE de l'entreprise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

8. GESTION DE LA CLIENTÈLE

8.1. POPULATION DESSERVIE

Population desservie (INSEE)	
.Angoulême	41603
.Asnières sur Nouère	1248
.Bouëx	892
.Dignac	1355
.Dirac	1520
.Fléac	3818
.Garat	2108
.Gond-Pontouvre	6119
.L'Isle-d'Espagnac	5626
.La Couronne	7764
.Linars	2092
.Magnac-sur-Touvre	3223
.Marsac	817
.Mornac	2151
.Nersac	2348
.Puymoyen	2369
.Ruelle-sur-Touvre	7305
.Saint-Michel	3218
.Saint-Saturnin	1296
.Saint-Yrieix-sur-Charente	7381
.Sers	888
.Sireuil	1160
.Soyaux	9761
.Torsac	721
.Touvre	1165
.Trois Palis	940
.Vouzan	811
TOTAL	119 699

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

8.2. STATISTIQUES ABONNEMENTS

	2022	2023	% évolution
Nombre total de branchements au 31 décembre	60 471	60 881	0,68
Nombre total de compteurs au 31 décembre	64 565	64 926	0,56
Nombre d'abonnements au 31 décembre	59 914	60 108	0,32
Taux d'abonnements	92,80%	92,58%	-0,23
Nombre de mutations en cours d'année (mises en service)	7322	6304	-13,90
Taux de mutations	12,97%	10,49%	

8.3. RÉCLAMATIONS

	2022	2023
Nombre de réclamations (courriers)		
. qualité de l'eau	4	1
. coupure d'eau		
. pression de l'eau	1	
. Facturation	40	44
. réalisation des travaux	1	1
Total réclamations	46	46
Nombre d'abonnements	59 914	60 108
Taux de réclamations (pour 1000 abonnés)	0,77	0,77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

8.4. RESPECT DES ENGAGEMENTS DE QUALITE DU SERVICE

Les indicateurs de respect des engagements de qualité du service sont reportés en annexe.

8.5. ETUDES ET ENQUETES

La SEMEA a poursuivi les enquêtes suivantes en cours d'année :

8.5.1. ENQUETES REALISEES PAR LA SEMEA

. Enquête de satisfaction sur la qualité de l'accueil

L'enquête est réalisée en continu par l'envoi d'un questionnaire à tous les nouveaux abonnés et porte sur les points suivants :

- la facilité de contact de la SEMEA,
- la courtoisie du personnel,
- la compétence de traitement de la demande,
- l'adaptation des jours et des heures d'ouverture,
- la durée de l'attente.

Pour l'essentiel, les résultats de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

. Enquête de satisfaction sur les travaux réalisés

L'enquête est réalisée en continu par l'envoi d'un questionnaire à tous les clients ayant commandé des travaux à la SEMEA.

Elle porte sur les points suivants :

- la transparence des devis et factures,
- le soin de réalisation des travaux,
- le respect des délais,
- la courtoisie du personnel.

Pour l'essentiel, les résultats de cette enquête sont repris dans les indicateurs de performance figurant en annexe du présent rapport.

8.5.2. ENQUETES REALISEES PAR UN PRESTATAIRE EXTERNE

. Enquête de satisfaction sur la qualité de l'eau et sur la qualité du service délivrés par la SEMEA

L'enquête est réalisée tous les 2 ans par téléphone par un institut de sondage auprès d'un échantillon représentatif d'abonnés (réalisée par la société GECE en 2023).

Les principaux enseignements sont :

- les résultats obtenus par le service de l'eau SEMEA sont stables, supérieurs à ceux constatés au niveau national (enquête CIEAU 2023), notamment pour l'utilisation de l'eau du robinet pour la boisson (69% contre 66%), en hausse par rapport à 2021,
- La qualité de l'eau est jugée bonne (84% de réponses entre 6 et 10)
- La qualité du service est jugée très bonne (91% de réponses entre 6 et 10)
- Les factures sont jugées claires, les tarifs raisonnables et les modes de paiement adaptés
- L'origine de l'eau est mal connue, ainsi que l'engagement de Semea pour l'environnement.

Cette année, l'enquête a fait un focus sur les économies d'eau :

- Près de la moitié des ménages craignent des pénuries d'eau du robinet à leur domicile dans les prochaines années (47%) contre 67% au niveau national
- 90% privilégient les programmes économiques de leur lave-linge/lave-vaisselle, près de 75% privilégient les douches de moins de 6 minutes et enfin 33% déclarent suivre régulièrement leurs consommations d'eau à leur compteur (au moins une fois par mois)
- 78% des ménages pensent que la SEMEA devraient accompagner ses clients sur ce sujet.

Le contexte du dérèglement climatique et de ses conséquences sur la raréfaction de la ressource, sinon la nécessité de diminuer les émissions de CO2 liées à l'eau, nous incitent à organiser des actions de communication conjointes GrandAngoulême / Semea sur :

- la maîtrise des consommations,
- une meilleure utilisation de l'eau chaude sanitaire / la cuisson.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

8.6. ANIMATION ET PARTICIPATION A DES EVENEMENTS LOCAUX

Semea participe régulièrement à des évènements locaux, afin de communiquer auprès du grand public pour :

- promouvoir le service public de l'eau de GrandAngoulême,
- promouvoir l'utilisation de l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille,
- sensibiliser aux problématiques de l'eau et à sa protection.

Principales actions menées :

- Fontaines à eau placées à demeure dans des lieux publics (hall mairies)
- Fontaines à eau évènementielles (Forum Sport Santé Environnement, Foulée d'Angoulême, Musiques Métisses, ...)
- Actions ciblées auprès des ménages au travers des Ambassadeurs Energie (partenariat avec le GIP Charente Solidarités) pour la maîtrise des consommations
- Distribution de carafes utilisables dans les conseils municipaux

Semea participe également à des démarches de réflexion sur l'eau ou de vulgarisation auprès du public :

- Charente 2050
- Cartéclima
- intervention auprès du Conseil de Développement
- ...

8.7. PRISE EN COMPTE DU POINT DE VUE DES CONSOMMATEURS

Le point de vue des usagers est pris en compte :

- au travers de la présence au sein du conseil d'administration de SEMEA d'un administrateur censeur mandaté par UFC Que Choisir
- par des réunions thématiques avec l'UFC Que Choisir

SEMEA est adhérent de la "Médiation de l'eau", qui permet à tout client de porter devant un tiers médiateur un litige avec SEMEA pour lequel il estime n'avoir pas eu un traitement équitable.

Nous avons recours aux conciliateurs de justice du tribunal d'Angoulême, qui permettent à nos clients de bénéficier d'une médiation de proximité, disponible et rapide.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

9. CLAUSES DE REVISION DU CONTRAT

Les clauses de révision de la rémunération du délégataire listées dans l'article 38 du contrat sont les suivantes :

	OUI	NON
1. en cas de variation de plus de 20 % du volume d'eau vendu aux abonnés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2. en cas de variation de plus de 10 % du nombre d'abonnés	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
3. en cas de variation du tarif de plus de 25 % depuis sa dernière révision (coeff. K1)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
4. en cas de révision du périmètre de concession	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. En cas de modification substantielle des ouvrages ou des procédés de production et de traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. En cas de modification substantielle et durable des ouvrages, notamment en cas de mise en service ou de suppression de station de surpression ou de production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7. Quand le montant cumulé des impôts, des redevances des agences de l'eau et des taxes et redevances spécifiques à la délégation et à la charge du délégataire, autres que ceux frappant les résultats, varie de plus de 50 %	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
8. Au cas où le montant annuel effectivement réalisé des travaux concessifs est supérieur ou inférieur dans une proportion de 10% par rapport au montant inscrit dans le plan pluriannuel d'investissement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
9. En cas de changement de la législation et/ou de la réglementation affectant la structure tarifaire ou entraînant un déséquilibre significatif de l'économie du contrat	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
10. En cas de décision du CONCÉDANT relative à une modification de la structure tarifaire ou à la création de nouveaux tarifs et en cas de modification du règlement de service	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. En cas de modification ou de substitution d'un index de variation des prix et en cas de disparition de l'index initial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
12. En cas de variation de plus ou moins 10% pendant deux (2) années consécutives du taux d'impayés par rapport au taux de référence, qui est fixé à 2%	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
13. Après cinq (5) années d'exercice des conditions initiales ou révisées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Concernant la clause 4, il s'agit de l'intégration au périmètre de gestion de 5 communes de la zone Nord au 1er janvier 2025

Concernant la clause 5, il s'agit de la mise en service de la nouvelle usine de Touvre, avec des procédés de traitement beaucoup plus élaborés et coûteux.

Concernant la clause 6, il s'agit de la décision de généraliser la radio relève.

Concernant la clause 8, les travaux concessifs sont à ce jour arrêtés à 3,4 M€ contre 4 M€ planifiés, dans l'attente des conclusions du schéma directeur en cours de lancement.

Concernant la clause 13, 2023 constitue la 7ème année d'exercice.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

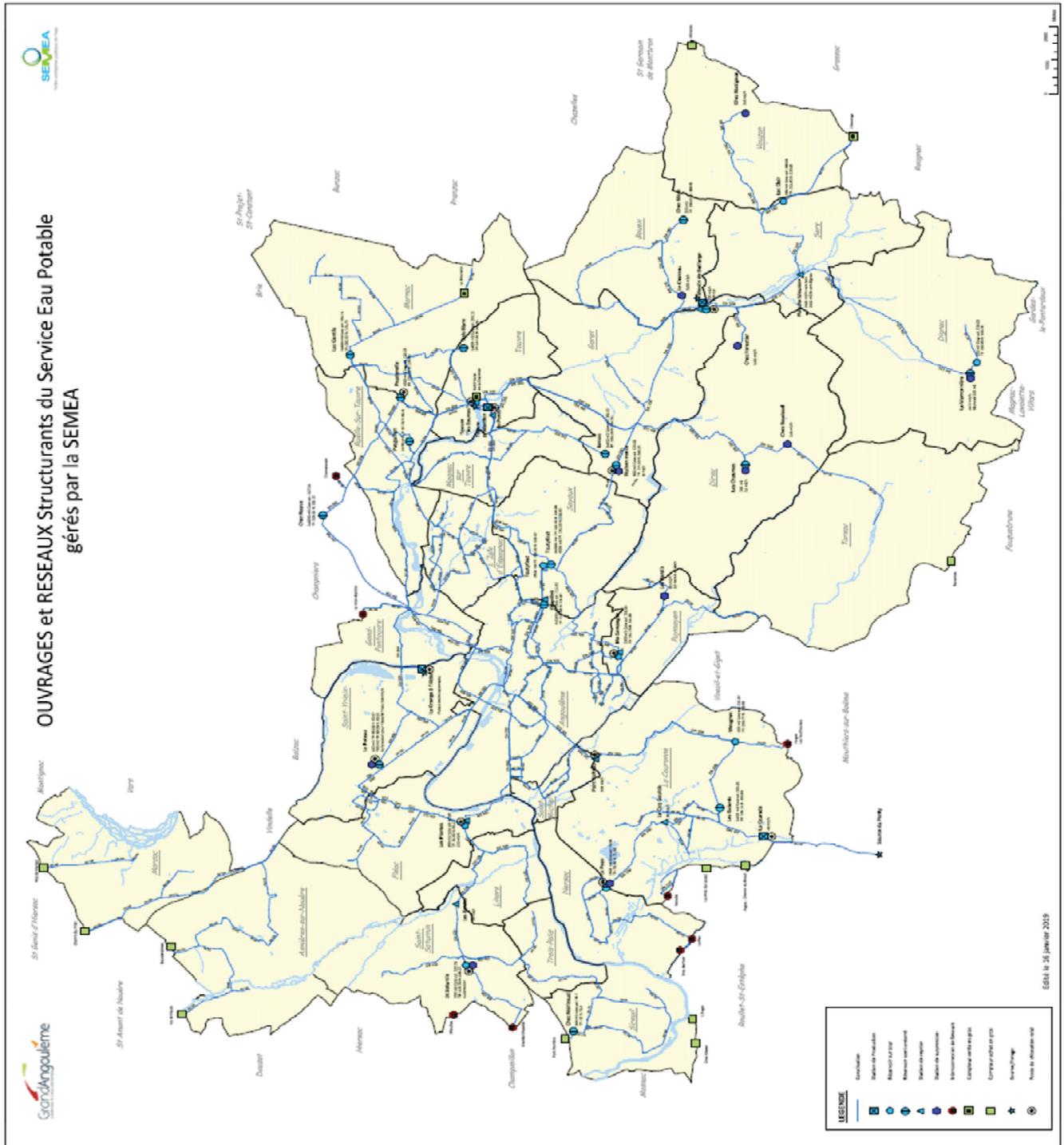
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

10. REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU RESEAU

DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

11. L'ORGANISATION DE LA SEMEA

11.1. L'ORGANISATION DES SERVICES

11.1.1. Accueil et gestion de la clientèle

L'accueil et la gestion de la clientèle (gestion des abonnements, des facturations, des paiements) sont assurés par l'agence commerciale de la SEMEA située à Angoulême.

Agence commerciale
Responsable : Isabelle JOSEPH
2 rue Bernard Lelay, 16022 ANGOULEME cedex
tél. 05.45.37.37.37
fax 05.45.37.06.93
contactclient@semea.fr

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00

11.1.2. Travaux d'entretien du réseau - Travaux neufs

Les travaux d'entretien et de renouvellement du réseau ainsi que les travaux neufs sont gérés par le service exploitation de la SEMEA situé à Angoulême.

Service exploitation
Responsable : Pierre MESNARD
2 rue Bernard Lelay, 16022 ANGOULEME cedex
tél. 05.45.37.37.37
fax 05.45.37.06.93
technique@semea.fr

11.1.3. Gestion de la production et des réservoirs

La gestion de la production et des réservoirs d'eau, l'entretien et le renouvellement des installations de pompages, des réservoirs et des surpresseurs sont assurés par le service production de la SEMEA situé à Touvre.

Service production
Responsable: Vincent ANDRIEUX
18 route du Pontil, 16600 TOUVRE
tél. 05.45.69.30.40
serviceprod@semea.fr

Ce service héberge le système central de télégestion des installations gérées par la SEMEA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

11.2. LE SERVICE D'ASTREINTE

ASTREINTE 1er NIVEAU

ASTREINTE EXPLOITATION

- basée à Angoulême
- rôle : interventions d'urgence sur réseau
- composition : 1 responsable d'équipe, 2 à 3 agents d'exploitation
- contact :

05.45.37.37.37

06.81.76.42.10

ASTREINTE PRODUCTION

- basée à Touvre
- rôle : interventions d'urgence sur pompages, réservoirs et surpresseur
- composition : 1 électromécanicien
- contact :

06.86.65.49.54

ASTREINTE 2ème NIVEAU

- basée à Angoulême
- rôle : garantir le contact avec la SEMEA en toutes circonstances, gérer les situations complexes ou exceptionnelles
- composition : encadrement ou maîtrise
- contact :

06.81.76.03.60

Ces trois numéros d'astreinte sont diffusés aux services de secours et d'incendie, aux services de police, en mairies et au GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

11.3. PERSONNEL AFFECTE AU SERVICE (situation au 1er janvier de l'exercice)

service	qualification	nombre personnel permanent	nombre personnel non permanent	nombre total
SERVICE COMMERCIAL				
Agence clientèle	Responsable du service	1		1
	Responsables d'activité	2		2
	Chargés de clientèle	5	0,5	5,5
Facturation / relève	Responsable du service	1		1
	Responsables d'activité	1		1
	Releveurs	4		4
PRODUCTION				
Service production	Chef d'exploitation	1		1
	Electrotechniciens	3		3
	Agent d'exploitation	2		2
DISTRIBUTION				
	Responsable d'exploitation	2		2
	Chef d'équipe	1		1
	OP2	6		6
	OP1	6	2	8
TOTAL EFFECTIF		35	2,5	37,5

Textes conventionnels :

*Convention collective des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000 étendue par arrêté du 28 décembre 2000.
Accord collectif d'entreprise du 1er janvier 2018.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Indicateurs de performance du contrat de DSP 2017

Détail indicatif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	016-200071827-20241114-2024	Garantir un approvisionnement en eau de qualité, en toute circonstance	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	90%
Chapitre 4 - exécutoire		Un approvisionnement diversifié				
Reception par le préfet : 20/11/2024						
Publication : 21/11/2024						
	P311a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs au plan de secours de l'agglomération		annuelle	Rapport de gestion	90%
	P101.1	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire — microbiologie	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	100%
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire — physico chimie	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	100%
	P312a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs à l'amélioration de la chloration	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	90%
	D312a	Nombre de prélèvements d'autocontrôle réalisés sur le réseau	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet
	3.1.3	Une continuité du service assurée en période de crise				
	P313a	Test annuel de fonctionnement à pleine charge de chaque interconnexion	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%
	P313b	Production mensuelle d'une journée à pleine charge pour les ressources de secours exploitées dans le cadre de la DSP (Grange à L'abbé, Moulin de Baillarge)	mensuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%
	P313c	Mise à jour annuelle du plan de gestion de crise prévu au contrat	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N
	3.2	Placer l'usager au cœur du service				
	3.2.1	Une gestion réactive des abonnés et des usagers, répondant au mieux à leur besoin				
	D321a	Nombre de demandes écrites reçues des abonnés et usagers (courrier, mail, question sur le site internet)	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet
	P321a	Taux de réponse aux demandes écrites des abonnés et usagers sous 8 jours (nécessitant une réponse)	annuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	85%
	D321b	Nombre de contacts téléphoniques reçus des abonnés et usagers	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet
	P321b	Temps moyen de d'attente téléphonique	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	30
	P155.1	Taux de réclamations	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	6 pour 1000
	P321c	Taux de satisfaction des abonnés sur les travaux réalisés par SEMEA	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	95%
	P321d	Indice de satisfaction des abonnés sur le service SEMEA	annuelle	biannuelle	Rapport de gestion	7,5 sur 10
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	annuelle	trimestrielle	Rapport de gestion	95%
	D321c	Nombre de réclamations relatives au non respect des engagements prévus dans la charte "Garantie satisfaction"	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet

Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible contractuelle	Observations
100%	100%	100%	90%	Attente SDAEP GrandAngoulême pour les travaux de rechloration Interconnexions Sud et Nord gérées par GrandAngoulême Plan pluriannuel révisés à 4.001 k€
100%	100%	100%	100%	
100%	100%	100%	100%	
50%	50%	50%	90%	Révision du plan Attente schéma directeur
1145	1049	1375	sans objet	55 points de mesure (25 prélèvements en moyenne)
3	3	2	100%	Tests de Grande Chapelle, Chez Bernier Pas de test pour Le Pas, Chamarrande et Croix Blanche
Sans objet	50%	100%	100%	2023 : Grange à l'Abbé, Baillarge
oui	oui	oui	O/N	Plan crise éprouvé en avril 2022
6387	4224	4403	sans objet	Nécessitant une réponse écrite
88,0%	83,3%	84,8%	85,0%	
47914	49833	47514	sans objet	Formalités redirigées vers site internet
60,08	63,08	53,33	30	La minute nous paraît un délai d'attente moyen adapté
0,54 pour 1000	0,77 pour 1000	0,77 pour 1000	6 pour 1000	Echantillon très faible (35 réponses, peu représentatif)
98%	97%	94%	95%	Enquête de satisfaction
8,2	8,2	8,1	7,5	Nov 2017 : O3S ; Nov 2019, 2021 et 2023 : GECE
99,95%	99,95%	99,95%	95,00%	
3	2	2	sans objet	

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible contractuelle	Observations
3.2	Recherche de nouveaux services pour une adaptation du service aux besoins des abonnés	016-200071827-2024	Indice de satisfaction des abonnés sur la SPL	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	31 k€	33 k€	28 k€	sans objet	Impression + envoi livret d'accueil site internet (hébergement) + carafes
								8	8	7,7	7,5	Enquête de satisfaction Nov 2017 : 03S Depuis Nov 2019 : GECE
								15	16	21	sans objet	
3.2.4	Simplification des démarches pour les abonnés	11-201-DE	Taux d'utilisation par les abonnés des moyens de paiement	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	TIP : 21%	TIP : 19%	TIP : 17%	sans objet	Incitation des abonnés à abandonner le TIP au profit du prélèvement, et incitation à la mensualisation. CB = paiements internet principalement
								TIP et/ou chèques : 10%	TIP et/ou chèques : 9%	TIP et/ou chèques : 5%	sans objet	
								Prélèvements mensualisés : 45%	Prélèvements mensualisés : 47%	Prélèvements mensualisés : 49%	sans objet	
3.2.5	Dialogue avec les usagers et médiation	D324b	Réparation des contacts abonnés par média SEMEA pour leurs demandes (WEB, accueil physique, courriers, courriels, téléphone)	annuelle	annuelle	Rapport au CTC	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	
								7	4	2	sans objet	Très peu de dossiers en litige
3.3	Assurer une gestion rigoureuse et transparente du service	3.3.1	Durée d'extinction de la dette (des investissements SEMEA relatifs au service)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	Cf. Onglet 2.1 du CRF	sans objet	
								20 ans	19 ans	18 ans	sans objet	Emprunt LBP 3 millions d'euros éteint en 2031
3.3.2	Une gestion financière rigoureuse	D331a	Baromètre du prix de l'eau sur les métropoles régionales	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3,57%	3,16%	3,33%	sans objet	Moyenne des taux observés mensuellement dans l'année
								2,00%	2,00%	1,86%	2,00%	Nette amélioration en 2023
								432 820 €	730 966 €	894 899 €	sans objet	
3.3.3	Une politique de recouvrement efficace	D332a	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	888	886	941	sans objet	Nombre de références abonnés sur abonnement actif en situation d'impayé au 31/12/Année N pour les factures émises avant le 31/12/Année N-1.
								(Taux 1,49%)	(Taux 1,48%)	(Taux 1,57%)	sans objet	
								520 280,71 €	242 684,86 €	427 943,67 €	sans objet	
3.3.3b	Montant restant dû à 21 mois	D333b	Montant restant dû à 21 mois	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	432 820 €	730 966 €	894 899 €	sans objet	
3.3.3c	Nombre d'abonnés concernés par les impayés (Taux d'abonnés actifs en situation d'impayé)	D333c	Taux d'abonnés actifs en situation d'impayé	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	888	886	941	sans objet	Nombre de références abonnés sur abonnement actif en situation d'impayé au 31/12/Année N pour les factures émises avant le 31/12/Année N-1.
								(Taux 1,49%)	(Taux 1,48%)	(Taux 1,57%)	sans objet	
								520 280,71 €	242 684,86 €	427 943,67 €	sans objet	
3.3.3d	Montant passé en irrécouvrable dans l'année (dont frais)	D333d	Montant passé en irrécouvrable dans l'année (dont frais)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	520 280,71 €	242 684,86 €	427 943,67 €	sans objet	

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible contractuelle	Observations
3.1	Accusé certifié exécutoire Reception par le Préfet : 20/11/2024 Publication : 21/11/2024	Garantir l'accès au service										
		Calendrier l'accès à l'eau des usagers les plus modestes										
		D341a	Nombre d'échéanciers de paiement accordés	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	5 229	4 297	4 666	sans objet	
		P109.0	Montant des versements à un fond de solidarité (en €)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale	Cf. Onglet 2.5 Gestion sociale		sans objet	
		Contribuer aux actions de solidarité internationale										
		D342a	Nombre de contributions à des actions de solidarité internationale	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Eau vive	Accueil cubains en octobre 2022	Eau vive	sans objet	
		D342b	Montant des contributions à des actions de solidarité internationale	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	Aucun	Aucun	Aucun	sans objet	
		Assurer la performance du réseau et des installations										
		Un service disponible et maîtrisé										
		D351a	[nombre d'heures x nombre d'abonnés] affectés par un arrêt d'eau programmé pour incident ou travaux	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	
		D351b	[nombre d'heures x nombre d'abonnés] affectés par un arrêt d'eau non programmé pour incident ou travaux	mensuelle	trimestrielle	Rapport au CTC	sans objet	0,01697	0,01013	0,01063	sans objet	
		P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	mensuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3,059	2,503	2,35	sans objet	
		3.5.2 Une exploitation du service automatisée et optimisée										
D352a	Modélisation hydraulique effective et mise à jour pour 100% du réseau	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	oui	oui	oui	sans objet			
D352b	Modélisation qualité de l'eau effective et mise à jour pour 100% du réseau	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	oui	oui	oui	sans objet			
P352a	Respect du planning de réalisation des investissements à la charge de SEMEA relatifs à la sectorisation	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100%	Dégradation de l'indicateur : deux usines en simultané + une seule file ancienne usine. A suivre en 2024		
P352b	Energie utilisée par m3 produit kWh/m3	mensuelle	annuelle	Rapport de gestion	0,55	0,5077	0,5442	0,6004	0,55			
3.6 Maintenir un juste niveau d'entretien et de valorisation du patrimoine												
Taux de réalisation de l'entretien programmé (ventouses, vannes, régulateurs, vidanges...)												
P36a	Indice de comatenance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	90%	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	100% Régulateurs et purges automatiques	90%	Planning pluriannuel vérification des vannes et ventouses stratégiques en cours d'élaboration		
3.6.1 Un rendement élevé grâce à une politique de maintenance active												
P103.2B	Indice de comatenance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100 sur 120	116	116	116	100			
P104.3	Rendement du réseau de distribution (hydraulique)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	83,0%	83,40%	83,74%	86,49%	83,00%			
P105.3	Indice linéaire des volumes non complés m3/jour/km	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	3	2,93	2,85	2,33	3,40			
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m3/jour/km	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	2,85	2,78	2,69	2,17	2,17			
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau m3/jour/km (moyenne sur 3 ans)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	2,85	2,83	2,79	2,67	3,1	Conforme, pas de pénalité pour 2023		
P107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	0,8%	0,835%	0,812%	0,797%	0,800%			

Chapitre	Détail objectif	N°	Indicateur (Descriptif ou Performance)	Echelle	Périodicité production	Média	Seuil	Valeur 2021	Valeur 2022	Valeur 2023	Cible contractuelle	Observations
		D361a	Linéaire annuel des canalisations renouvelées (en ml)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	8828	9531	9985	sans objet	
		D361b	Linéaire annuel des branchements renouvelés (en ml)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3396	2520	2634	sans objet	
		D361c	Linéaire annuel des canalisations abandonnées (en ml)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3986	3809	5026	sans objet	
		D362a	Montant du programme de renouvellement réalisés dans le cadre de l'exercice budgétaire précédent	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	4 280 804 €	3 982 926 €	4 551 725 €	sans objet	
		D362b	Montant du programme d'investissement réalisé dans le cadre de l'exercice budgétaire	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	1 756 437 €	- €	- €	sans objet	montant des travaux concessifs
		D362c	Taux de réalisation du programme d'investissement prévu par le budget de l'exercice précédent	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	Baillarge décalé
		D37a	Nombre de participation à des réunions de réseaux d'entités publiques	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	7	6	5	sans objet	FEDEPL, FEP, FNCCR, Régies régionales
		D38a	Nombre de marchés attribués à des entreprises locales / régionales	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	19	21	21	sans objet	Intérim, prestataires informatiques, canalisateurs, terrassiers, assurances, mutuelles, entretiens locaux et espaces verts, bureaux d'étude, consultants ...
		D38b	Montant des travaux ou prestations confiés à des entreprises locales	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	nc	nc	nc	sans objet	Modalités calcul à préciser
		D38c	Nombre de participations / réunions associant des élus locaux	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	29	19	26	sans objet	2023 : 11 visites en mairie, 4 CA, 4 CSP-CTC, 1 AG, 6 FSL
3.9	Mettre en œuvre un système de management certifié et écologiquement responsable	P39a	Triple certification GSE (ISO 9001, ISO 45001, ISO 14001)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	O	O	O	O/N	
3.9.1	Management de la qualité	P391a	Respect des plans de contrôle réglementaires (Electricité, levage, pression ...)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	100%	100%	100%	100%	100%	
3.9.2	Santé et sécurité au travail	P392a	Taux de fréquence des accidents du travail	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	22,05	22,03	0	sans objet	Pas d'AT en 2023
		P392b	Taux de gravité des accidents du travail	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3,58	4,47	0,83	sans objet	
		P392c	Mise à jour du document unique de sécurité	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	O	O	O	O/N	
3.9.3	Management environnemental	P393a	Mise à jour du document d'analyse environnementale	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	O/N	O	O	O	O/N	
3.10	Favoriser les partenariats actifs entre services publics.	D310a	Nombre de projets mutualisés avec la régie d'assainissement	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3	4	4	sans objet	8 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lumesse, Supervision, groupement achat énergie, Topkapi, GMAO, Achat Cartes SIM)
		D310b	Nombre de mutualisations avec d'autres partenaires publics (UGAP...)	annuelle	annuelle	Rapport de gestion	sans objet	3	4	4	sans objet	8 (Anémone, Plateforme démat, AMO Lumesse, Supervision, groupement achat énergie, Topkapi, GMAO, Achat Cartes SIM)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 016-200071827-20241114_20241121
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le Préfet : 20/11/2024
 Publication : 21/11/2024

A1 - AUTRES INDICATEURS NON CONTRACTUELS

Code	Libellés	2020	2021	2022	2023
	Relation clientèle et facturation				
C1	Taux de satisfaction sur la qualité de l'accueil				
	- adaptation des horaires d'accueil	97%	96%	97%	97%
	- durée d'attente	96%	95%	96%	96%
	- courtoisie de l'accueil	97%	98%	98%	97%
	- compétence dans le traitement de la demande	98%	98%	98%	97%
C4	Taux de factures erronées (nécessitant une refacturation)	0,75%	0,78%	0,54%	0,45%
C6	Modalités de recouvrement des factures				
	- taux d'abonnés mensualisés	40,9%	44,8%	46,9%	48,9%
	- taux d'échéanciers de paiement	9,5%	8,8%	7,2%	7,8%
	- taux de bénéficiaires du fonds de solidarité eau	0,35%	0,30%	0,26%	0,10%
	- taux d'impayés à un an	1,93%	2,00%	2,00%	1,86%
	Prestations sur site				
R1	Taux de factures annuelles basées sur un relevé	93,802%	97,790%	97,775%	95,938%
	Entretien des réseaux - Travaux				
T3	Indice linéaire d'entretien et de réparations sur réseau	0,55 K€/km	0,46 K€/km	0,48 K€/km	0,37 K€/km
T6	Taux de satisfaction sur la qualité des travaux :				
	- soin à réaliser les travaux	95%	98%	95%	94%
	- respect des délais	97%	98%	100%	97%
	- courtoisie du personnel	96%	98%	100%	97%
	- transparence des devis et factures	98%	98%	95%	89%
Q2	Taux de satisfaction sur la qualité de l'eau	nc	nc	nc	nc

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

A2 - INDICATEURS REGLEMENTAIRES

Code	indicateurs réglementaires	2020	2021	2022	2023
	Gestion des abonnés				
D 102.0	Prix du service au m3 pour 120 m3 (eau potable)	1,88 €/m3	1,91 €/m3	1,96 €/m3	2,05 €/m3
P 151.0	Taux de réclamations : <i>Nombre de réclamations écrites reçues + Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité / Nombre d'abonnés x 1000</i>	0,93	0,71	1,64	1,08
P 151.1	Taux d'occurrence des interruptions du service non programmées: <i>Nombre d'interruptions non programmées / Nombre d'abonnés x 1000</i>	3,64	3,06	2,503	2,350
P 154.0	Taux d'impayés sur factures de l'année précédente : <i>Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1</i>	1,93%	2,00%	2,00%	1,86%
	Qualité de l'eau				
P 101.1	Taux de conformité des analyses bactériologiques	100%	100%	100%	100%
P 102.1	Taux de conformité des analyses physico-chimiques	100%	100%	100%	100%
	Gestion du réseau				
P 103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	116	116	116	116
P 104.3	Rendement du réseau de distribution : <i>(Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)) / (Volume produit + Volume importé d'autres services d'eau potable) x 100</i>	82,2%	83,4%	83,7%	86,5%
P 106.3	Indice linéaire des pertes en réseau (en m3 / km de réseau / jour)	3,04	2,78	2,69	2,17
P 107.2	Taux moyen de renouvellement du réseau : <i>Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur) / Linéaire de réseau hors branchements /5 (1)</i>	0,843%	0,835%	0,812%	0,797%

(1) : recalculé à compter de 2017 en intégrant les nouvelles communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024



Rapport de délégation du service public de l'eau potable

Communauté d'agglomération GrandAngoulême

ANNÉE 2023

COMPTE-RENDU FINANCIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

SOMMAIRE

	pages
1. Compte-rendu financier	87
1.1. Compte d'exploitation	88
1.2. Justification détaillée des charges de travaux	90
1.3. Gestion du compte de renouvellement	91
1.4. Gestion du fonds de travaux	92
1.5. Gestion des travaux concessifs	93
1.6. Méthodologie et modalités de calcul du compte d'exploitation	94
2. Tarifs du service et facturation	96
2.1. Tarif d'une consommation domestique de 120 m3 par an	96
2.2. Facture spécimen de 120 m3	97
2.3. Prix moyen de l'eau en Grand sud-Ouest et facturation organismes tiers	99
2.4. Facturations taxes ou redevances pour comptes de tiers	100
2.5. Gestion sociale des abonnés du contrat de DSP	101

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

1. COMPTE-RENDU FINANCIER

La présentation du compte d'exploitation du service est établie selon les modalités prévues au contrat de DSP prenant effet au 1er avril 2017.

Elle regroupe les charges et les produits liés **d'une part à la facturation de l'eau** (part fixe, m3), et **d'autre part à la facturation de produits accessoires** (frais de mise en service, frais de contentieux, travaux exclusifs).

1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

1.1.1. COMPTE D'EXPLOITATION

CHARGES		2 022	2 023	
Postes		Total	Total	
Exploitation, Renouvellement et Investissement				
1	Charges d'exploitation			
1	Personnel (hors RNVT et INVT)	1 003 141 €	980 496 €	-2%
2	Energie	464 017 €	1 066 662 €	130%
3	Produits de traitement	38 720 €	118 974 €	207%
4	Evacuation des boues	- €	- €	-
5	Achat d'eau	59 904 €	55 425 €	-7%
6	Fournitures autres	30 644 €	30 129 €	-2%
7	Analyses	57 216 €	47 230 €	-17%
8	Sous-traitance (dont entretien, gestion abonné ...)	106 555 €	140 365 €	32%
9	Fournitures Entretien et réparations	71 552 €	61 467 €	-14%
10	Facturation client (éditique, routage, imprimés)	28 367 €	27 943 €	-1%
11	Assurances	52 123 €	53 800 €	3%
12	Informatique (logiciel clientèle hors Main d'oeuvre)	117 120 €	134 092 €	14%
13	Locations, Autos, Engins	102 049 €	75 035 €	-26%
14	Télécom et affranchissements (exploitation et clientèle)	93 824 €	75 536 €	-19%
15	Amortissements	- €	- €	-
16	Impôts et taxes	132 733 €	143 129 €	8%
17	Solidarité (FSL / Oméga)	41 239 €	40 111 €	-3%
18	Pertes sur créances irrécouvrables factures eau	60 375 €	130 732 €	117%
19	Frais de contrôle	- €	- €	-
20	Frais de structure et frais généraux % exploitation	930 268 €	498 399 €	-46%
Sous total Exploitation H.T		3 389 846 €	3 679 527 €	9%
2	Renouvellement des réseaux, compteurs, électromécanique			
1	Canalisations / branchements	2 895 998 €	3 324 971 €	15%
2	Compteurs	347 068 €	457 361 €	32%
3	Matériel électromécanique	220 348 €	175 690 €	-20%
4	Frais de structure et frais généraux (15%)	519 512 €	593 703 €	14%
Sous total Renouvellement H.T		3 982 926 €	4 551 726 €	14%
3	Investissements			
1	Fonds de travaux "Petites extensions de réseaux"	60 005 €	92 303 €	54%
1 bis	Frais de structure et frais généraux (15%)	9 001 €	13 845 €	54%
1 ter	Provision fonds de travaux	41 368 €	- €	-
1 quater	Reprise provision fonds de travaux	- €	33 393 €	-
3	Amortissement sur travaux concessifs	191 497 €	191 497 €	-
Sous total Investissement H.T		301 870 €	264 252 €	-12%
Sous total Exploitation, Renouvellement et Investissements H.T		7 674 643 €	8 495 504 €	11%
Produits accessoires et Travaux exclusifs				
2	Charges liées aux produits accessoires			
1	Dépenses liées aux produits accessoires	517 667 €	527 120 €	2%
2	Frais de structure et frais généraux	77 650 €	79 068 €	2%
3	Pertes sur créances irrécouvrables factures frais recouvrement	154 648 €	163 123 €	5%
Sous total Produits accessoires HT		749 965 €	769 312 €	3%
3	Charges liées aux travaux exclusifs			
1	Dépenses travaux exclusifs	393 095 €	264 890 €	-33%
2	Frais de structure et frais généraux	58 964 €	39 734 €	-33%
Sous total Travaux exclusifs H.T		452 060 €	304 624 €	-33%
Sous Total Produits accessoires et Travaux		1 202 025 €	1 073 936 €	-11%
Total GENERAL H.T.		8 876 668 €	9 569 440 €	8%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

PRODUITS				RESULTAT	
Postes		Total	Total		
Exploitation, Renouvellement et Investissement					
1	Facturation eau				
	1	Part fixe	1 940 728 €	2 133 210 €	10%
	2	Part proportionnelle	6 032 768 €	6 607 176 €	10%
	3	Dégrèvements	- 145 003 €	- 194 578 €	34%
	4	Vente d'eau en gros	53 792 €	58 371 €	9%
	Sous total Exploitation H.T		7 882 285 €	8 604 180 €	9%
	Sous total Exploitation, Renouvellement et Investissements H.T		7 882 285 €	8 604 180 €	9%
Produits accessoires et Travaux exclusifs					
2	Produits accessoires				
	1	Produits accessoires	611 567 €	626 651 €	2%
	Sous total Produits accessoires HT		611 567 €	626 651 €	2%
3	Produits liés aux travaux exclusifs				
	1	Travaux exclusifs	441 555 €	362 655 €	-18%
	Sous total Travaux exclusifs H.T		441 555 €	362 655 €	-18%
	Sous Total Produits accessoires et Travaux		1 053 123 €	989 306 €	-6%
	Total GENERAL H.T.		8 935 407 €	9 593 485 €	7%

1.1.2. COMMENTAIRES ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principaux éléments justifiant les évolutions du compte d'exploitation sont les suivants :

Les faits marquants :

- La mise en fonctionnement pour une partie de l'année de la nouvelle usine de Touvre et le fonctionnement simultané des deux usines, qui ont occasionné des charges de produits de traitement et d'énergie supplémentaires,
- Le coût de l'énergie qui passe par un sommet à 1 067 k€ contre 464 k€ en 2022,
- Une inflation qui reste significative, avec une influence sur nos coûts et notamment les salaires,
- Le retour à un niveau de travaux de renouvellement élevé, malgré une réduction de 620 k€ de notre obligation (Avenant n°7)
- L'actualisation des tarifs à 9 % en 2023 a engendré une hausse significative du chiffre d'affaires, dans un contexte de stabilité des volumes consommés (baisse tendancielle compensée par la hausse du nombre d'abonnés)
- Le niveau d'activité des travaux exclusifs en baisse
- Une amélioration du taux d'impayés, avec tendancielle une baisse des passages en irrécouvrables

Evolutions contractuelles pour 2023 :

- Pas d'évolution du périmètre de gestion, un avenant au contrat de DSP signé fin 2022 et applicable en 2023, portant gel partiel de l'actualisation tarifaire et prise en charge des coûts de l'usine avec en compensation une réduction du montant de l'obligation de renouvellement

Projets internes ou externes :

- Du fait du chantier de modernisation de l'usine de Touvre, fonctionnement sur une seule file de traitement, et fonctionnement concomittant de la nouvelle usine, avec prise en charge des coûts énergétiques et des produits de traitement,
- Poursuite des actions liées à l'intensification de l'action contentieuse,
- La cybersécurité reste un enjeu majeur, avec d'importants coûts associés y compris pour les infrastructures "eau",

Personnel :

- Poursuite des mutualisations de compétence avec GrandAngoulême (notamment sur Topkapi, Dimomaint)

Evolutions notables sur les charges :

Exploitation

- La forte inflation constatée (5,2% sur l'IPC) induit une augmentation proportionnelle des charges de personnel, masquée par la présence d'éléments exceptionnels en 2022,
- très forte inflation sur les coûts de l'énergie (600 k€, soit 130% par rapport à 2022),
- La forte hausse des coûts de traitement,
- L'absence des éléments de coût exceptionnels liés à la crise Giardia de 2022 (achats d'eau, analyses, frais de communication) pour 60 k€
- Les "Frais de structure et frais généraux" régressent fortement du fait du retour à des produits financiers normaux, et à l'absence d'autres événements exceptionnels présents en 2022
- L'activité de renouvellement revient à un niveau habituel, ainsi que l'activité liée au fonds de travaux,
- Pas de travaux concessifs en 2023

Produits accessoires et Travaux

- Les charges sur les travaux régressent en relation avec l'activité, avec une amélioration de la rentabilité
- Les dépenses liées au recouvrement sont stables, et restent très élevées par rapport aux recettes générées par la facturation des frais

Résultat

Exploitation :

- Le résultat d'exploitation positif régresse à 108 k€, en raison de la hausse des coûts de l'énergie et d'une activité renouvellement soutenue.

Produits accessoires et travaux exclusifs :

- Le résultat des "produits accessoires" reste très négatif, du fait des charges importantes liées au recouvrement,
- Le résultat des "travaux exclusifs" s'améliore comme escompté.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

1.2. JUSTIFICATION DETAILLEE DES CHARGES DE TRAVAUX

Coût des travaux affectés au service	nombre d'heures	main d'œuvre	matériel	fournitures	sous-traitance	frais services support	montant total
Renouvellement compteurs	4004 h	126 267 €	14 389 €	261 455 €	4 742 €	50 509 €	457 362 €
Renouvellement réseau et branchements	7519 h	253 394 €	44 754 €	133 756 €	2 525 871 €	367 196 €	3 324 971 €
Renouvellement MATAHE	1048 h	40 597 €	3 490 €	56 087 €	55 112 €	19 402 €	174 688 €
Relevés	3448 h	112 462 €	7 047 €				119 509 €
Entretien réseau, branchements, compteurs	8021 h	279 714 €	48 232 €	69 666 €	23 340 €	52 259 €	473 211 €
Entretien production, Rs. Su.	5826 h	231 260 €	20 537 €	115 €	48 299 €	37 270 €	337 481 €
Fonds de travaux petites extensions	438 h	14 932 €	2 407 €	6 624 €	58 147 €	10 194 €	92 304 €
Travaux amortissables plan de secours							- €
Travaux amortissables qualité de l'eau							- €
Travaux amortissables Sectorisation / pression							- €
Travaux amortissables petits équipements							- €
Travaux amortissables Baillarge							- €
Facturable tous travaux	2795 h	92 660 €	20 383 €	105 927 €	16 668 €	29 253 €	264 891 €
TOTAL	33099 h	1 151 286 €	161 239 €	633 630 €	2 732 179 €	566 083 €	5 244 417 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

1.3. GESTION DU COMPTE RENOUVELLEMENT

1.3.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
renouvellement compteurs	457 361 €	68 604 €	525 965 €
renouvellement réseau et branchements	3 324 971 €	498 746 €	3 823 717 €
renouvellement matériel hydraulique et électrique	175 690 €	26 353 €	202 043 €
TOTAL	3 958 022 €	593 703 €	4 551 725 €

1.3.2. SUIVI DES OBLIGATIONS DE RENOUVELLEMENT

	solde cumulé du compte au 1er janvier	taux de valorisation	Frais ou produits financiers	Total des travaux débités au titre de l'exercice	Coefficient de revalorisation de la dotation de renouvellement	Dotation constituée sur l'exercice	solde cumulé du compte au 31 décembre
2017	0			3 198 962 €		2 936 250 €	-262 712 €
2018	-262 712 €	0,89%	-2 338 €	4 336 358 €	1,0002771	3 963 767 €	-637 641 €
2019	-637 641 €	0,86%	-5 484 €	4 357 891 €	1,0302508	4 122 589 €	-878 427 €
2020	-878 427 €	0,87%	-7 642 €	4 193 493 €	1,0552294	4 222 542 €	-857 020 €
2021	-857 020 €	0,79%	-6 770 €	4 280 804 €	1,0579067	4 233 255 €	-911 340 €
2022	-911 340 €	0,76%	-6 926 €	3 982 926 €	1,0870000	4 349 673 €	-551 519 €
2023	-551 519 €	2,06%	-11 361 €	4 551 725 €	1,1848000	4 121 023 €	-993 582 €
				28 902 159 €		27 949 099 €	

NB1 : l'actualisation de la dotation constituée sur l'exercice se fait grâce au coeff K1 du contrat de DSP

NB2 : le taux de valorisation est le TAEG comme prévu dans le contrat de DSP

Pour 2017, la dotation annuelle est de 3 915 000 € (en valeur 2017) en année pleine, et 2 936 250 pour 3 trimestres

Pour 2018, la dotation annuelle est de 3 962 669 € (en valeur 2017) en année pleine (ajout Sireuil et Trois Palis)

Pour 2019, la dotation annuelle est de 4 001 539 € (en valeur 2017) en année pleine (ajout Marsac et Asnières / Nouère)

Pour 2023, la dotation annuelle est calculée sur les bases de celle de 2019, mais réduite de 620 k€ en valeur 2023

1.3.3. DECOMPTE DE RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS

branchements	<= 2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
en plomb	211	31	14	43	22	321
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20241114-2024_11_201-DE						
Accusé certifié exécutoire	1211	431	552	377	439	3010
Réception par le préfet : 20/11/2024 Publication : 21/11/2024						
	1422	462	566	420	461	3331

1.4. GESTION DU FONDS DE TRAVAUX

1.4.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Fonds de travaux petites extensions et bouches à clef	92 303 €	13 845 €	106 148 €
TOTAL	92 303 €	13 845 €	106 148 €

1.4.2 GESTION DU COMPTE DE FONDS DE TRAVAUX

	solde cumulé du compte au 1er janvier	taux de valorisation	Frais ou produits financiers	Total des travaux débités au titre de l'exercice	Coefficient de revalorisation de la dotation de renouvellement	Dotations constituées sur l'exercice	solde cumulé du compte au 31 décembre
2017	0			97 086 €		75 000 €	-22 086 €
2018	-22 086 €	0,89%	-197 €	144 997 €	1,0121083	101 211 €	-66 069 €
2019	-66 069 €	0,86%	-568 €	100 558 €	1,0355176	103 552 €	-63 643 €
2020	-63 643 €	0,87%	-554 €	68 557 €	1,0484330	104 843 €	-27 911 €
2021	-27 911 €	0,79%	-220 €	27 244 €	1,0419753	104 198 €	48 822 €
2022	48 822 €	0,76%	371 €	69 006 €	1,0879867	108 799 €	88 986 €
2023	88 986 €	2,06%	1 833 €	106 148 €	1,1614435	69 687 €	54 358 €
				613 596 €		667 289 €	

NB1 : l'actualisation de la dotation constituée sur l'exercice se fait grâce au coeff K2 du contrat de DSP

Pour 2017, la dotation annuelle est de 100 000 € en année pleine

NB2 : le taux de valorisation est le TAEG comme prévu dans le contrat de DSP

NB3 : A compter de 2023 (avenant n° 8), la dotation annuelle est de 60.000 € en valeur 2017

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

1.5. GESTION DES TRAVAUX CONCESSIONS

1.5.1. DETAILS DES TRAVAUX REALISES

2017	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours 2017	5 023 €	753 €	5 776 €
Sectorisation pression 2017	21 218 €	3 183 €	24 401 €
Petits équipements 2017	32 228 €	4 834 €	37 062 €
Plan de secours Baillarge	10 858 €	1 629 €	12 487 €
TOTAL	69 327 €	10 399 €	79 726 €

2018	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	794 €	119 €	913 €
Qualité de l'eau 2018	7 490 €	1 124 €	8 614 €
Sectorisation-Pression 2018	117 936 €	17 690 €	135 626 €
TOTAL	126 220 €	18 933 €	145 153 €

2019	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	100 887 €	15 133 €	116 020 €
Sectorisation-Pression 2019	110 627 €	16 594 €	127 221 €
TOTAL	211 514 €	31 727 €	243 241 €

2020	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	1 248 919 €	7 615 €	1 256 534 € *
TOTAL	1 248 919 €	7 615 €	1 256 534 €

* il n'a pas été appliqué de frais de gestion sur le montant correspondant aux travaux de pose de canalisation

2021	travaux réalisés sur l'exercice	frais de gestion	TOTAL travaux
Plan de secours Baillarge	1 756 437 €	0 €	1 756 437 € *
TOTAL	1 756 437 €	0 €	1 756 437 €

* il n'a pas été appliqué de frais de gestion sur le montant correspondant aux travaux de pose de canalisation

Aucun travaux concessionnaires en 2022 et 2023

1.5.2. SUIVI DES IMMOBILISATIONS

Libellé	Valeur brute	Amortissement cumulé au 31/12/2022	Amortissement 2023	Valeur nette au 31/12/2023
Plan de secours 2017	5 776 €	1 553 €	289 €	3 934 €
Sectorisation pression 2017	24 401 €	13 122 €	2 440 €	8 839 €
Petits équipements 2017	37 062 €	19 931 €	3 706 €	13 425 €
Qualité de l'eau 2018	8 614 €	3 876 €	861 €	3 877 €
Sectorisation-Pression 2018	135 626 €	61 032 €	13 563 €	61 031 €
Sectorisation-Pression 2019	127 221 €	44 527 €	12 722 €	69 972 €
Plan de secours Baillarge	3 142 391 €	190 289 €	157 120 €	2 794 982 €
TOTAL	3 481 091 €	334 330 €	190 701 €	2 956 060 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

1.6. METHODOLOGIE ET MODALITES DE CALCUL DU COMPTE D'EXPLOITATION

PRODUITS

Les produits comprennent les rubriques suivantes :

Redevances abonnement

Part de la rémunération du délégataire non liée à la consommation (redevances abonnement).

Ventes eau affermage

Part de la rémunération du délégataire liée à la consommation d'eau.

Vente de travaux

Travaux attribués à titre exclusif par le contrat (essentiellement travaux sur compteurs et branchements).

Provisions

Les provisions sont constituées en charges pour faire face à un risque ou à une charge futures et sont imputés au bilan du délégataire sur un compte spécifique.

Elles sont reprises en produits sur le constat effectif de ce risque ou de cette charge.

Les provisions du compte d'exploitation comprennent :

- provision pour impayés,
- provision pour charge de renouvellement et fonds de travaux.

Les charges de renouvellement et fonds travaux font l'objet d'un décompte spécifique justifié en rapport du délégataire.

Produits accessoires

Produits liés au règlement du service (frais d'accès au service, frais d'ouverture ou de fermeture de branchement, frais de relance et contentieux, rémunération pour perception de redevances pour comptes de tiers, ...).

CHARGES

Les charges comprennent les rubriques suivantes :

Achats d'eau

Achat d'eau en gros à un service extérieur pour l'alimentation du service dans le cadre du contrat.

Energie (électricité)

Fourniture d'énergie électrique exclusivement liée à l'alimentation des installations du service.

Produits de traitement

Produits nécessaire au process de traitement de l'eau (floculant, désinfectant,...).

Analyses d'eau

Frais d'analyses d'eau effectuées par l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire.

Frais d'analyses d'eau effectuées par le délégataire dans le cadre de son auto contrôle.

Locations

Locations mobilières ou immobilières exclusivement liées au contrat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

Fournitures, entretiens, réparations

- Fournitures pour entretien, réparation ou renouvellement du réseau, des branchements ou des compteurs,
- Fournitures pour entretien, réparation ou renouvellement des appareils électriques ou électro mécaniques,
- Consommables divers liés à l'entretien technique du service.

Les frais de fournitures, réparations, renouvellement sont débités sur la base de fiches d'attachement rédigées lors de la réalisation de chaque tâche.

Primes d'assurances

- Primes d'assurance en responsabilité civile,
- Primes d'assurance en dommages ouvrages (travaux neufs),
- Primes d'assurance pour risque d'atteinte à l'environnement,
- Franchises liées aux risques précédents.

Télécoms et affranchissement

Frais de télécommunications exclusivement liés au service (acquisition des données de télégestion par le réseau téléphonique, affranchissements factures et courriers à abonnés...).

Impôts et taxes

Impôts et taxes liés aux sites ou installations du service lorsqu'ils sont supportés par le délégataire (impôts locaux, taxes diverses...).

Frais généraux

Les charges de structure constituent la contribution du service aux frais généraux et aux frais informatiques du délégataire.

Ces charges sont des charges réparties de façon forfaitaire.

Elles sont imputées au prorata du chiffre d'affaires du service.

Frais de gestion de la clientèle

Ces frais constituent la contribution du service aux frais de gestion de la clientèle assurée par le délégataire.

Ils sont constitués des frais d'accueil local ou central de la clientèle, des frais de facturation et de recouvrement des factures (à l'exclusion des frais de relevé des compteurs).

Ces frais sont des charges réparties de façon forfaitaire. Elles sont imputées au prorata du nombre d'abonnés du service.

Charges financières

Les charges financières sont constituées de la rémunération des immobilisations du service ou de la rémunération de l'encours client.

Elles sont calculées au taux des avances en compte courant tel que défini au 31/12 de l'exercice par la réglementation en vigueur.

- rémunération des immobilisations

Le délégataire peut être amené à financer à ses frais des ouvrages ou des équipements du service , en accord avec la collectivité.

Ces travaux sont imputés en rubrique "*travaux amortissables imputables au contrat*".

Ce financement fait l'objet d'une rémunération calculée sur l'actif net et imputée à la charge du service.

- rémunération de l'encours clients

L'encours clients constitue une trésorerie non disponible dont le délégataire assume la charge et dont la rémunération est imputée au service.

Redevances collectivité

Redevance reversée à la collectivité en application du contrat.

Amortissement sur investissements imputable au contrat

Le délégataire peut être amené à financer à ses frais des ouvrages ou des équipements du service , en accord avec la collectivité.

Ces ouvrages ou équipements sont amortis sur la durée du contrat. Ils donnent lieu à des charges financières (*voir cette rubrique*)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2. TARIFS DU SERVICE ET FACTURATION

2.1. TARIFS D'UNE CONSOMMATION DOMESTIQUE DE 120 m³ PAR AN

	quantité	1er janvier 2023			1er janvier 2024			Evolution
		prix unitaires HT	TVA	Total	prix unitaires HT	TVA	Total	
Distribution de l'eau								
Redevance abonnement eau - SEMEA	1 an	34,79	5,5%	34,79	36,52	5,5%	36,52	5,0%
Redevance abonnement eau - collectivité	1 an	2,72	5,5%	2,72	2,72	5,5%	2,72	0,0%
Consommation eau - SEMEA	120 m3	1,0523	5,5%	126,28	1,1049	5,5%	132,59	5,0%
Consommation eau - collectivité	120 m3	0,2167	5,5%	26,00	0,2167	5,5%	26,00	0,0%
Prélèvement - Agence de l'eau	120 m3	0,0750	5,5%	9,00	0,0900	5,5%	10,80	20,0%
Collecte et traitement des eaux usées								
Consommation assainissement GrandAngoulême	120 m3	1,8973	10,0%	227,68	1,9922	10,0%	239,06	5,0%
Organismes publics								
Redevances pollution et collecte - Agence de l'eau	120 m3	0,3300	5,5%	39,60	0,3300	5,5%	39,60	0,0%
Redevance modernisation réseaux collecte - Agence	120 m3	0,2500	10,0%	30,00	0,2500	10,0%	30,00	0,0%
TVA	5,5%			13,12			13,65	
TVA	7,0%			0,00			0,00	
TVA	10,0%			25,77			26,91	
TOTAL consommation 120 m3				497,98 €			557,85 €	12,02%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2.2. FACTURE SPECIMEN DE 120 m³

2.2.1. Recto


Votre entreprise publique de l'eau
2 rue Bernard Lelay - CS 92221
16022 Angoulême Cedex

 facture

 Votre agence **EN ligne**
www.semea.fr

 contactclient@semea.fr

 05 45 37 37 37



Accueil clientèle
du lundi au vendredi :
de 9 h 00 à 17 h 00



M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Votre référence client : 10001

Nom du client abonné et lieu desservi en eau :
M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Pour accéder à votre compte client sur www.semea.fr :
Réf. abonné : 10001
Réf. Point de comptage : 8881234

Les services que vous avez souscrits :
Garantie perte d'eau : NON
Garantie assistance plomberie : NON
Prélèvement automatique : OUI
Mensualisation : NON

Facture n° 000020240123456 du 31/12/2024	
• Distribution de l'eau	220,10 €
• Collecte et traitement des eaux usées	262,97 €
• Organismes publics	74,78 €
TOTAL DE LA FACTURE TTC	557,85 €
PRELEVE A PARTIR DU 17/01/2025	557,85 €
Sur le compte indiqué au verso.	

MESSAGES ET HISTORIQUE CONSOMMATION

Prix du litre d'eau 0,00430 € TTC (hors abonnement)
Prix de l'abonnement 41,40 € TTC
pour la période du 01/01/24 au 31/12/24

Prochaine facture en décembre 2025

Historique des consommations facturées

120 m3 en décembre 2021	Sur index réel
120 m3 en décembre 2022	Sur index réel
120 m3 en décembre 2023	Sur index réel
120 m3 en décembre 2024	Sur index réel

Facture n° 000020240123456 du 31/12/2024

557,85

M. ou Mme XXXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

2.2.2. Verso

Détail de la facture n° 000020240123456 du 31/12/2024

Numéro client : 10001
M. ou Mme XXXXXXX
ADRESSE
16000 ANGOULEME
Réf. site : 8881234

Compteur n°	Date relève	Index relève	Consommation	Type index
D23PA175883	01/01/2024	70		relevé
D23PA175883	31/12/2024	190	120	relevé

total consommation facturée : 120

	Période	Consommation en m ³	Prix unitaire	Montants HT	Taux TVA	Montants TTC
Distribution de l'eau						220,10 €
Abonnement - Part Collectivité (12 mois)	du 01/01/24 au 31/12/24		2,72	2,72	5,50 %	
Abonnement - Part SEMEA (12 mois)	du 01/01/24 au 31/12/24		36,52	36,52	5,50 %	
Consommation - Part Collectivité	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,21670	26,00	5,50 %	
Consommation - Part SEMEA	du 01/01/24 au 31/12/24	120	1,1049	132,59	5,50 %	
Agence de l'eau - Préservation des ressources	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,09000	10,80	5,50 %	
Collecte et traitement des eaux usées						262,97 €
Redevance assainissement	du 01/01/24 au 31/12/24	120	1,9922	239,06	10,00 %	
Organismes publics						74,78 €
Agence de l'eau - Lutte contre la pollution	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,33000	39,60	5,50 %	
Agence de l'eau - Modernisation réseaux collecte	du 01/01/24 au 31/12/24	120	0,25000	30,00	10,00 %	
TOTAL DE LA FACTURE TTC						557,85 €
Dont TVA sur les débits : Base HT		248,23 €	Montant TVA 5,5%	13,65		
Base HT		269,06 €	Montant TVA 10,0%	26,91		
PRELEVE SUR LE COMPTE N° XXXXXXXXXXXXXXXX A PARTIR DU 17/01/2025						557,85 €

SEMEA - 2 rue Bernard Leluy 16022 ANGOULEME Cedex - Siret 338 489 362 00016 - N° TVA FR 27330489362000 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

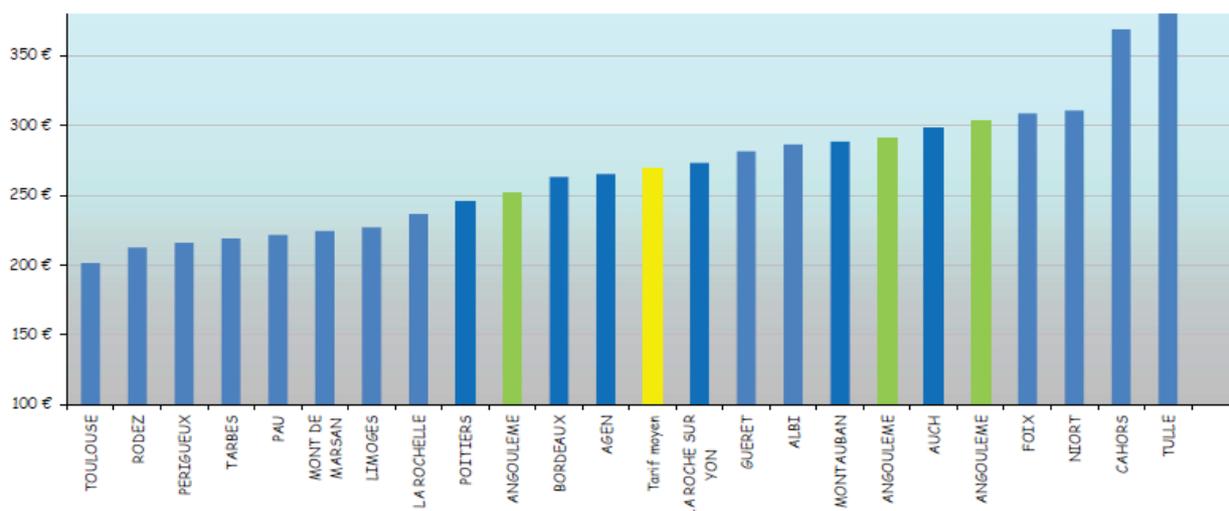
Publication : 21/11/2024

2.3. PRIX MOYEN DE L'EAU DANS LE GRAND SUD-OUEST

TARIFS de l'EAU POTABLE - Année 2023
Villes chef-lieu de département GRAND-OUEST

Les renseignements sur les tarifs ont été recueillis par SEMEA directement auprès des services de l'eau de chacune des collectivités concernées, qui peuvent nous contacter pour d'éventuelles corrections.

COMMUNES	Département	gestionnaire du service	EAU		prix de 120 m3 d'eau (3)
			prix TTC partie fixe (1) par semestre	prix TTC par m3 (2)	
TOULOUSE	31 - Haute Garonne	SETOM (Véolia)	5,82	1,58	201,24
RODEZ	12 - Aveyron	Eau de RODEZ (régie)	20,31	1,43	212,22
PERIGUEUX	24 - Dordogne	Suez	26,32	1,36	215,84
TARBES	65 - Hautes Pyrénées	Régie	15,91	1,56	219,02
PAU	64 - Pyrénées Atlantiques	Régie	11,19	1,66	221,58
MONT DE MARSAN	40 - Landes	Régie	26,44	1,43	224,48
LIMOGES	87 - Haute Vienne	Régie	3,61	1,83	226,82
LA ROCHELLE	17 - Charente maritime	Régie	2,90	1,92	236,20
POITIERS	86 - Vienne	Régie	12,16	1,84	245,12
ANGOULEME	16 - Charente	SPL SEMEA	19,79	1,77	251,98
BORDEAUX	33 - Gironde	Régie	31,96	1,66	263,12
AGEN	47 - Lot et Garonne	SA Eau de garonne (SAUR)	14,41	1,97	265,22
Tarif moyen					269,57
LA ROCHE SUR YON	85 - Vendée	Véolia	44,84	1,53	273,28
GUERET	23 - Creuse	Régie	10,55	2,17	281,50
ALBI	81 - Tarn	Régie communautaire	20,05	2,05	286,10
MONTAUBAN	82 - Tarn et Garonne	Véolia	16,37	2,13	288,34
ANGOULEME	16 - Charente	Zone AGUR	40,01	1,76	291,22
AUCH	32 - Gers	VEOLIA	14,79	2,24	298,38
ANGOULEME	16 - Charente	Zone VEOLIA	32,24	1,99	303,28
FOIX	09 - Ariège	SMDEA (régie)	34,82	1,99	308,44
NIORT	79 - Deux Sèvres	Régie Sev du Vivier	22,13	2,22	310,66
CAHORS	46 - Lot	Régie	63,75	2,01	368,70
TULLE	19 - Corrèze	SIAEP Puy des F. - Vézère	44,09	2,66	407,38



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024

2.4. FACTURATIONS TAXES OU REDEVANCES POUR COMPTES DE TIERS

taxe ou redevance	organisme	montant facturé HT	montant encaissé HT
surtaxe collectivité sur consommation	GrandAngoulême	1 292 749,19 €	1 273 841,27 €
surtaxe collectivité abonnement	GrandAngoulême	221 083,69 €	218 762,79 €
redevance prélèvement	AFBAG Toulouse	475 193,37 €	nc
contrevaleur pollution	AFBAG Toulouse	1 841 598,79 €	1 823 794,38 €
modernisation réseaux de collecte	AFBAG Toulouse	1 183 461,41 €	1 174 681,63 €
redevance assainissement	GrandAngoulême	8 632 774,21 €	8 564 262,26 €
SPANC	GrandAngoulême	122 072,49 €	121 522,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024
Publication : 21/11/2024

2.5. GESTION SOCIALE DES ABONNES DU CONTRAT DE DSP

2.5.1. MONTANT DES IMPAYES A 12 MOIS

	2022	2023
taux d'impayés à 12 mois	2,00%	1,86%

2.5.2. ECHEANCIERS DE PAIEMENT

	2022	2023
nombre d'échéanciers	4 297	4 666
taux d'échéanciers (nombre d'abonnements au 31 décembre de l'exercice)	7,15%	7,76%

2.5.3. GESTION DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

	2022	2023
dossiers transmis au FSL : - nombre - taux % abonnés - montant des aides accordées - Dont subvention réelle (hors prêt)	124 0,21% 20285,65 € 7193,55 €	131 0,21% 16252,60 € 6372,64 €
participation SEMEA au FSL : - montant par abonné - montant total - type de participation	0,60 € 35 673 € mutualisation	0,60 € 35 948 € mutualisation
Aide directe par SEMEA (25% du montant des créances si dossier retenu par FSL) : - nombre de dossier - montant total	67 6430,20 €	53 5030,46 €

2.5.4. AUTRES PARTICIPATIONS DE LA SEMEA A LA GESTION SOCIALE DU CONTRAT

	2022	2023
participation à un organisme de médiation sociale	0 €	0 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241114-2024_11_201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2024

Publication : 21/11/2024